

CALVIN
A GENÈVE,

OU

APPRECIATION DE L'INFLUENCE RELIGIEUSE ET SOCIALE
DE CE RÉFORMATEUR SUR CETTE VILLE.

PAR JEAN GABEREL.

Pour obtenir le grade de Licencié en Théologie.

Ne jugeons jamais les circonstances d'au-
trefois par nos propres usages.

CELLÉRIER fils, *Cours d'herméneutique*

GENÈVE,
DE L'IMPRIMERIE CH. GRUAZ,

Rue du Puits-Saint-Pierre.

1836.

2/4

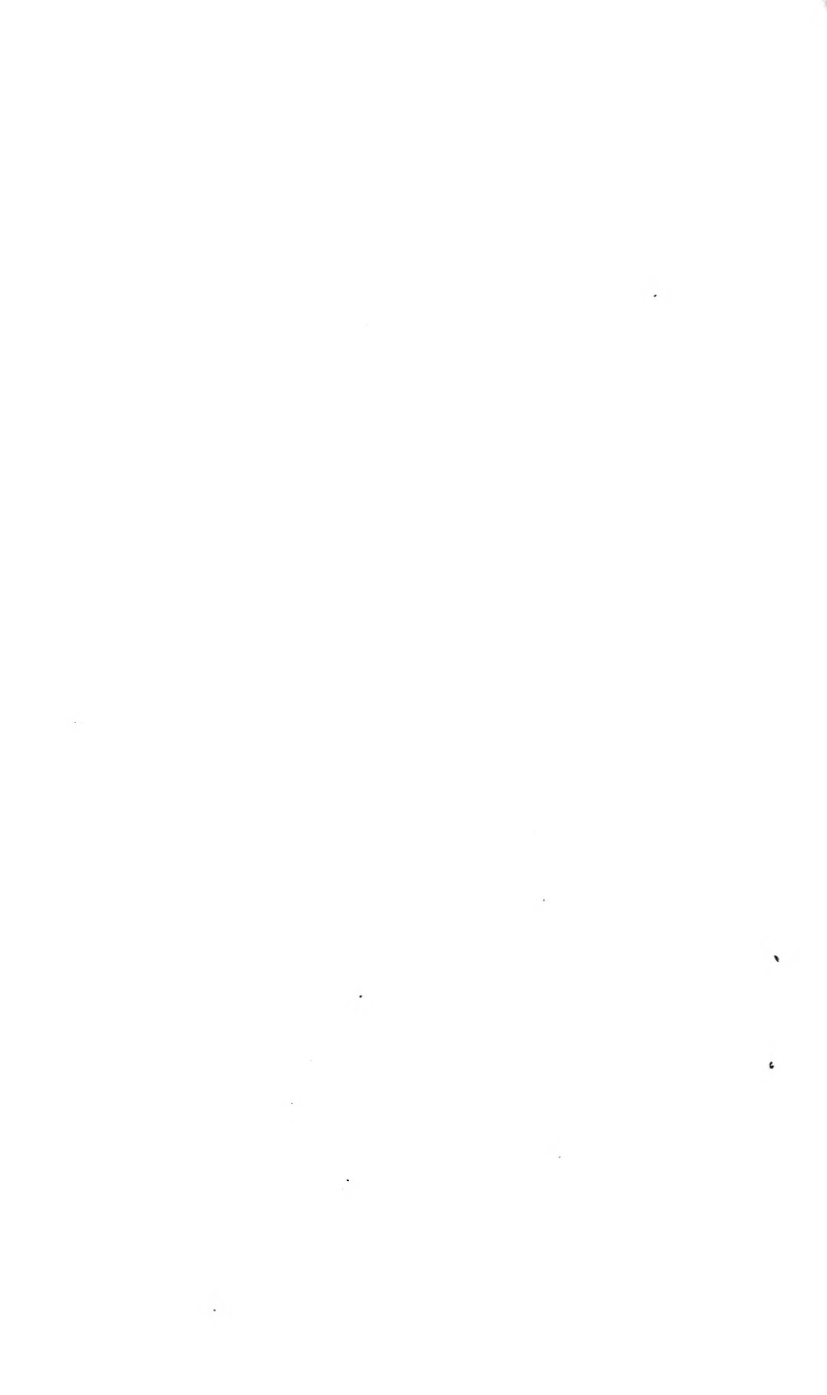


BX 9418 .G2 1836
Gaberel, J. 1810-1889)
Calvin a Gen eve

4 110

CALVIN
A GENÈVE.





LIBRARY OF PALMISTON
JAN 1 1863
THEOLOGICAL SEMINARY

CALVIN A GENÈVE,

OU

APPRÉCIATION DE L'INFLUENCE RELIGIEUSE ET SOCIALE
DE CE RÉFORMATEUR SUR CETTE VILLE.

PAR JEAN GABEREL.

Ne jugeons jamais les circonstances d'au-
trefois par nos propres usages.
CELLÉRIER fils, *Cours d'herméneutique.*



GENÈVE,
DE L'IMPRIMERIE CH. GRUAZ,
Rue du Puits-Saint-Pierre.

1836.



INTRODUCTION.



C'est un sort commun à tous les grands hommes, d'être poursuivis par des jugemens passionnés et souvent faux. Lorsqu'un génie a éclairé son siècle, les âges suivans, tantôt par une reconnaissance aveugle, ne souffrent point que l'on apprécie ce génie à sa juste valeur, et qu'en reconnaissant ses qualités, on mette au jour les fautes qu'il a pu commettre; tantôt, et comme jaloux d'une gloire qui les offusque, ils se plaisent à couvrir d'ombres cette réputation qu'ils ne peuvent détruire, et ceux mêmes qui jouissent des heureux résultats des travaux d'un grand homme, sont souvent les premiers à le mé-

connaître et à lui jeter un blâme inconsidéré.

Calvin, homme politique et religieux, à la fois législateur et réformateur, n'a point échappé à cette loi générale, et c'est une question que de savoir si le moment est venu de le juger d'une manière impartiale. Partout s'élèvent sur lui les jugemens les plus divers, les éloges et les attaques les plus contradictoires en apparence.

Les uns, admirateurs exclusifs de la théologie de ce grand homme, croient que si on l'abandonne, on remet en question le salut du protestantisme. Ils veulent, de nos jours, présenter dans toute leur rudesse des croyances tombées en discrédit depuis la distinction établie entre la réforme elle-même et la théologie calviniste, et depuis la proclamation des véritables principes du protestantisme faite, par les Pasteurs de Genève en 1725.

D'autres, ne réfléchissant pas à la différence des élémens qui composent notre siècle et celui de Calvin, portent sur ce réformateur un jugement tout opposé. Ils blâment avec amertume les coutumes de nos pères,

qui firent leur gloire, et, appliquant au seizième siècle les théories politiques du nôtre, ils disent : Calvin fut un despote ; il a tout gâté, tout dénaturé dans la réforme. Il a comprimé tout élan, jeté dans un moule étroit les sentimens genevois, anéanti le bien immense qu'eût pu faire le protestantisme s'il ne l'eût ainsi entravé.

D'autres enfin, s'attachant aux actes émanés de Calvin lui-même, et ne tenant aucun compte des usages et de la législation de son époque, se montrent inexorables dans les reproches qu'ils adressent à notre réformateur sur ses actes de sévérité barbare, et veulent le mettre au nombre des tyrans à odieuse mémoire.

Au milieu de cette divergence d'opinions, comment apprécier notre réformateur, comment lui rendre une justice impartiale ?

Pour y réussir, il faut considérer sa conduite non d'une manière absolue, mais relativement à son temps ; il faut bien connaître les circonstances et les hommes au milieu desquels il vivait, les résistances qu'il avait à vaincre, les outrages dont il était abreuvé ;

alors on comprendra combien il a déployé de puissance de conception, de force de volonté, de génie même, dans le plan qu'il imagina pour régénérer et civiliser Genève. Ainsi, sans chercher à apprécier l'influence de Calvin sur le protestantisme tout entier, je me resserre dans l'enceinte de notre ville, et c'est sur ce théâtre que je veux apprendre à juger ce grand homme. Nous reconnâtrons des institutions bonnes et larges, sanctionnées par trois siècles d'existence; nous jugerons quels usages ont dû se modifier par leur nature même et par les phases progressives de la civilisation.

Je laisserai donc de côté les questions de dogme débattues alors avec l'Église romaine, et aujourd'hui jugées sans retour par tous les réformés. Après avoir rappelé quelques-uns des principes de Calvin, je le montrerai à l'œuvre travaillant à faire prévaloir ses idées, et je déterminerai quand et pourquoi l'on a modifié ses institutions.

Calvin fut pour Genève, au seizième siècle, ce que Bonaparte a été pour la France dans le dix-neuvième. — A son arrivée en

France, Napoléon trouva un pouvoir abattu et des lambeaux de gouvernement sur les restes de l'ancien ordre de choses ; mais à côté de ces déplorables ruines, brillaient une ferveur de sentimens patriotiques, une exaltation dans l'amour de la liberté, élémens qui, bien dirigés, pouvaient vaincre tous les obstacles. D'une main ferme et despotique, il rassembla ces élémens, il les jeta dans un même moule, il tourna contre les ennemis extérieurs cet esprit belliqueux qui se résolvait avant lui en guerres civiles. Il vit le bonheur de la France dans un gouvernement basé sur la gloire et sur la crainte. — S'il ne fût pas venu, qui peut dire que les pays voisins, au lieu d'être les théâtres de la guerre, n'eussent pas envoyé leurs armées dévaster la France ? Sans les lois régulières et organisatrices dont Napoléon a doté sa patrie, qui peut dire qu'elle ne serait pas aujourd'hui morcelée, et donnée en proie aux nations conjurées contre elle ?

Reculez les temps, modifiez les événemens et rétrécissez le théâtre.....

Vous voyez une ville entourée de Souve-

rains ennemis , aux mains desquels sont des pouvoirs politiques et religieux , presque sans bornes ; leurs suppôts épient les moindres circonstances qui peuvent leur donner un avantage sur cette cité ; ils la serrent de toutes parts , ils élargissent chaque jour les brèches de ses murailles. Cette ville a vu s'accomplir deux révolutions, les plus pures qui furent jamais. Un sentiment religieux exalté s'unissant à un patriotisme sublime, donne au peuple une énergie et une puissance dont l'histoire n'offre que de rares exemples. Mais il règne ce désordre inséparable des grandes crises politiques et religieuses. Les vieilles institutions sont tombées , personne ne songe à les remplacer par de nouvelles. Les factions intestines sont aux mains ; la réforme religieuse , mal comprise par un parti nombreux, court le plus grand danger de périr à ses premiers jours.

Alors arrive un homme qui embrasse d'un coup d'œil tous les obstacles , qui sonde toutes les difficultés , et qui trouve dans son caractère assez de force pour les affronter et les vaincre ; il conçoit le plan d'une régéné-

ration générale, et il en coordonne les plus petits détails. A l'intérieur de la ville, cet homme a contre lui les passions soulevées, les intérêts froissés, l'insolence des vicieux, l'influence des coutumes séculaires, tout un peuple à qui, sans transition, sans préparation préliminaire, il faut faire admettre des principes tellement oubliés, qu'ils paraissent des nouveautés étranges. Cet homme a un esprit national à diriger, une moralité publique à créer, l'ignorance la plus invétérée à détruire, des factions nombreuses et puissantes à étouffer. A l'extérieur, il a à neutraliser par ses relations l'ennemi qui convoite Genève comme sa proie, et qui multiplie ses pièges. Cet homme, en moins de trente années, seul, sans séides ni soldats, parvient à accomplir toute cette tâche par la puissance de son caractère et par la force de ses convictions. Cet homme reste pauvre, refuse toute marque de reconnaissance publique, ne veut aucune pierre sur sa tombe.

Et trois cents ans de paix et de prospérité sont les fruits de ses efforts....

Certes il y a de l'intérêt à étudier un tel

homme et une telle œuvre ; ce sont là des monumens devant lesquels il est permis de s'arrêter, et qui commandent la contemplation et le respect. — On conçoit que des génies de cette trempe trouvent des partisans enthousiastes et d'acharnés détracteurs. Ils entraînent l'admiration des uns, et trop souvent les aveuglent ; ils en froissent beaucoup d'autres qui ne peuvent se résoudre à pardonner une supériorité dont ils ont eu à souffrir. — Pour moi, j'élèverai, au milieu de tous ces jugemens, une voix impartiale ; j'admurerai les belles actions, et j'aurai une énergique réprobation pour les faits honteux d'autant plus condamnables qu'ils sont partis de plus haut et qu'ils ont eu plus d'influence. Sûr d'avance de ne pouvoir satisfaire toutes les opinions, je me réfugie sous la protection des faits, et je croirai avoir rempli ma tâche, si, me montrant indépendant de tout parti, je proclame la vérité partout où je la trouve, et si les hommes impartiaux me rendent le témoignage que je me suis efforcé d'y demeurer fidèle.



PREMIÈRE PARTIE.

§ I.

CALVIN.

Calvin sortit grand des mains du Créateur ; il était doué d'une conception prompte, d'une vivacité d'esprit qui lui permettaient de voir simultanément toutes les faces d'un sujet. Il était dialecticien fort, persuasif, mais souvent subtil. Quand il établissait un principe , il ne reculait devant aucune conséquence. Il possédait plus que personne l'art de présenter un sujet d'une manière claire et précise, et il mettait tant de suite dans ses idées, que dès qu'on lui accordait un principe, on était forcé d'en admettre toutes les déductions.

A ces qualités intellectuelles, Calvin joignait un caractère grave et sérieux, l'horreur de tout ce qui souille l'homme; mais sa présence d'esprit et son courage inébranlables étaient déparés par un entêtement tel, que jamais il ne revint d'une opinion une fois émise; sa sévérité était presque exagérée; dépourvu d'imagination, il ne faisait aucun cas des arts qui ont leur source dans cette belle faculté; la musique, la poésie, la peinture, l'éloquence, n'avaient aucun prix à ses yeux; la pensée, la méditation, les idées claires, les résultats positifs, étaient tout pour lui.

Son esprit n'était pas brillant et inventif, mais essentiellement organisateur. Bien différent de ses compagnons d'œuvre, plus occupés à arracher de nouvelles pierres de l'Édifice papal, qu'à rassembler et à coordonner les élémens épars de la réforme, lors de son arrivée à Genève, Calvin vit que, maîtres du champ de bataille, les champions de la réforme devaient dresser des tentes sur la terre conquise, et rallier sous un même étendard tous les soldats de Christ, et comme autrefois Moïse aux portes de la Palestine,

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, including the word "Haupt" and "1830".

Handwritten text in the upper middle section of the page, appearing to be a list or series of entries.

Handwritten text in the lower middle section of the page, possibly a continuation of the list or a separate section.

Handwritten text in the lower section of the page, possibly a concluding paragraph or a signature.

Handwritten text in the lower section of the page, possibly a concluding paragraph or a signature.

Handwritten text in the lower section of the page, possibly a concluding paragraph or a signature.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a date or a final note.

15 Il préfère le genre simple et familier et frappe
par la vérité et la ton de conviction. Sa prédication était cal.
et ne descendait jamais que dans les gémissements quand une crise
forte et grande l'agitait. Conseils libéraux — —

Il savait par le genre de parole

théod de base le rep comme froid

on disait pas ou presque cal ou on disait cal en

on disait Les leçons de cal ou et les beaux sermons de

genre dialectique et scolastique par excellence
et la prédication chaleureuse — est incompatible avec

profiter des nobles élans du sentiment religieux qui débordait de toutes parts, pour apporter au peuple étonné de ses victoires, un code de lois aussi nécessaire à la conservation de sa liberté et de ses nouveaux droits, que la force de ses armes, et sa constance dans les luttes l'avaient été pour les conquérir.

Calvin, à qui Dieu n'avait pas donné l'éloquence entraînant et irrésistible de ses compagnons d'œuvre, eut néanmoins sa grande part dans la tâche accomplie au seizième siècle. Zwingli, Farel, Viret, étaient les conquérans de la réforme; Calvin en fut le législateur. Il voulut faire de Genève une Sparte chrétienne, ramener aux lois de l'Évangile cette ville souillée par ce que le Catholicisme avait de plus hideux dans ses mœurs et ses superstitions, abolir autant que possible les différences de caste en mettant à la portée de tous une instruction libérale, qui développât les talens étouffés par l'ignorance dans les rangs inférieurs de la société. Calvin voulut encore soumettre aux lois de la morale publique le patricien orgueilleux et le plus pauvre journalier, apprendre aux magistrats l'é-

tendue de leurs devoirs et la noblesse de leur charge, régler les droits respectifs de l'état et de l'Eglise, donner au clergé une organisation telle, qu'il ne pût revenir aux excès du papisme; en un mot, il venait substituer à la législation des hommes la législation évangélique, tellement négligée que les prêtres et les peuples en avaient oublié jusqu'au nom.

On s'étonnera peut-être qu'une vie d'homme ait suffi pour une pareille tâche, quand on voit, de nos jours, les plus légères innovations demander des années pour s'établir, et quand on réfléchit que nos idées nouvelles ne sont rien auprès des institutions de Calvin, venant s'établir sur les ruines d'une puissance regardée pendant dix siècles comme infaillible. Mais si l'œuvre de Calvin fut si rapide, c'est qu'elle avait pour base l'éternelle vérité, qui triomphe toujours auprès des esprits en état de la comprendre, tandis que les idées pronées de nos jours sont des idées d'hommes, qu'une génération voit naître, et sur lesquelles la génération suivante élève de nouveaux principes.

Aussi l'œuvre de Calvin serait restée intacte, si, conséquent avec lui-même, venant raviver l'esprit de l'Évangile, « législateur chrétien, » il n'eût étudié que l'Évangile. Hélas ! que d'amertumes il se fût épargnées ! Ses constitutions sont admirables, parce qu'elles sont une paraphrase de l'Évangile ; mais elles ne sont admirables que là où l'esprit de l'Évangile règne seul. Car, quand pour appuyer des opinions dogmatiques léguées par les maîtres qui l'initièrent à la théologie, et trouvant peu d'argumens positifs dans la Bible, Calvin mêle à la parole inspirée les raisons d'anciens docteurs faillibles comme nous, alors l'homme et son imperfection reparaisent, et lorsque le théologien trouve la lumière divine insuffisante, son esprit est bien près de s'égarer dans les ténèbres.

Calvin peut être considéré comme législateur chrétien, législateur politique, et législateur théologique. Nous n'examinerons maintenant que le premier de ces points, dont la connaissance nous est nécessaire pour juger les premiers travaux qu'il entreprit pour faire régner l'Évangile dans Genève.

Voici comment à 25 ans Calvin comprenait la vie religieuse¹.

Le but du christianisme est de donner à l'homme la sainteté.

Les plus belles théories morales nous proposent aussi la vertu, et sont impuissantes pour la faire observer. Mais la Bible nous offre Jésus comme un modèle d'innocence et de vertu, Jésus nous réconciliant avec son Père et demandant l'imitation de sa vie pour prix de ce dévouement. Ce moyen est bien en harmonie avec les penchans de notre cœur, car plus la reconnaissance est grande, moins les sacrifices coûtent envers celui qui nous a chargés de bienfaits; et chacune des grâces que Dieu nous a faites et que Jésus nous a révélées, est un motif de sainteté et de renoncement à soi-même. Ainsi, l'amour de Dieu produit la pureté du cœur et forme le premier devoir du chrétien. « Et comme nul ne peut être assez fort et assez bien disposé pour fournir en entier cette carrière, allons selon notre portée; personne ne marche avec si peu de succès, qu'il ne s'approche du but où il tend. Dépouillons les faiblesses de la chair, et

Page 20, Haut stable pt etc en principe j'ai eu un
qui genre on était dans le cas affecté avancé pour
les compromette et ne pas en abuser.



Dieu qui sondé les cœurs nous tiendra compte de nos efforts en nous recevant dans sa glorieuse communion. »

Pour que notre vie soit chrétienne, il faut encore que notre esprit soit renouvelé par l'esprit de Dieu, en sorte que ce ne soit plus l'homme charnel qui vive, mais Jésus qui règne dans notre cœur ; et comme c'est par des actes extérieurs qu'on peut juger de l'état de l'ame ; un chrétien sera animé de l'esprit de Dieu, lorsqu'à l'heure de la tentation ou de l'infortune, il saura puiser la force et le courage dans la méditation du Livre de vie.

Un chrétien sera plein de l'esprit de Dieu lorsqu'il montrera cette charité large et patiente qui considère tous les hommes comme les enfans de Dieu, cette charité qui brise les barrières que les temps, les lieux, les différences d'opinion établissent entre les disciples d'un même Sauveur ; cette charité qui récuse les dons souillés par des procédés arrogans, des paroles pleines d'aigreur, et ne compte pas comme aumône les bienfaits qui insultent les infortunés.

Un chrétien sera animé de l'esprit de Dieu

lorsqu'on le verra rapporter au dispensateur céleste tous les biens qu'il possède ; agir avec la persuasion qu'il ne peut tirer aucun fruit de son intelligence et de son travail, si le Seigneur ne fait prospérer l'un et l'autre ; avoir la foi en la bénédiction du Dieu qui nous ouvre la voie au travers de tant d'obstacles, et comble nos désirs quand il l'a arrêté dans sa souveraine sagesse.

Enfin ², le chrétien animé de l'esprit de Dieu use de ce monde, comme n'en usant pas. — « Loin d'imiter les rigoristes hors de sens qui veulent lier les consciences plus étroitement que la parole divine, le chrétien sait que le Créateur en nous donnant les alimens, ne voulut pas seulement pourvoir à nos besoins, mais pensa de plus à nos plaisirs ; il sait que l'homme doit jouir des qualités naturelles répandues sur les objets de la création, et que comme Dieu a donné les parfums et les couleurs aux plantes, pour que les sens en fussent charmés, il a revêtu d'éclat l'or et le marbre pour qu'ils déployassent leur splendeur. Ainsi le chrétien laissera cette inhumaine philosophie, qui, hors la nécessité, n'accorde à

l'homme aucun usage des créatures de Dieu, et le prive sans cause de ce que lui donne la libéralité céleste. Mais pour réprimer l'intempérance et les désirs déréglés, le chrétien grave dans son cœur que tous ces biens lui ont été donnés pour être des sujets de reconnaissance et d'actions de grace à l'Auteur de la nature. »

Voilà ce que Calvin trouvait dans la Bible quand il la méditait seule, se pénétrant de l'esprit du Chef de la foi, oubliant toute préoccupation dogmatique et tout souvenir d'école. Voilà la pureté et l'élévation d'âme qu'il voulait donner à l'église de Genève, dégradée par ce que le catholicisme offrait de plus révoltant. Et quelle tâche pour faire sentir ces beautés du christianisme à des hommes qui adoraient le saint de leur paroisse, lui adressaient des prières, se souillaient de péchés, et se livraient à mille excès ! Puis cherchant dans leur vocabulaire d'indulgences le taux du pardon de la faute que la conscience leur reprochait, ils s'acheminaient vers le temple, confessaient leurs péchés à un homme, payaient leur billet d'absolution et s'en revenaient soulagés recommencer le même train de vie,

jusqu'à ce que la mort les emportât au pied du tribunal où Dieu demande à chacun selon ses œuvres.

Et si Calvin était en avant de son siècle par ses idées sur la vie intérieure du chrétien, il n'était pas moins élevé dans sa manière de comprendre la vie extérieure ou le culte. — L'histoire montre que, dans une église où la foi chancelle, lorsque les membres éclairés doutent, et que les ignorans croient sans examen ; alors, pour ranimer l'esprit religieux et resserrer le faisceau ecclésiastique, les prêtres inventent les cérémonies les plus imposantes, la religion offre aux yeux des images sensibles. L'imagination religieuse peuple le ciel et la terre, d'êtres surnaturels auxquels elle donne des formes fantastiques ; l'architecte conçoit les plans de ces vastes cathédrales dont les riches murailles sont décorées de chefs-d'œuvre, et dont l'aspect inspire un effroi religieux. L'artiste, ami de l'idéal, voue au ciel ses créations les plus sublimes, les chants les plus mélodieux, l'harmonie la plus délicieuse. Les beaux-arts s'unissent à la religion ; en-

couragés par elle, ils l'entourent d'un séduisant prestige. Les sens sont satisfaits, mais le cœur reste vide, la foi agissante en bonnes œuvres est morte. Le peuple, tout entier aux objets matériels, ne peut élever son ame à la partie relevée du culte. Cette pompe et ces cérémonies sont pour lui un grand spectacle, qui lui inspire une vénération mécanique pour la religion. Il ne sait plus s'élever à Dieu, parce qu'il repaît sa dévotion de ces vives et belles images, et qu'il croit s'être bien acquitté de son devoir, s'il a assisté à ces cérémonies avec une pensée de respect et une attitude pieuse.

Calvin changea cet ordre de choses³ : le culte qu'il introduisit dans l'église, c'est la méditation de l'Évangile, c'est la prière qui donne à l'homme les hautes et pures pensées, qui élève l'ame, lui fournit des forces contre les attaques du mal et remplit le cœur du profond sentiment des grâces évangéliques.

Ce culte consiste dans les exhortations à bien faire, les appels aux consciences, et les efforts des serviteurs du Christ pour ranimer

la foi , effrayer le vice , soutenir la vertu débile , annoncer le règne de Dieu.

Ce culte se compose de quelques cérémonies simples et majestueuses comme la pensée qu'elles révèlent. Des murailles blanches et nues, une chaire, des bancs, sont la décoration nécessaire au temple; là il n'est question que de l'Évangile. Les chants de l'assemblée sont des paroles de morale et de bénédiction. Tout est sans ornement, sans pompe. Ce culte serait triste et sec en comparaison de celui de l'Église romaine , si une assemblée de frères réunis pour élever leur ame à Dieu et implorer ses bénédictions, pouvait faire naître des pensées de tristesse et de froideur.

Néanmoins, en bannissant absolument du culte les produits des arts qui élèvent l'imagination , Calvin alla trop loin ; Luther comprit mieux que lui le secours de la musique et de la peinture , et l'élan qu'il imprima à l'harmonie a mis bien de l'onction et de la douceur dans le culte allemand ⁴.

Telles étaient les opinions chrétiennes de Calvin : Armé de sa foi, de sa puissante volonté, de sa supériorité sur son siècle, il venait

seul, arracher de Genève l'ignorance et le vice : l'œuvre était immense, et pour en apprécier clairement les difficultés, nous allons tracer rapidement l'état où était la république à l'arrivée de son futur législateur.



§ II.

GENÈVE A L'ARRIVÉE DE CALVIN.

C'était en 1535. Depuis dix ans, Genève avait été deux fois transformée.

Bonnivard, Berthelier, Levrier, Pécolat, avaient soulevé les cœurs généreux et les hommes forts contre la tyrannie du duc de Savoie ; ils avaient arraché à ce souverain les droits municipaux qu'il possédait dans leur ville ; ils lui avaient enlevé sa juridiction civile, ils avaient contrebalancé et détruit l'influence morale que, par ses fêtes licencieuses et ses débauches royales, il exerçait sur les jeunes gens.

Ils avaient donné la liberté politique à Genève.

Farel, Froment, Viret, avaient détruit la messe, le culte des saints, l'adoration des images, l'invocation des anges, les couvens, la puissance des moines, les indulgences, les faux sacremens ; ils avaient mis au grand jour toutes les jongleries miraculeuses des prêtres, arraché au clergé ses biens usurpés, préservé les enfans de la prostitution monacale ; ils avaient mis l'Évangile sur l'autel, à la place des légendes fabuleuses et des superstitions monastiques, détruit la hiérarchie épiscopale et anéanti ses privilèges.

Ils avaient donné la liberté religieuse à Genève.

La moitié de la tâche était accomplie ; le plus difficile restait à faire ¹ : il fallait reconstituer une nouvelle Genève. — Déjà le peuple entrait avec joie dans cette ère nouvelle pour lui ; il se préparait à jouir en paix de sa jeune liberté, il écoutait avec amour et recueillement cette parole sainte qui ve-

nait de briser tant de chaînes , de redonner tant de droits , de laver tant d'humiliations. Mais le moment n'était pas venu d'entonner les chants de triomphe ; de mauvais jours attendaient Genève , de tous côtés la tempête grondait terrible ² , et les souverains déposés préparaient leurs forces et leur adresse pour reprendre la proie arrachée à leurs mains.

Un instant abattus par leur chute , les catholiques , restés nombreux dans la ville , relèvent la tête. Les gens corrompus par la licence des années précédentes , et qui ont mis les mains sur les épaules des prêtres pour les jeter dehors , parce qu'ils espéraient jouir des biens de l'Eglise ³ , « les Libertins » commencent à trouver mauvais que les prédicateurs leur recommandent « la sagesse et la retenue. » De leur côté , les réformés de cœur , les hommes vraiment évangéliques , s'opposent avec courage à tout mauvais train de vie ; mais ils sont loin d'être les plus nombreux. Farel et ses compagnons d'œuvre s'aperçoivent que le plus difficile de la tâche reste à faire , et qu'il y a trop de corruption

et d'ignorance pour que l'Évangile puisse être compris par les masses.

Mais à peine les Genevois ont-ils commencé à se désunir, que le malheur jette dans un seul moule tous leurs intérêts, et ils présentent des vertus religieuses, une abnégation complète d'eux-mêmes, un amour de liberté et un héroïque patriotisme, que l'on ne retrouve qu'à de bien rares intervalles dans l'histoire des peuples libres.

Le duc, instruit des germes de division qui sourdent dans Genève ⁴, unit ses prétentions à celles de l'Évêque et presse la ville de toutes parts : ses troupes occupent Lancy, Compesière, Gaillard, Chêne, Cologni, Jussy, Saconnex, Versoix ; il est maître du lac ; il harcèle la ville, la serre de près ; chaque pan de mur, chaque buisson, cache un arquebusier ; les sorties deviennent impossibles : tout soldat qui se montre à découvert reçoit la mort.

Alors ⁵ les Genevois abattent leurs faubourgs qu'ils ne peuvent défendre ; sept mille personnes sacrifient leurs maisons pour sauver le reste de la ville. Pendant plusieurs jours,

des foules de femmes et d'enfans se pressent aux portes de Genève, tournant des yeux pleins de larmes sur les ruines de leurs demeures ; tous les édifices qui eussent pu servir d'abri pour un ennemi, à mille pas des murs, sont abattus ; leurs débris servent à relever les remparts. Une surprise est ainsi devenue inutile.

Les habitans des faubourgs sont accueillis comme des frères ⁶ dans la ville. Nul n'est bon chrétien s'il ne loge chez soi trois ou quatre pauvres dépouillés. Au milieu de ces cruelles angoisses, la charité des Genevois se montre aussi grande que leurs sacrifices. Les riches fondent des bourses de secours, qu'ils remplissent de leur superflu. Les pauvres s'offrent pour confectionner les vêtemens et soigner les malades. Chaque Genevois, avant son repas, descend dans la rue et amène à sa table les indigens qu'il rencontre. On décrète d'employer, pour un hôpital général ⁷, les biens que les prêtres ont laissés ; on arrange dans ce but le monastère de Sainte-Claire, et de généreux citoyens se dévouent immédiatement au soin des pauvres ⁸. Puis la

situation de Genève s'aggrave , les vivres manquent , les sorties sont souvent infructueuses , les fourrageurs reviennent les mains vides et le corps couvert de blessures.....

Pendant ⁹ ces alarmes , les temples sont remplis de soldats , de femmes , d'enfans , demandant à Dieu « qu'il veuille les délivrer , afin que son nom ne soit pas blasphémé par les infidèles. » L'énergie et la foi de Farel relèvent les esprits abattus , les courages chancelans ; et si le cri d'alarme se fait entendre , les hommes d'armes sortent à petit bruit des temples , courent aux remparts , tandis que les vieillards , les femmes et les enfans , le front courbé , suivent du cœur la fervente prière du pasteur ; et les guerriers , après avoir repoussé l'ennemi , reviennent dans le sanctuaire , le service se termine par une action de grace pour la délivrance du jour ; et les citoyens retournent aux murailles , les ministres à leur tête.

Bien ¹⁰ que leur situation semble désespérée , les Genevois répondent à François I^{er} , qui offre du secours pourvu qu'on lui cède les droits de l'évêque : « Nous sa-

vons beaucoup souffrir pour notre liberté, mais nous ne savons point souffrir de domination étrangère. » Quelques jours après, les Savoyards donnent un assaut à la ville par quatre endroits différens ; le peuple se bat en désespéré, et le secrétaire du Conseil écrit sur le registre, le lendemain du combat : « Dieu , toutefois, auquel soient honneur et gloire, les a repoussés. »

Enfin les Bernois ¹¹, saisis de honte, ne veulent pas laisser périr leurs alliés ; ils viennent à leur secours avec sept mille hommes. Ranimés par cette nouvelle ¹², cent quarante Genevois défont six cents Savoyards, près de Cologny. Le lendemain, Saconnex voit une nouvelle victoire. A l'ouïe de la venue des Bernois, les troupes du duc fuient de toutes parts, et les Genevois, au sortir des temples, parcourent les rues en chantant : « Que l'Éternel se montre et l'on verra ses ennemis épars fuir de devant sa face ; ils seront dissipés comme une vaine fumée. »

Genève est libre ¹³ ; mais le peuple ne se montre pas grand après la victoire, comme pendant les jours d'alarmes. Les Genevois se

précipitent sur les campagnes, pillent les fermes des Savoyards restées sans défense, et répètent, pour excuser leur dureté : « Dans » l'Ancien Testament, plusieurs gens idolâtres ayant résisté au peuple d'Israël, furent mis en servitude par la volonté de Dieu ; nous sommes donc fondés, d'après cet exemple, à piller autour de Genève. »

Les ministres font les derniers efforts pour empêcher ces violences ; Farel ¹⁴ se jette sur le passage de ces bandes acharnées, et les conjure de renoncer à leurs projets. « Vous corrompez les Ecritures, leur dit-il ; vous faites sortir du poison de la source de vie ; traitez avec douceur ceux que vous avez conquis ; rendez le bien pour le mal, vous gagnerez vos ennemis à l'Évangile, vous serez des chrétiens véritables, tandis que vous vous appelez les enfans de Dieu, et vous êtes cause que son nom est blâmé par les Gentils. »

Par ses discours et son influence, Farel parvient à faire cesser les désordres. Puis, sentant qu'après une pareille crise, Genève a besoin d'une nouvelle organisation ¹⁵, dans

les Conseils généraux, il fait jurer au peuple l'oubli des outrages passés, des querelles et des procès suscités pour des différences d'opinion; il montre qu'il est nécessaire de conserver une seule foi et une seule croyance, « ce qui est le seul moyen de garder les nouvelles libertés ¹⁶; » enfin il demande l'établissement d'une école publique. Le peuple et les magistrats prennent avec joie ces résolutions, et de suite on se met à l'œuvre. Des maîtres habiles sont attirés à Genève, et l'école publique se remplit non-seulement d'enfants, mais encore de gens de tout âge, désireux de connaissances.

Les campagnes résistent encore à la réforme; les paysans consentent volontiers à aller le matin au sermon, pourvu qu'on leur fasse une messe l'après-midi. Le ¹⁷ Petit Conseil mande « les prêtres des champs, » et leur fait comprendre la nécessité où se trouve l'Etat « qui ne peut subsister avec deux religions, » et quand on presse les curés de se réformer, ils répondent :

« Certes, T. H. S., nous sommes surpris
» du si prompt commandement que vous

» nous faites , d'abandonner de suite une re-
 » ligion annoncée depuis tant de siècles , et
 » cela sans nous convaincre du contraire ; vous
 » l'avez quittée vous-mêmes , mais pas en un
 » instant ; car on vous a long-temps prêché.
 » Nous sommes vos très-humbles sujets , mais
 » néanmoins rachetés par le sang de notre
 » Seigneur comme vous , et , passionnés pour
 » notre salut , nous vous prions de souffrir
 » que nous soyons instruits comme vous l'a-
 » vez été. Envoyez-nous des prédicateurs
 » pour nous convaincre , et si nous errons ,
 » nous suivrons votre exemple et nous nous
 » conformerons à votre volonté. » — Ils de-
 mandèrent un mois pour s'éclairer ; on ac-
 quiesça à leur demande , et quelques-uns ¹⁸
 d'entre eux restèrent comme pasteurs dans
 leurs anciennes paroisses.

Cette dernière réforme étant achevée ¹⁹ ,
 la tâche des pasteurs semblait être toute
 facile ; car les Genevois , l'esprit frappé des
 événemens récents , le cœur plein d'une recon-
 naissance religieuse , ne songeaient plus à se
 désunir. Ils abandonnaient le mauvais train
 de vie des temps passés ; les temples ne pou-

vaient suffire à la foule avide de l'Évangile ; les jeunes gens se distinguaient par leurs bonnes mœurs ; la charité passait dans les relations des citoyens ; la religion semblait être comprise par le cœur. Mais cette influence morale n'était qu'une partie de la régénération que l'Évangile devait produire dans le corps social du seizième siècle ; car alors le Christianisme n'avait pas seulement des consciences à diriger, des vices à combattre, des cœurs à changer ou à consoler. Dans cette époque de transition, le rôle de la religion était double ; outre sa puissance morale sur les individus, elle avait sa puissance politique dans les états ; car la justice civile, le droit de grâce en matière criminelle, la souveraineté politique, la direction des impôts, la nomination à beaucoup d'emplois laïques, et le monopole de l'instruction, étaient dans les mains du pouvoir épiscopal.

La réforme, en abattant la tyrannie romaine, en proclamant la séparation de l'ordre politique et de l'ordre religieux, devait nécessairement dépouiller l'élément ecclésiastique de toutes les prérogatives qui ne décou-

lent pas immédiatement du principe chrétien. La religion réformée ne devait donc plus entrer comme partie intégrante dans l'état.

Mais quand un élément a vivifié et dirigé, pendant des siècles, une organisation civile et politique, quel législateur pourrait songer à en substituer un nouveau qui remplît de suite, exactement le rôle de l'ancien? Les principes vitaux d'un état politique ne s'improvisent pas dans un jour. Il ne faut que quelques semaines pour détruire un gouvernement, et des années pour en construire un autre qui ait vie, pouvoir et force.

Aussi, au seizième siècle, la ruine de la puissance épiscopale laissait-elle une lacune immense dans les forces directrices de l'état, à Genève. Et comme il ne pouvait y avoir ni unité, ni organisation fixée dans l'ordre civil et politique, jusqu'à ce que ces deux derniers pouvoirs fussent constitués sur des bases solides, le principe religieux restait nanti d'une immense influence.

Il possédait la direction souveraine de

l'instruction et du développement des sciences.

Il devait diriger encore long-temps la justice, et prendre connaissance des causes criminelles.

Il devait rendre à leur véritable destination les biens ecclésiastiques, et transporter sur la tête des malheureux les revenus immenses qui auparavant nourrissaient les prêtres et les moines.

Unique foyer de lumières, il devait, par leur propagation, faire disparaître graduellement les distinctions arbitraires, et jusqu'alors insurmontables, que la féodalité avait posées entre les classes de la société, et remplacer cette hiérarchie par celle du mérite et du talent.

Source vivante de patriotisme, le principe religieux devait rassembler autour de sa bannière tous les cœurs genevois.


Source de liberté, il devait abattre les abus de l'ancien gouvernement; il devait donner de nouvelles institutions; il devait animer les conseils généraux, où toute rancune, toute aigreur, tout ressentiment,

étaient déposés au pied de l'autel de la patrie, et offerts en sacrifice au Dieu de l'Évangile.

Mais pour donner ces biens, pour produire des résultats durables et former une organisation régulière, il fallait une direction unique, des efforts partant d'un seul principe, un accord parfait dans la doctrine; car dans cette ville, menacée au-dehors et déchirée au-dedans, toute division était une cause de mort, toute discorde religieuse amenait une sédition politique, et chaque sédition ouvrait une brèche à l'ennemi. Cette nécessité d'un principe unique, d'une volonté ferme, avait bien été sentie par Farel et ses compagnons d'œuvre; mais ils n'étaient pas assez forts pour les imposer au gouvernement de Genève; aussi notre généreux réformateur comprit qu'il fallait faire un sacrifice d'amour-propre, et comme JEAN CALVIN²⁰ passait par Genève, étant déjà connu dans toute l'Europe par sa vigueur, son courage inébranlable et ses principes qui n'avaient jamais varié, Farel l'arrêta, le 27 septembre, et l'adjura au nom de Dieu de se dévouer à



l'Eglise genevoise ; et ce fut avec joie qu'il fit sentir au Conseil que les leçons de ce Français devenaient indispensables.



SECONDE PARTIE.

§ I.

CALVIN A GENÈVE.

Premier séjour : 17 septembre 1536. — 23 avril 1538.

Ainsi, le camp de la réforme est renforcé par le plus vigoureux champion des idées organisatrices et de l'unité religieuse.

Ses secours sont nécessaires ¹, car il y a trois mois qu'on a juré fidélité à l'Évangile, promis à main levée « de garder des mœurs pures, » et déjà les cœurs sont refroidis, les amis du temps passé murmurent tout haut contre la sévérité que les pasteurs recommandent dans la conduite. Des citoyens ne craignent pas de déclarer au Conseil qu'ils veulent

vivre en liberté « et ne consentent plus à être contraints par les ministres. »

Au milieu de ces mouvemens précurseurs de jours fâcheux ², Calvin commença dans ses leçons de théologie à inculquer ses principes chrétiens. La foule était grande, et chacun sortait émerveillé de la clarté et de la chaleur qu'il mettait dans l'explication de l'Évangile. Mais malgré ces instructions, les citoyens ne devenaient pas plus pieux; ils allaient très-volontiers « écouter tous les jours les commentaires sur la Bible, » ils en faisaient le sujet de leurs conversations, mais ils ne voulaient souffrir aucun reproche ni aucune censure; l'impatience faisait place au recueillement, dès que le prédicateur, abandonnant l'explication de l'Évangile, traçait à ses auditeurs un plan de vie conforme à la doctrine chrétienne.

Aussi Calvin ayant bien étudié ces dispositions, sentit que le peuple était trop ignorant encore, pour être conduit par la persuasion, et qu'il fallait, non demander aux Genevois de croire, mais les forcer à suivre les lois de l'Évangile; et pour faciliter son œuvre ³, il réduisit avec Farel la religion réformée en

un code abrégé que chacun put connaître et comprendre facilement. Ce travail étant achevé, le Conseil assembla les chefs de famille dans Saint-Pierre pour faire jurer à chacun la confession de foi (*), qui devint ainsi *loi constitutionnelle de l'Etat*, et donna à l'autorité civile le droit de punir les infractions faites à cette législation religieuse.

Ce fut le commencement de la république chrétienne de Genève. Tout fut régulier dans cette mesure; le peuple accepta les articles de la confession par un vote libre et légal : c'est de ce conseil général, tenu le 10 novembre 1536, que date notre ÉGLISE NATIONALE.

Calvin et Farel furent heureux du succès de cette mesure solennelle, car elle était nécessaire comme base des travaux que les pasteurs voulaient entreprendre pour que le serment prononcé des lèvres fût sanctionné par le cœur.

On a souvent dit que cette grande résolution fut prématurée, et que le peuple d'alors n'étant pas mûr pour comprendre la portée de

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 1.

tels engagements, il n'était pas étonnant que plus tard il se fût révolté contre la loi évangélique.

Mais cette confession était assez simple et assez claire pour que chacun sût à quoi il s'engageait; que serait devenue la religion, si ses ministres n'avaient pas eu un pouvoir égal aux efforts de leurs adversaires, et un système régulier de défense contre les attaques de tous genres qui les attendaient? Le fait ne prouva que trop l'urgence de cette adhésion solennelle et légale à la foi réformée.

On vit les mêmes citoyens qui avaient juré la confession de foi avec émotion et enthousiasme, abuser de leur liberté et s'adonner à des vices et à une dissolution qui s'augmentaient chaque jour. Aussi le malaise de l'église s'accrut; les sermons des ministres et surtout ceux de Calvin étaient pleins de reproches vifs et fondés; ils s'efforçaient de prouver à leurs frères en quoi consistait la véritable liberté donnée par la réforme; ils leur rappelaient que leur serment à l'Évangile les obligeait à observer tout ce que l'Évangile commande; que si la nouvelle liberté les avait

affranchis de l'ancienne servitude, de toutes les superstitions papistes, des cérémonies gênantes, elle avait mis à leur place, la nécessité de réprimer les vices et les scandales d'autrefois.

Al'ouïe ⁵ de telles paroles, de fréquens murmures s'élevaient dans les temples, des citoyens sortaient avec violence et s'en allaient au Conseil déclarer qu'ils ne pouvaient plus suivre les « dire des prêcheurs. »

Calvin ⁶, voyant cela, résolut de faire appliquer sévèrement l'excommunication, et les peines légales; les magistrats se prêtèrent à ces mesures, et le premier acte de sévérité fut de priver de la bourgeoisie, les parens qui n'envoyaient pas leurs enfans à l'école; puis, avec la rigueur du temps, ils infligeaient ⁷ à chaque scandale une peine particulière; ils condamnaient un homme auteur d'une obscène et bruyante mascarade, à faire amende honorable, et à demander pardon dans Saint-Pierre; ils exposaient au carcan avec des cartes autour du cou, un joueur coupable de quelques fraudes; ils faisaient promener sur un âne conduit par le bourreau, un adultère et

sa complice ; ils emprisonnaient la coiffeuse qui avait orné avec immodestie la tête d'une jeune épouse.

Mais si l'excommunication était appliquée d'une manière si rigoureuse, si l'on plaçait presque au même rang les fautes légères et les crimes graves, Calvin dans ses leçons avait fait comprendre si bien ce qu'il y avait d'évangélique dans cette institution, que, comme aux premiers jours de l'Eglise, il n'y avait ni honte, ni souvenirs pénibles évoqués contre le coupable remis en grâce. Debout dans le temple, il recevait l'absolution, et promettait de persévérer dans de meilleures voies ; puis ses amis, qui avaient rompu avec lui pendant sa pénitence, se rapprochaient, le serraient dans leurs bras, et des témoignages d'affection et même de respect accompagnaient à sa demeure celui qui venait de s'humilier si profondément.

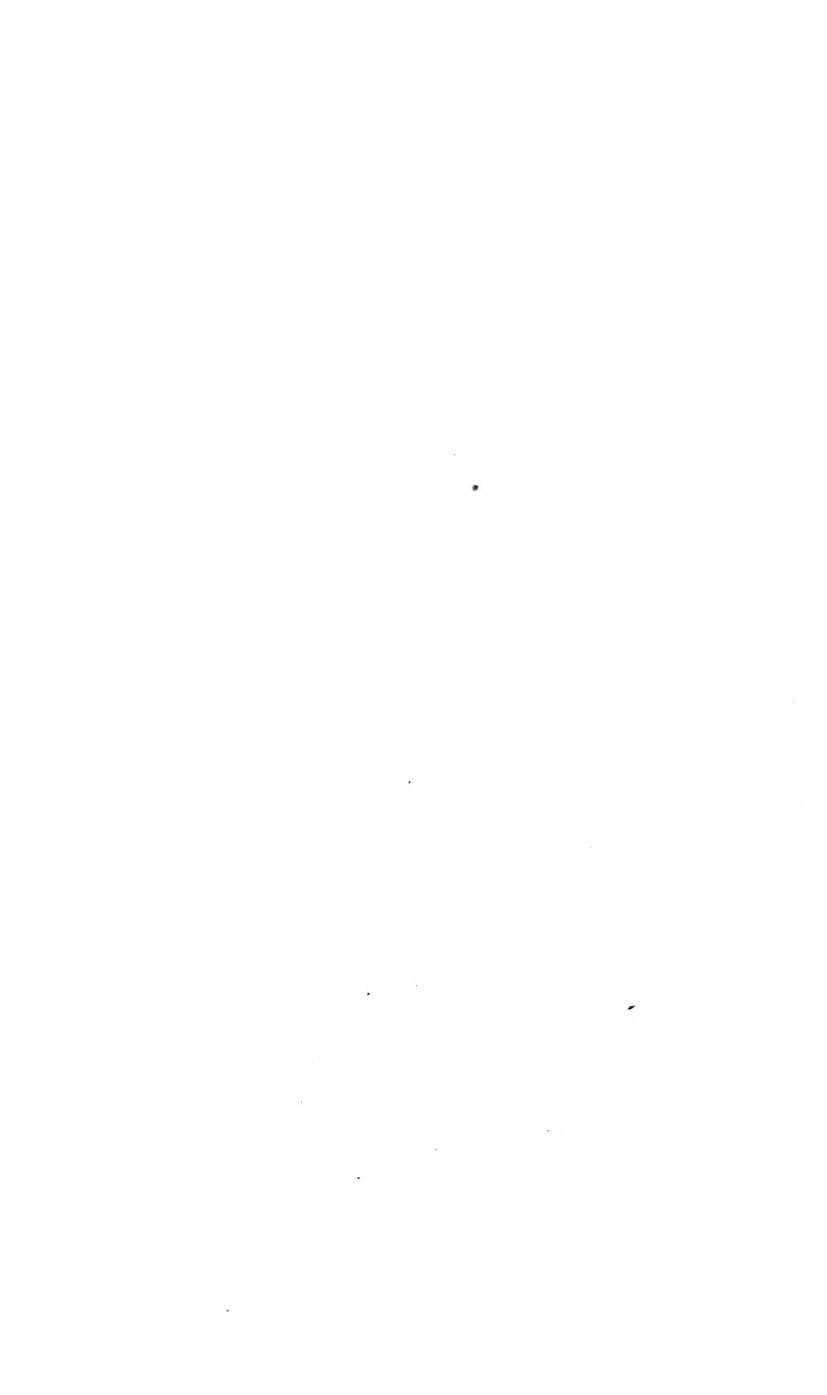
Ranimés par le bon effet de leurs institutions, charmés de l'accord qui règne dans les conseils, les pasteurs continuent leur œuvre avec zèle⁸, et l'Eglise marche en paix dans la voie de l'amélioration. Les adversaires de

l'Évangile avaient fléchi la tête, les débauchés étaient momentanément soumis; on ne voyait plus de ces réjouissances publiques, qui se terminaient toujours par d'infâmes orgies; les lieux de prostitution étaient fermés.

Dans ces circonstances, la prédication fit de grands progrès; offrant l'intérêt de la nouveauté, elle jouait le même rôle que la presse accomplit de nos jours. L'ardeur que nous mettons à nourrir notre esprit des discussions politiques et des mille nouvelles littéraires qui courent le monde, était alors concentrée sur les pensées théologiques et religieuses, seul mobile des intelligences et seule littérature du temps. Ainsi, il ne faut pas plus s'étonner de voir au 16^e siècle des hommes passer plusieurs heures de la journée, « écoutant et devisant des sermons » que d'entendre de nos jours tant de gens parler si chaudement d'intérêts politiques, nationaux ou étrangers.

Alors, comme aujourd'hui, chacun avait sa couleur religieuse et son prédicateur favori. Ceux qui aimaient les émotions profondes et les effets oratoires, se pressaient le matin à Saint-Gervais, où Farel remuait son





auditoire par ses ardentès prières et ses tableaux relevés et énergiques.

Les hommes raisonneurs, aimant la logique et la liaison parfaite des idées, allaient à Rive et à Saint-Pierre, où instruisait Calvin¹⁰. Sa voix pénétrante attirait l'attention, sans la fatiguer, sur le côté spéculatif des questions qu'il développait de préférence; puis, après avoir discuté avec froideur et calme un point de dogme, il exposait les conséquences pratiques de la vérité prouvée; alors sa figure s'animait, et l'émotion profonde dont il était agité, passait dans l'ame de ses auditeurs, qui sortaient « pensifs et recueillis, s'entretenant le reste du jour de choses si nouvelles pour eux. »

Mais ce temps de prospérité ne fut pas de longue durée. Les Anabaptistes d'Allemagne, après avoir inondé de sang leur pays, s'en allaient par le monde, « missionnaires fanatiques, » soulever de nouvelles populations. Deux hommes de cette secte, Herman de Liège, et Marc Benoist, arrivent à Genève en mars 1537. Accueillis avec bienveillance, comme tous les étrangers, ils pensent que

cette Eglise , encore mal affermie , leur réserve de grands succès , et s'abouchent avec quelques conseillers qui trouvent leur système admirable. Ces magistrats , que l'on verra plus tard à la tête des Libertins , mettant en avant la liberté absolue de discussion que proclamaient les pasteurs , demandent que les Anabaptistes exposent leurs doctrines et disputent , avec Farel et Calvin , devant le Grand Conseil. Les deux ministres relèvent le gant avec confiance , et , forts de leurs succès passés , ils sollicitent que la discussion ait lieu devant tout le peuple (*).

La dispute dura plusieurs heures. Calvin et Farel convinquirent d'erreur sur tous les points les étrangers , et furent reconduits , au sortir du couvent , dans leurs demeures par le peuple , joyeux de leur victoire ; le lendemain , le secrétaire de la ville signifia aux Anabaptistes un arrêt de bannissement , puisqu'ils n'avaient pu prouver leur doctrine par l'Écriture , et que leurs principes étaient contraires à l'ordre et à la discipline de l'État.

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 2.

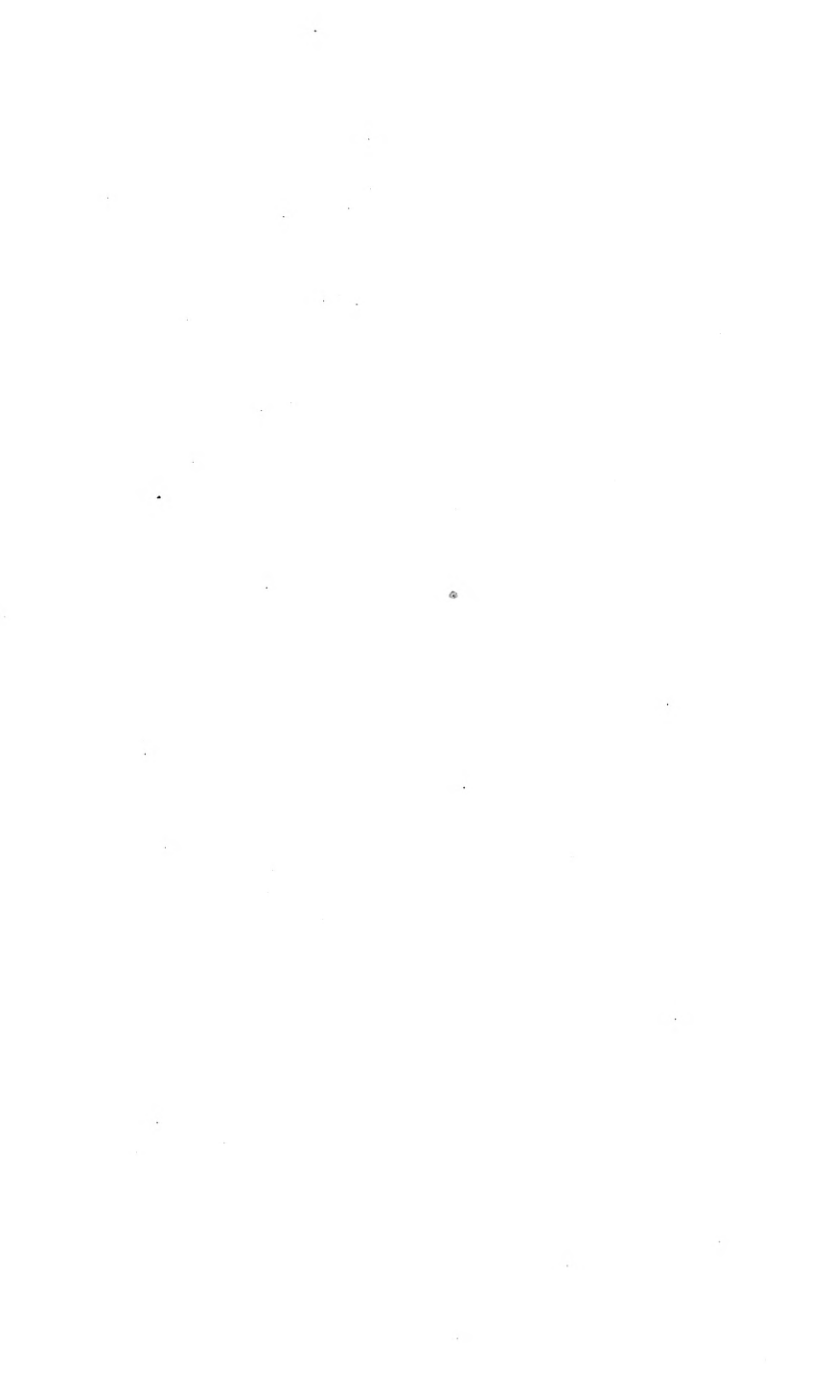
Malgré le triomphe des pasteurs, cette dispute laissa des traces profondes, et révéla que le calme de l'Eglise était apparent, plutôt que réel, et que la faction ennemie de l'Evangile préparait dans le silence la ruine d'une institution qui gênait ses goûts et ses habitudes. Ce parti se lia immédiatement avec les partisans de l'anabaptisme ¹¹, et les entretiens que provoqua la dispute, firent connaître aux Libertins leur force numérique. Sous ce titre « de Libertins » étaient compris : les catholiques restés assez nombreux ; les gens animés d'un vague mécontentement contre les magistrats, et qui reproduisaient les éternels reproches qu'on prodigue aux dépositaires du pouvoir ; les amis de la licence passée, qui ne pouvaient s'accommoder de la sévérité du régime actuel, qui avaient secoué le papisme comme un fardeau trop lourd, qui, dans la nouvelle croyance, choisissaient les choses les plus conformes à leurs goûts ¹², en triant les passages de la Bible et en tordant leur sens pour discuter avec violence contre les prédicateurs ; ces hommes, quoique divisés d'intérêts et de but, se tendirent la main, pri-

rent une organisation régulière , et commencèrent de vives attaques contre l'Église.

Calvin et Farel virent le danger. Leurs sermons, pleins de reproches, se ressentirent du trouble secret qui régnait dans la ville ; et comme dans leurs visites pastorales, ils s'aperçurent que beaucoup de citoyens n'avaient pas juré la confession de foi, ils espérèrent qu'un nouvel acte solennel ferait impression et calmerait les esprits. D'après leur avis, le Conseil convoqua de nouveau le peuple ¹³ dans Saint-Pierre ; le serment à la confession fut renouvelé.

Mais cette mesure n'eut d'autre effet que de dessiner encore mieux les partis, et d'envenimer leur haine. — En novembre, le Conseil, pressé par les pasteurs, ordonne le bannissement « hors des murs » de tous ceux qui n'ont pas juré la confession « loi de l'état ; » et quand les magistrats veulent exécuter cette sentence, ils voient avec effroi que les opposans sont si nombreux, qu'il est impossible d'employer contre eux la force.

Dès lors tous les liens sont relâchés ; la violence devient l'ordre du jour ; aux re-



proches de la chaire, les Libertins répondent par les cris de la rue. Ils prétendent qu'on leur a fait jurer la confession sans qu'ils sussent ce qu'elle contenait. Ils font tant de bruit, ils ont des partisans si nombreux dans les Conseils, qu'au commencement de l'hiver ¹⁴, Farel et Calvin paraissent devant les magistrats, non pour demander raison de quelques torts faits à l'Église, mais pour s'expliquer sur la nature de la confession de foi. Du ton le plus ferme, ils en déclarent tous les articles vrais et évangéliques.

Mais le mal était trop invétéré pour que cette vigoureuse conduite pût améliorer le sort des pasteurs; aussi ardens qu'eux, leurs adversaires parcourent les rues, arrêtent les passans, et, montés sur des bornes, ils crient ¹⁵: « Que les prêcheurs envahissent peu à peu les franchises, » qu'il n'y a plus ni liberté, ni sûreté à Genève; que l'on viendra bientôt, dans l'intérieur des familles, arracher des aveux sur les opinions religieuses, et bannir ceux qui ne pensent pas comme les ministres; « qui sont des tyrans pires que l'Evêque. » Tous ces discours font effet, et

les Conseils généraux de la fin de l'année n'offrent que des scènes de violence et de trouble, dont les bons et paisibles citoyens s'effraient et se dégoûtent. C'est ce que voulaient les Libertins, qui restent les plus nombreux, et font nommer syndics trois de leurs partisans.

Dès lors le rôle des Conseils est changé : de protecteurs, ils vont devenir adversaires, et les premiers prétextes serviront pour dénaturer l'ouvrage des Réformateurs ¹⁶. — On commence les vexations par défendre aux ministres « de prêcher contre les magistrats. » Mais l'obéissance leur est impossible ; il faut qu'ils dénoncent les scandales, et les scandales sont causés par les chefs de l'état.

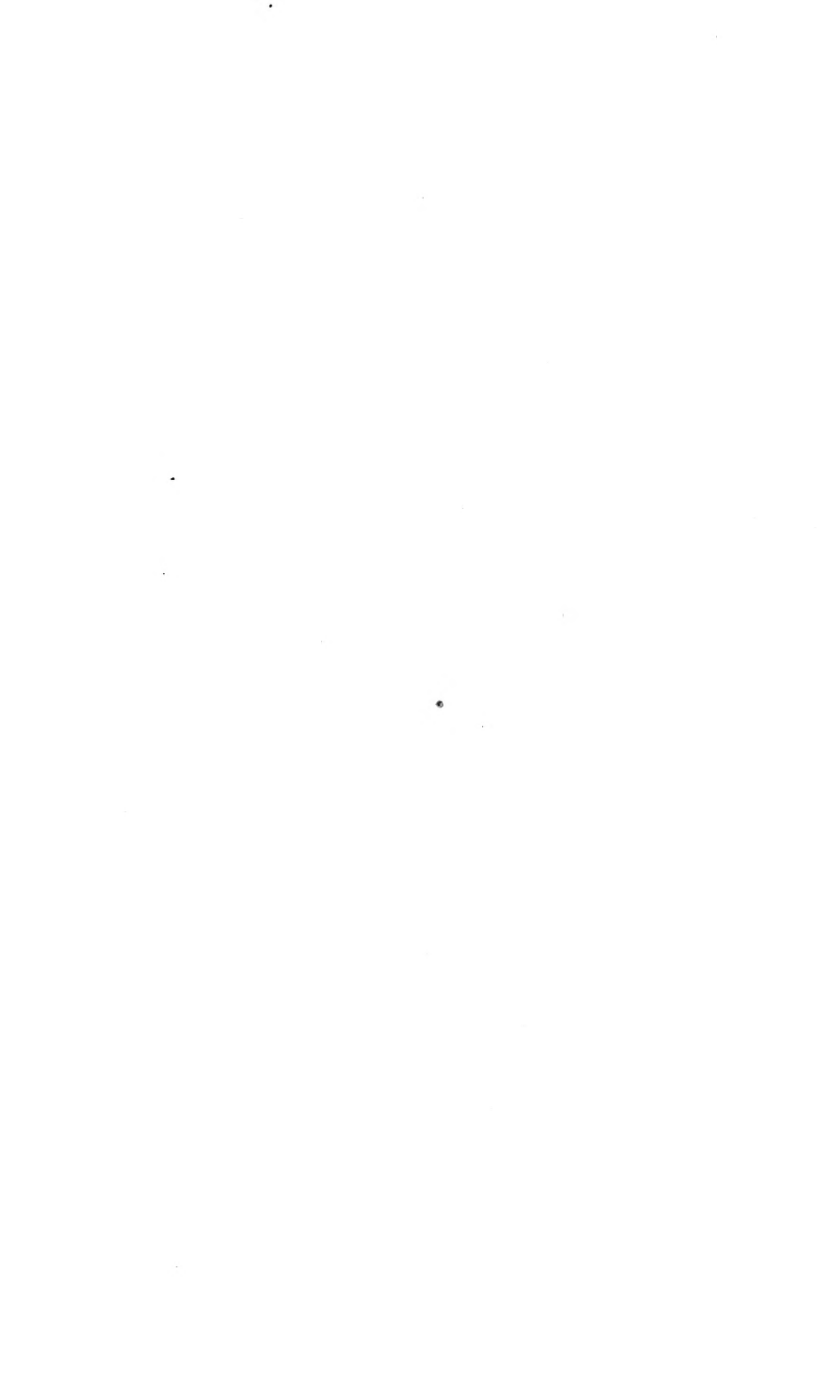
Dans ces conjonctures, et comme pour aggraver la position de l'Eglise de Genève ¹⁷ les Bernois demandent qu'on adopte leur manière de communier avec les oublies, et de baptiser avec les fonts. Un synode est convoqué à Lausanne pour débattre ces points ; Farel et Calvin s'y rendent ; sans attendre leur arrivée, l'assemblée décide la question en faveur des Bernois, et envoie à l'Eglise de Ge-

nève l'ordre de se conformer à cette résolution. Les réformateurs en appellent au prochain synode de Zurich, et, de retour à Genève, demandent qu'on attende la Pentecôte pour changer les cérémonies, vu qu'à cette époque la décision de Zurich serait connue.

Le Conseil refuse cette demande équitable¹⁸, les Libertins s'empressent de présenter au peuple cette résistance des ministres comme un nouveau grief, et répètent que Farel et Calvin vont brouiller Genève avec Berne. Là-dessus ils redoublent de violence : ici c'est une ignoble mascarade qui court les rues parodiant les scènes de l'Évangile ! là, ce sont des danses obscènes mêlées de chansons infâmes, puis des procès scandaleux qui se débattent à la suite des adultères. Aux approches de Pâques la licence ne connaît plus de bornes : des bandes nombreuses, à la tête desquelles sont des Conseillers¹⁹, s'arrêtent devant les maisons des pasteurs, déchargent leurs arquebuses contre les fenêtres, et menacent les ministres de les jeter au Rhône, s'ils ne veulent communier selon le rite bernois.

Voyant des magistrats autoriser ces honteuses scènes, Farel et Calvin jugent que tout est perdu ; mais , soldats fidèles , ils veulent faire les derniers efforts ; Corault le premier, dans un sermon , ne ménage ni citoyens , ni magistrats ; aussi , au sortir de l'église , il est saisi et incarcéré.

Ceci se passait cinq jours avant Pâques. Le jour de la fête, la foule remplit les temples, le peuple est impatient de voir si l'on fera la communion selon le rite bernois. Mais la stupeur est grande, quand le matin, à St.-Gervais ²⁰, Farel commence en disant : « Aujourd'hui je ne distribuerai pas la Cène. » De violens murmures s'élèvent. « Non , s'écrie Farel, en couvrant de sa voix le tumulte, non, ce serait profaner ce sacrement, que d'y admettre des ivrognes et des débauchés tels que vous. » Puis, redoublant de vigueur, il trace le tableau de tous les scandales d'alors. Le peuple ne pouvant supporter des détails aussi positifs et des vérités aussi dures , interrompt le prédicateur. Les plus violens tirent l'épée et se précipitent vers la chaire , d'autres les repoussent et font un rempart de leurs corps à





Farel, qui, les bras croisés, attend avec le plus grand calme la fin de cette lutte.

L'après-midi les mêmes scènes se répètent au sermon de Calvin ²¹, pendant tout le jour des groupes animés parcourent les rues en criant « mort aux ministres! » — Le lendemain 20 avril, les magistrats décident de remettre cette affaire au conseil général, qui décrète l'observance des rites bernois, et vote à la presque unanimité l'exil de Farel et de Calvin.

Le sautier se rend immédiatement à la maison des deux pasteurs et leur intime l'ordre « de vider la ville sous trois jours. » « Eh bien! de par Dieu! » s'écrie le fougueux Farel. Calvin répond avec plus de calme : « Si nous eussions » servi les hommes, nous serions trop mal ré- » compensés, mais nous servons un Maître » qui, bien loin de ne pas récompenser ses » serviteurs, leur paie ce qu'il ne leur doit » pas. »

Puis ils sortent de Genève accompagnés des regrets de tous les gens de bien, qui, dans toutes les époques de trouble, sont opprimés par les plus bruyans et les plus hardis. — Les

pasteurs s'en vont le cœur plein de tristesse, mais sans amertume contre leurs ennemis. Calvin jouit de la pensée qu'il va vivre en repos, avec ses études chéries. Ils ne secouent pas la poussière de leurs pieds contre la ville ingrate, car les lieux où cent fois on exposa sa vie pour une bonne œuvre laissent de beaux souvenirs ; et quoique la cause de l'Évangile semble perdue dans Genève, ils ont foi dans l'avenir ; ils ne peuvent croire que Dieu laisse son église sans appui, et ils espèrent contre toute espérance.

L'homme impartial qui pèsera la conduite des Réformateurs et des Libertins, verra dans cette affaire un complot formé de longue main par le vice et la violence contre la vertu et la religion (*).

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 5.



§ II.

GENÈVE PENDANT LE BANNISSEMENT DE
CALVIN.

23 avril 1538. — 3 septembre 1541.

Deux ans avaient été péniblement employés à diriger l'État et l'Eglise dans une voie sûre. La pensée qui présidait à l'intérieur, était l'amélioration intellectuelle et morale.

La pensée qui influait au dehors était une résistance ferme et noble aux prétentions diplomatiques et injustes des alliés, et aux embûches des ennemis. Le lien commun de tous les intérêts, était la nouvelle liberté religieuse qui rassemblait en un seul faisceau tous les sentimens genevois, et créait des institutions chères aux citoyens vertueux.

Cet élément évangélique (seul véritable esprit public du temps) était personnalisé dans Farel et Calvin, qui l'avaient secondé et développé si puissamment.

Maintenant, que vont faire les chefs du parti qui a chassé les pasteurs? L'expérience

leur prouvait, qu'il était impossible de donner des jours de paix à la république, sans unité et sans ordre, et pour eux, ces deux mots signifiaient esclavage et oppression. — Aussi se conduisirent-ils de manière à tout perdre, et à détruire par de fausses manœuvres les nouvelles libertés et les nouveaux droits que les citoyens avaient si chèrement achetés.

¹ Il y avait des traités à faire avec les Bernois touchant les droits que Genève possédait sur différentes terres conquises. Deux années auparavant ², le Conseil avait inscrit dans les archives la réponse énergique que Genève envoyait à Berne, quand cette ville demandait la souveraineté pour prix de ses secours. Aujourd'hui il faudra mettre sur ces mêmes registres, que ³ quatre citoyens, à la tête du gouvernement, ont signé un accord qui compromet les droits de la république, ôte à Genève des possessions légitimes, et la place dans une demi-dépendance de sa puissante protectrice.

Pendant le séjour de Farel et de Calvin, les ennemis, rebutés par l'aspect de l'ordre



et de l'imposant accord qui régnait dans l'Eglise et l'Etat, savaient bien qu'il n'y avait rien à faire contre une ville décidée à tout perdre plutôt que de lâcher une de ses libertés.

Les Primats catholiques ⁴ qui convoitaient Genève, n'essayaient point de tentatives tant qu'ils sentaient à la tête de cette Eglise un Farel et un Calvin, dont cent villes avaient proclamé les succès infailibles dans les discussions dogmatiques. Mais maintenant que leur renommée ne planait plus sur Genève, les catholiques tressaillirent à la vue de cette Eglise abandonnée. Les cardinaux Sadolet, de Tournon, de la Baume; les archevêques de Lyon et de Vienne; les évêques de Besançon, de Turin, de Lausanne, etc., s'assemblèrent à Lyon, et le plus habile d'entre eux, Sadolet, écrivit aux Genevois pour les engager à rentrer dans le sein du catholicisme.

Cette lettre, chef-d'œuvre d'adresse et de subtilité, était faite pour bouleverser la ville et ramener au catholicisme un grand nombre de citoyens indécis et de gens découragés par la tournure équivoque des affaires. Aussi le

Conseil sentit le danger de répandre cet écrit dans le peuple, et ne trouva personne qui fût capable de répondre au cardinal. Alors les amis de Calvin le prièrent de se charger de réfuter les argumens de Sadolet. La réponse ne se fit pas attendre, et la conférence de Lyon se sépara, voyant qu'il n'y avait rien à gagner contre un pareil adversaire (*).

Farel et Calvin avaient mis tous leurs soins à faire fleurir l'instruction ; ils avaient fait sentir aux parens la nécessité de développer l'intelligence des jeunes citoyens, et ils avaient réussi à faire aimer l'étude. Maintenant l'école publique est déserte⁵ ; les parens ne sentent plus le prix de la science ; on saisit le premier prétexte pour bannir le recteur Saulnier et les régens, qui partent et laissent Genève libre de se replonger dans l'ignorance du moyen âge.

Enfin Farel et Calvin avaient fait tout ce qu'il est possible à l'homme de faire, pour que la religion fût respectée et que ses ministres fussent à l'abri des outrages. Et⁶ depuis leur

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 4.

départ, quelques pasteurs sans courage cédaient lâchement le terrain et n'osaient plus blâmer les vices ; si d'autres étaient assez hardis pour s'élever contre les scandales, au sortir des temples, on les chargeait d'injures, on couvrait de boue leurs vêtemens, on les menaçait de mort. Si les malheureux ecclésiastiques se plaignaient de leurs occupations multipliées et demandaient qu'on nommât quelques diacres pour les aider dans le soin des malades, les magistrats leur répondaient qu'ils pouvaient bien se soulager les uns les autres. Si quelques voix s'élevaient dans les Conseils en faveur de la nécessité d'une conduite morale, ces rares efforts étaient paralysés dans tous les cas graves, car les conseillers eux-mêmes donnaient l'exemple des débauches et de l'adultère.

Ainsi les ennemis de Genève peuvent reprendre espérance, car « malheur à la ville qui appelle la lumière, ténèbres, et les ténèbres, lumière ; ses portes seront données pour héritage à l'étranger. »

Cet état navrait le cœur de Calvin, qui essayait de relever le courage de ce qui restait

de bons chrétiens souffrans dans Genève , et leur adressait ces touchantes exhortations : « Pourtant, mes bien-aimés frères , soyez persuadés que , quoique les injustes fassent tous leurs efforts pour mettre la ruine dans votre Eglise , notre Seigneur donnera fin aux afflictions qu'il vous envoie , et elles vous seront salutaires ; car sa colère envers ses enfans passe en un jour , mais sa miséricorde est éternelle. Regardez vos ennemis , évidemment tous leurs projets tourneront à leur perte , et néanmoins ils se croient au bout de leur entreprise. Ne vous découragez donc point parce qu'il a plu à notre Seigneur de vous abaisser pour un temps ; car il donne la couronne de gloire à ceux qui sont dans les larmes , et il rend la lumière à ceux qui sont dans les ténèbres. Espérez donc que Dieu vous fera voir de telles choses , que vous aurez occasion de célébrer sa magnificence. Ayant cet espoir , consolez-vous , supportez patiemment , remettez tout à la Providence , qui connaît l'opportunité des temps et voit ce qui nous est bon , mieux que nous ne le pouvons concevoir. »

Le génie de Calvin lui faisait prédire juste ⁸. Les magistrats, indignés contre ceux qui avaient signé le traité avec les Bernois, firent emprisonner ces traîtres; les amis de ces derniers, puissans dans les Conseils, voulurent exciter une émeute pour les délivrer; mais leur chef, Jean Philippe, y perdit la vie, à la grande joie du peuple dont il était l'idole quelques jours auparavant. Les quatre syndics qui avaient causé le bannissement de Calvin, périrent misérablement cette même année. Le peuple, avec ses préjugés du temps, regarda ces catastrophes comme un jugement de Dieu, et commença à détester le parti des Libertins.

Alors les honnêtes gens reprirent courage et demandèrent qu'on rappelât les pasteurs exilés ⁹. La nécessité de remettre quelque ordre dans l'Eglise et l'Etat se faisant impérieusement sentir, et tous les amis de la religion et du pays voyant que Calvin seul pouvait remédier à ces maux, le 15 mai 1541, le Conseil général révoqua l'arrêt du bannissement des deux pasteurs. Mais Farel ne put revenir ¹⁰. Calvin arriva à Genève le 3 sep-

tembre 1541, et son premier soin, après avoir remercié les syndics, fut d'aller voir ceux qui l'avaient insulté à son départ; il leur tendit la main, et les gagna pour quelque temps à sa cause.



§ III.

LÉGISLATION DE CALVIN.

1. *Législation ecclésiastique.*

Les leçons que le désordre et l'anarchie venaient de donner aux Genevois, avaient fait réfléchir les esprits légers et remuans de la ville; on reconnaissait que la religion seule pouvait sauver l'Etat au milieu des factions, qui toutes l'entraînaient à sa perte. Aussi Calvin apprécia-t-il les avantages de sa position, et sa première pensée fut-elle de mettre à exécution le système de gouvernement ecclésiastique et politique qu'il avait conçu

depuis long-temps. Et comme l'échec qu'il venait de recevoir lui avait montré que l'organisation de l'Eglise de Genève, établie par Farel, était insuffisante, il déclara au Conseil qu'il n'acceptait la place de pasteur qu'autant que les Genevois se soumettraient à une discipline précise et sévère. Le Conseil le chargea de ce travail, et voici quel fut son plan d'Eglise.

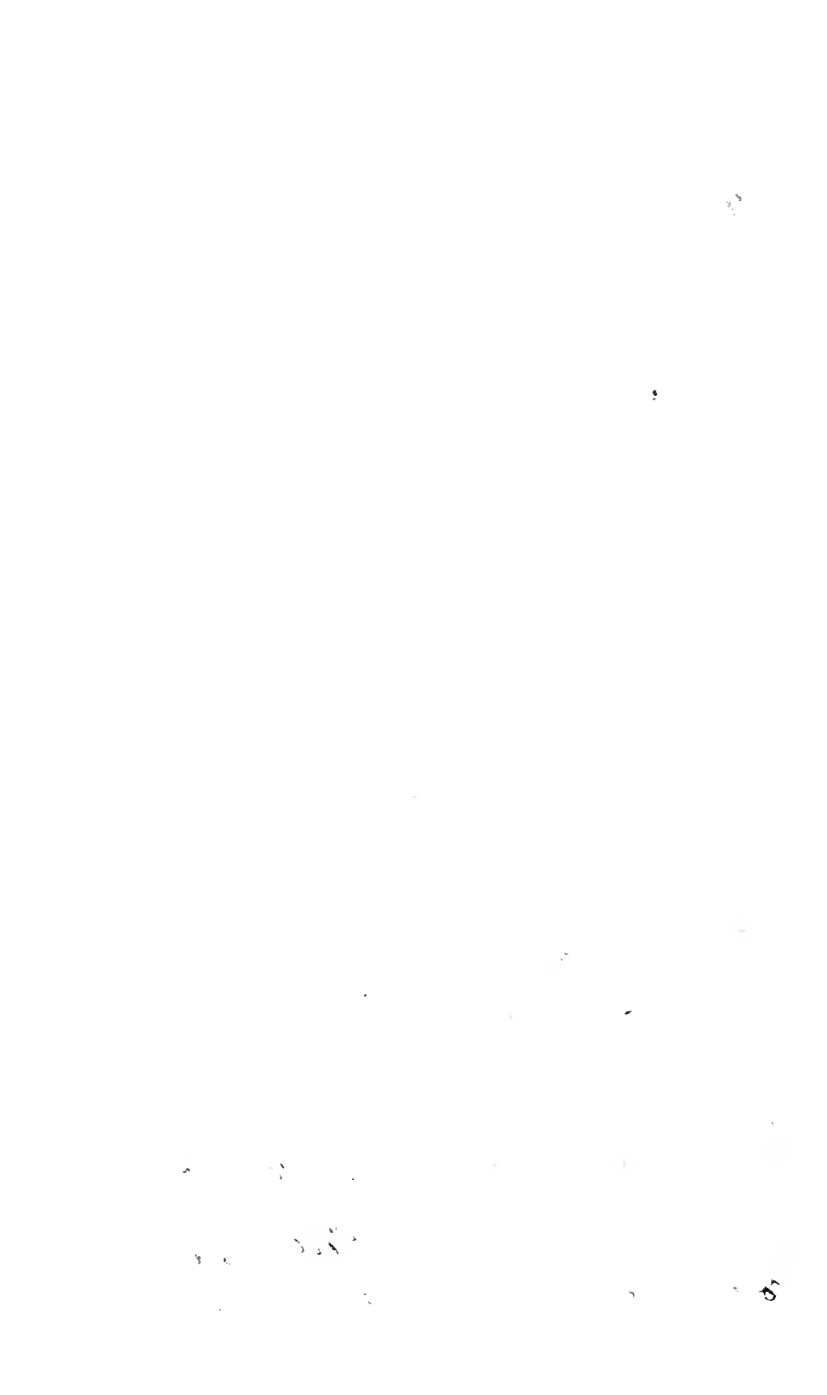
Il posa comme principe, que toute institution qui a pour base l'esprit de l'Evangile, doit avoir une durée indéfinie ; car l'Evangile étant éternel, ce qui est fondé sur lui partage son sort ². Cette base étant admise, Calvin n'essaya pas de composer un ordre ecclésiastique d'après des systèmes humains, mais il rassembla toutes les exhortations relatives au ministère, que le Maître et ses disciples ont semées dans leurs enseignemens et leurs écrits ³ ; il y ajouta les coutumes judaïques qui ne choquent pas l'esprit chrétien, et de cette réunion de maximes, il composa un code qui, bien apprécié, forme une législation applicable à une société chrétienne, quelles que soient sa grandeur et sa position.

Le commencement de la législation évangélique, dit Calvin, fut un ordre de choses miraculeux ⁴. Les premiers élus de Jésus qui avaient recueilli sa parole divine, les prophètes ou prédicateurs, les Évangélistes, allaient par le monde, fondant des Églises, attirant les hommes à leur connaissance parfaite de la vérité par leurs prédications et leurs prodiges.

Cet ordre de choses ne dura que peu de temps; Dieu ne voulut pas continuer son œuvre en donnant à chaque Chrétien des révélations particulières, car les miracles de tous les jours n'entrèrent jamais dans le plan de la Providence; aussi les Apôtres, sachant qu'après leur mort le Seigneur n'accorderait plus d'inspirations individuelles, instituèrent-ils *la véritable Église évangélique, et cela de science certaine, d'après l'ordre du Maître.*

Les directeurs de cette Église sont d'abord les Docteurs ⁵ chargés spécialement d'instruire les fidèles dans la science, de les amener à la connaissance parfaite de la doctrine chrétienne, et de convertir les incrédules en leur dévoilant la vérité suivant la mesure de leur intelligence.

calomnie na pas eu la pretention de donner une dresse
indesue aux formes de la religion, ~~Mais~~ ~~Car~~
de l'ordr lui meme mais il a voulu dire que le
vincipe quel stablest, cest adire l'ordination
des pasteur faite d'apres une paraphrase de
l'ordr de St Paul, La separat delordr
~~Mais~~ ~~Car~~ et de l'ordr de Melchior
Le projet de Mag contre la bo
brutale etient ^{ierce-contrace} ~~de~~ ~~la~~ ~~part~~
des bades sur les quilles
une eglise tant fondee pourvab d'aples
at une nat sue que qui fut la aduer et
Se contrefait mais del fait homme
le nent fait par le pologiste de toutes les opines
mais je croi que cette oae etant grande
et large en avant de son pied, et que
l'homme qui avoit le bras d'orne a quil l'atta
pour un pete etal place a la tete d'un
gd royaume avoit misse dans la tabe
comme il a voulu a qe need



Les Pasteurs sont une autre classe de chefs spirituels ; ils résident dans les communautés particulières ; leur mandat est une charge morale, ils rappellent à leurs Eglises les enseignemens pratiques du Maître ; ils fortifient les faibles par des exhortations paternelles ; ils réprimandent les membres souillés et indignes , ou les excluent de la communion chrétienne.

Réunis en corps , les pasteurs ⁶ choisissent eux-mêmes leurs compagnons d'œuvre , puis les présentent au peuple , qui témoigne son approbation ou son blâme pour ce choix. Mais comme la multitude accorde parfois sa faveur au plus vanté et non pas au plus digne , les successeurs des Apôtres ont mis les conditions les plus sévères à l'élection pastorale.

Ces conditions sont d'abord la vocation intérieure ⁷. Chaque ministre doit se rendre le témoignage qu'en demandant la charge sacrée, il n'est point poussé par un esprit d'intérêt ou d'avarice , mais qu'il aime Dieu de tout son cœur et son prochain comme lui-même ; le Seigneur seul est juge de cette

vocation , qui est révélée aux hommes par une vie sainte et pure.

Le ministre ⁸ doit être versé dans la science sacrée , nourri de l'Évangile , soumis à sa doctrine , prêt à rendre compte avec douceur de sa foi et de son espérance ; il doit être astreint à un noviciat de quelques années , afin que l'on voie si sa foi est ferme et sa vocation inébranlable.

Le ministre ⁹ doit être pur de tout défaut corporel , de toute infirmité qui pourrait attirer sur lui le ridicule ou le dédain.

Le ministre ¹⁰ doit être sacré , avec l'imposition des mains , par ceux mêmes qui ont apprécié sa conduite et sa science.

Le ministre ¹¹ s'engage à persévérer dans sa vocation , pendant les jours de paix et pendant les temps de trouble ; il doit sacrifier sa vie pour le service de ses frères si les circonstances le demandent ; il doit se soumettre aux lois de l'État où il vit , « en tant qu'elles ne préjudicient pas à la liberté qu'ont les serviteurs de Dieu , d'enseigner selon que le Seigneur le commande dans sa parole ¹². »

Après les pasteurs , viennent les Anciens ¹³,

laïques pieux et éclairés , qui doivent veiller sur la conduite morale et la doctrine des membres de l'Eglise , et remplacer les pasteurs dans les lieux où les soins de ceux-ci ne peuvent s'étendre.

Enfin ¹⁴, les Diacres sont chargés de prendre soin des pauvres , de faire des aumônes régulières , d'exercer des œuvres de miséricorde. Les femmes, sévèrement exclues de toute fonction ecclésiastique ¹⁵, doivent accepter une partie de la tâche charitable, et se dévouer au service des malades, travail dont la difficulté et le mystère font le mérite, et qu'il appartenait à l'Évangile de mettre au nombre des devoirs religieux.

Ainsi revêtus de leur ministère , les conducteurs de l'Eglise doivent avoir des frottemens nombreux et pénibles avec la société ¹⁶. Il faut donc que leurs droits soient clairs et bien définis. « L'ordre civil et le gouvernement spirituel doivent être unis, mais nullement confondus , car Dieu a parfaitement discerné l'une et l'autre administration. » Pour cela , le rôle des magistrats dans la juridiction ecclésiastique , est de prendre garde

que la religion ne soit pas corrompue et violée par des sacrilèges publics ¹⁷; ils doivent veiller à ce que l'idolâtrie et les blasphèmes ne soient point produits en lumière et semés parmi le peuple; ils doivent conserver une forme de religion extérieure et reconnue de toute la nation; payer et protéger les pasteurs; veiller sur le matériel du culte ¹⁸, punir les délits touchant ces objets; « mais ils ne peuvent nullement forger, à leur fantaisie, des lois touchant la doctrine chrétienne. »

Ainsi constitués pour conserver à l'Eglise des membres honorables par leur conduite et leurs croyances, les pasteurs emploient comme mode d'action la discipline ¹⁹, « qui » est une bride pour retenir et dompter » ceux qui sont rebelles à la doctrine, un » moyen d'activer les indolens et les paresseux, enfin quelquefois une verge paternelle pour châtier doucement et avec une » débonnairété chrétienne, ceux qui ont commis de grandes fautes. »

Pour s'assurer que la doctrine évangélique est pure dans le troupeau, chaque année les

pasteurs sont tenus de faire une visite dans les familles ²⁰, pour interroger chaque personne sur sa foi, « afin de connaître les ignorans et de leur fournir les moyens de s'instruire. »

Quant à l'application de la discipline à la conduite morale des individus, voici le mode que doit suivre l'Eglise : si les fautes sont secrètes, les reproches et les avis sont adressés avec mystère ²¹; si le scandale éclate, le coupable est cité devant le tribunal de l'Eglise; mais si le mal est invétéré et sans remède, les pasteurs doivent, après avoir banni de la Sainte Cène les pécheurs obstinés, les dénoncer à l'autorité civile, « qui est bien mieux placée pour infliger des châtimens sévères, que les pasteurs dont la mission est une mission de charité ²². » Cette discipline est d'une nécessité absolue ²³ : dans une association dont les membres sont disciples du Saint des saints, héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ, on ne peut conserver des gens qui se déshonorent par leur conduite, ou professent des principes propres à ruiner promptement l'Eglise, car la contagion du mau-

vais exemple et la pente naturelle de chacun pour le mal, gâtent bien vite ceux qui restent purs et fidèles. Enfin, une telle sévérité laisse l'espérance de voir ceux qui auront été couverts de honte et de confusion, rentrer en eux-mêmes et revenir à une conduite digne d'un enfant de Jésus. Mais il faut se garder de changer le remède en poison, en accablant de tristesse celui que l'on châtie. Quand le scandale est effacé par le repentir, le pécheur doit être mis au même rang que les frères qui n'ont pas encouru la censure, et l'Eglise doit avoir plus de joie pour un malheureux pénitent, que pour cent justes qui n'ont pas besoin de repentance.

Tel fut, selon Calvin, l'esprit de la constitution de l'Eglise évangélique; il appliqua en entier ses principes à Genève, avec quelques modifications de détails peu importantes et nécessitées par la position particulière de la ville. Ces ordonnances, qui décèlent dans leur dernier rédacteur un esprit sévère et ami du bien, répondent victorieusement à une accusation renouvelée de nos jours contre le fondateur de notre Eglise nationale.

On dit : dans son amour du despotisme , Calvin donna un pouvoir immense aux ecclésiastiques , et plaça le clergé au-dessus de l'Etat , revenant ainsi aux idées catholiques.

Calvin pensait sans doute à donner le pouvoir temporel à ses successeurs , quand il les enlaça dans une surveillance telle , qu'un ministre ne pouvait commettre une faute sans que le bras de la loi ne l'atteignît ²⁶.

Calvin pensait sans doute à mettre les ministres au-dessus de l'autorité civile, quand il stipula clairement et de la manière la plus détaillée , les cas où les magistrats avaient le pouvoir de casser les ecclésiastiques.

Calvin ²⁵ pensait sans doute à faire des tyrans de ses successeurs , quand il leur ôtait le droit de punir eux-mêmes les fautes graves. En offrant ces lois au peuple de Genève , Calvin s'est montré ce qu'il fut toujours , désintéressé , franc , sincère , sacrifiant sans cesse son intérêt à son devoir ; et comme cette marche gagne rarement le cœur des hommes , notre législateur chrétien n'a pas manqué d'ennemis et de détracteurs.

2. *Législation politique et civile.*

Bientôt après que les ordonnances ecclésiastiques eurent été jurées et reconnues lois de l'Etat, le besoin d'une nouvelle organisation politique et civile se fit impérieusement sentir ²⁶. Calvin, Claude Roset et le docteur Fabri, furent chargés de cet important travail par une décision du Petit Conseil, le 15 mai 1542.

Les Franchises ²⁷ étaient un code uniquement composé pour résister aux prétentions combinées du duc et de l'évêque. Si cette législation était bonne dans les temps de troubles, d'immenses lacunes dans l'ordre civil et politique se firent bientôt sentir, lorsque des jours de paix furent assurés pour longtemps à la république.

Calvin ²⁸, aussi bon jurisconsulte que théologien habile, fit prévaloir ses principes dans la législation qui a régi Genève jusqu'en 1792. Voici l'esprit de cette constitution ²⁹ : les plus vertueux citoyens, les plus savans, les plus riches, sont choisis par le peuple, qui leur

délègue le pouvoir de créer des magistrats. Ces magistrats sont chargés de composer des lois, de les faire approuver par le Conseil du peuple, et de veiller à leur exécution.

Ces magistrats sont soumis au serment le plus sévère; ils doivent jurer un précis de leurs devoirs si complet et si détaillé, qu'il leur soit impossible de dévier sans être punis. Des précautions minutieuses doivent être prises pour que, « dans le haut et dans le bas, » les plus vertueux et les plus capables soient seuls élus aux charges publiques; toute brigue doit être sévèrement punie. — Ces délégués³⁰ de la puissance suprême sont tenus de rendre compte chaque année de leur administration devant le peuple, afin que chacun puisse juger de l'intégrité de ses chefs, et faire les observations qu'il trouve convenables sur leur conduite politique et civile. Le peuple doit être soumis à la magistrature comme étant une institution divine, sanctionnée par la bouche des Apôtres. Les magistrats doivent se souvenir qu'étant dépositaires de la loi de Dieu, ils méritent d'être destitués ou punis, s'ils violent cette loi où

sont renfermés et clairement expliqués les droits et les devoirs des hommes. Ainsi la pensée religieuse se place comme lien et sanction dans ces contrats solennels, où la nation remet, de son plein gré, ses pouvoirs et une partie de ses droits aux délégués qu'elle a choisis.

Voilà les principes que Calvin fit prévaloir au seizième siècle, alors qu'un noble payait quatre sous pour la tête d'un vilain, et que, dans les prétendues républiques, les puissans faisaient droit aux réclamations en jetant pour jamais dans les fers les pétitionnaires assez hardis pour élever leurs voix contre de sanglans abus.

Le même ordre et la même précision furent introduits dans les édits civils. L'organisation judiciaire était bouleversée depuis l'abolition du vidomnat et des droits épiscopaux; des formes nouvelles et régulières remplacèrent les anciens usages; un esprit de douceur s'introduisit à la place de la barbarie féodale.

Des précautions délicates furent prises ³¹ pour que les accusés de quelques crimes eus-

sent tous les moyens de se justifier ; pour cela , des intervalles de temps convenables séparèrent les diverses parties des procès , afin de réunir les chances les plus favorables aux criminels.

Les réglemens les plus sages furent adoptés sur les rapports des familles en affaire d'intérêt ³² , et sur l'administration des tutelles. De justes restrictions diminuèrent les droits vexatoires des créanciers sur leurs débiteurs ; et ce code convint si bien aux Genevois , que , sauf quelques modifications apportées par les circonstances nouvelles , il subsista jusqu'à la domination française , et il a mérité les louanges et l'admiration des légistes du premier ordre (*).

On conçoit sans peine l'immense influence que dut donner à Calvin l'établissement de ces lois. Après une pareille preuve de capacité et de science , il ne faudra plus s'étonner de voir souvent des conseillers venir consulter l'homme qui avait montré qu'un grand et beau résultat couronnait toujours ses ef-

(*) Montesquieu , etc.

forts. Outre le respect que la ville avait pour le grand théologien, quelle considération ne devait-elle pas à celui qui venait de donner une forme fixe et régulière au gouvernement, et qui mettait ses travaux et les fruits de ses veilles à la place du vieux code genevois, cher par les libertés qu'il avait conservées au travers de la barbarie féodale, mais devenu désormais insuffisant pour une civilisation plus avancée, et pour un Etat où il n'y avait plus de *libertés* pour quelques-uns, mais une *liberté* pour tous.



§ IV.

INFLUENCE DOGMATIQUE.

Comme tout ouvrage d'homme, l'œuvre de Calvin avait bien des défauts et portait l'empreinte des superstitions, des erreurs et de la barbarie de son siècle.

L'étude de la Bible ne fut pas l'unique source des opinions de Calvin; elles furent

profondément modifiées par les discussions qui agitaient le monde , quand il commença sa carrière.

L'Eglise romaine, attaquée de toutes parts, voyait son unité réduite à un vain symbole ¹. Les Dominicains combattaient pour le Pape et soutenaient son infaillibilité en matière de fait et de doctrine , ils égalaient son autorité à celle de Jésus-Christ. Rome avait déchaîné contre les Réformés les membres de cet ordre sanguinaire ; l'on sait l'usage qu'ils firent de l'arme inquisitoriale remise exclusivement entre leurs mains. Missionnaires ardens , ennemis implacables des nouveautés religieuses , allumant les bûchers , enlaçant l'Europe dans leurs filets , ils étaient les obstacles les plus puissans suscités à la Réforme.

Les opinions dogmatiques des partisans exclusifs du Pape , étaient le libre arbitre , le pouvoir de l'homme pour résister à la grace , la prédestination conditionnelle , et le mérite des œuvres ; habiles à tirer le poison des sources pures , ils avaient tordu ces vérités au point de s'en servir pour justifier les indulgences et augmenter le trésor de Rome.

On conçoit que les Réformateurs, qui se déchaînaient contre les indulgences, durent nécessairement repousser les principes sur lesquels on les appuyait.

D'autre part, dans les écoles de France et d'Allemagne, régnait souveraine la théologie d'Augustin, docteur alors plus révéré que le Sauveur lui-même; ses écrits avaient depuis long-temps pris la place de la Bible, ses opinions passaient pour des articles de foi. Or, il existait un rapport naturel entre les Réformateurs et les partisans de cette doctrine. Ennemis jurés des Dominicains, les Augustiniens ébranlaient l'Église, ils y jetaient des germes de division, ils avaient demandé plusieurs réformes, des réglemens nouveaux, des modifications dans les dogmes et dans la discipline qu'on leur avait toujours refusées.

Aussi ce fut du sein de cette école que sortirent les premiers antagonistes de Rome, au 16^e siècle; Melchior Volmar, Michel Cop, étaient partisans de la théologie de l'évêque d'Ippone, et Calvin, élevé par eux, soutint, à leur exemple, avec une persévérance et une obstination opiniâtres², l'imputation du péché

d'Adam, la prédestination absolue , la trinité, la corruption radicale de l'homme , et ne voulut jamais modifier ces opinions pour lesquelles il avait failli , dans sa jeunesse , à diverses reprises , perdre la vie.

L'influence d'Augustin sur Calvin et sur les Réformateurs se manifesta d'une manière encore plus fâcheuse , en leur faisant conserver le code absurde et sanguinaire de l'Eglise romaine contre l'hérésie ³.

Dans l'esprit de cette législation barbare ⁴, les dignitaires chrétiens avaient le droit d'appliquer à leurs administrés les dispositions pénales de la loi juive , et pensaient rester dans la légalité , puisqu'ils se regardaient comme les héritiers du sacerdoce des Hébreux , qui n'avait , selon eux , souffert aucune interruption dans le passage de l'économie mosaïque à l'économie chrétienne.

D'après ce principe ⁵, Moïse ayant puni de mort les faux prophètes et les idolâtres , a donné le droit d'ôter la vie aux hérétiques , qui détournent les ames de la vérité , pour les attacher aux vains et dangereux produits de leur imagination.

Moïse⁶ ayant infligé le dernier supplice aux blasphémateurs, a donné le droit d'ôter la vie aux hérétiques qui blasphèment contre Dieu, en niant les vérités qu'il a révélées.

Quelque forte que fût l'autorité de l'Ancien Testament, les rédacteurs de ce code voulurent encore sanctionner par l'Évangile cette épouvantable législation⁷; ils s'appuyèrent sur ces paroles de Jésus « les faux prophètes sont des loups ravissans », pour traiter les hérétiques comme des bêtes sauvages que non-seulement on chasse, mais que l'on fait mourir sans pitié.

Ils se crurent⁸ autorisés à employer les derniers supplices pour soumettre les hommes à leur vérité, parce que Jésus avait dit que les peuples seraient « forcés » d'entrer dans son Église.

Ils crurent que saint Pierre, ayant fait mourir Ananias⁹, avait légué à ses successeurs le droit de tuer ceux qui mentent en répandant des ténèbres sur les vérités chrétiennes, sur ceux qui déshonorent le nom de Dieu et conduisent ainsi les hommes à la mort spirituelle.

Ils crurent que saint Paul ¹⁰, en disant : « le prince est le ministre de Dieu, et ce n'est point en vain qu'il porte l'épée, » avait transmis aux chefs temporels et spirituels des empires et des royaumes, le pouvoir de punir corporellement les infidélités à la doctrine.

Ces affreux principes, admis par Calvin ¹¹, se mêlèrent dans son esprit avec ses opinions théologiques, et comme ils venaient de la même source, il crut pouvoir employer le code de Rome à défendre les opinions d'Augustin.

D'autre part, la tendance positive de son esprit l'ayant conduit à admettre que, comme il n'y a qu'une loi morale et une manière de se conduire dans la vie qui soient agréables à Dieu, de même il n'y a qu'une loi dogmatique et une manière de croire qui soient la vérité chrétienne; il voulut amener toutes les intelligences à cette unité religieuse, et pour y parvenir, il s'adressa à l'enfance ¹²; sachant combien les premières impressions sont profondes, et quelle influence ont sur le reste de la carrière les vérités dont le premier âge est nourri, il imposa aux jeunes gens son bap-

tême dogmatique, en leur faisant lire, étudier et jurer la confession de Farel, qu'il avait gâtée ¹³ par des additions sur le péché originel, la prédestination et la trinité. Ces dogmes, présentés comme la loi chrétienne à cet âge, où l'on admet sans discuter, et aussi sans comprendre ce qui sort dans la bouche du maître, devinrent ainsi la croyance de la jeune génération genevoise.

Mais il fallait aussi agir sur les hommes parvenus à l'âge mûr et les ranger sous la même règle, et par le vote libre et légal de la majorité de la nation, l'Évangile, transformé en un code régulier et représenté, selon Calvin, dans sa confession de foi, devint loi constitutionnelle de l'État. Par cette mesure authentique, toute discussion était interdite sur le fond du code chrétien, comme sur les articles des codes civils et politiques. Ainsi, dès qu'un homme mettait le pied sur le territoire de Genève, il devait obéir aux lois régnautes, ou quitter la ville si cet ordre de choses répugnait à sa conscience.

Alors, qu'en advint-il? Castaillon (*), Bol-

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 5.

zec (*), Servet (**), Gentilis (***), Blandrate, Alciat, Delamare, et bien des autres dont les noms ne nous sont pas parvenus, payèrent par l'exil ou par leur vie, le crime de n'avoir pas trouvé dans la Bible les mêmes doctrines que Calvin. Genève vit un étrange spectacle : les mêmes hommes qui avaient épuré la législation civile des traces de la féodalité, se servaient sans répugnance du code romain, le plus absurde de tous les codes. La plume qui avait déclaré et prouvé que Rome n'avait aucun pouvoir légal pour punir, se servait de la légalité de Rome pour signer des arrêts de mort ; aussi la terreur des bûchers produisit le silence, et depuis l'exil de Gentilis, nul n'osa avancer des opinions contraires à celles de Calvin. Le dogmatisme étreignit Genève, et, comme s'il eût pressenti que son règne serait court, il usa largement de son pouvoir et s'abreuva de supplices.

Mais je laisse à d'autres le soin de verser

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 6.

(**) *Idem*, n° 7.

(***) *Idem*, n° 8.

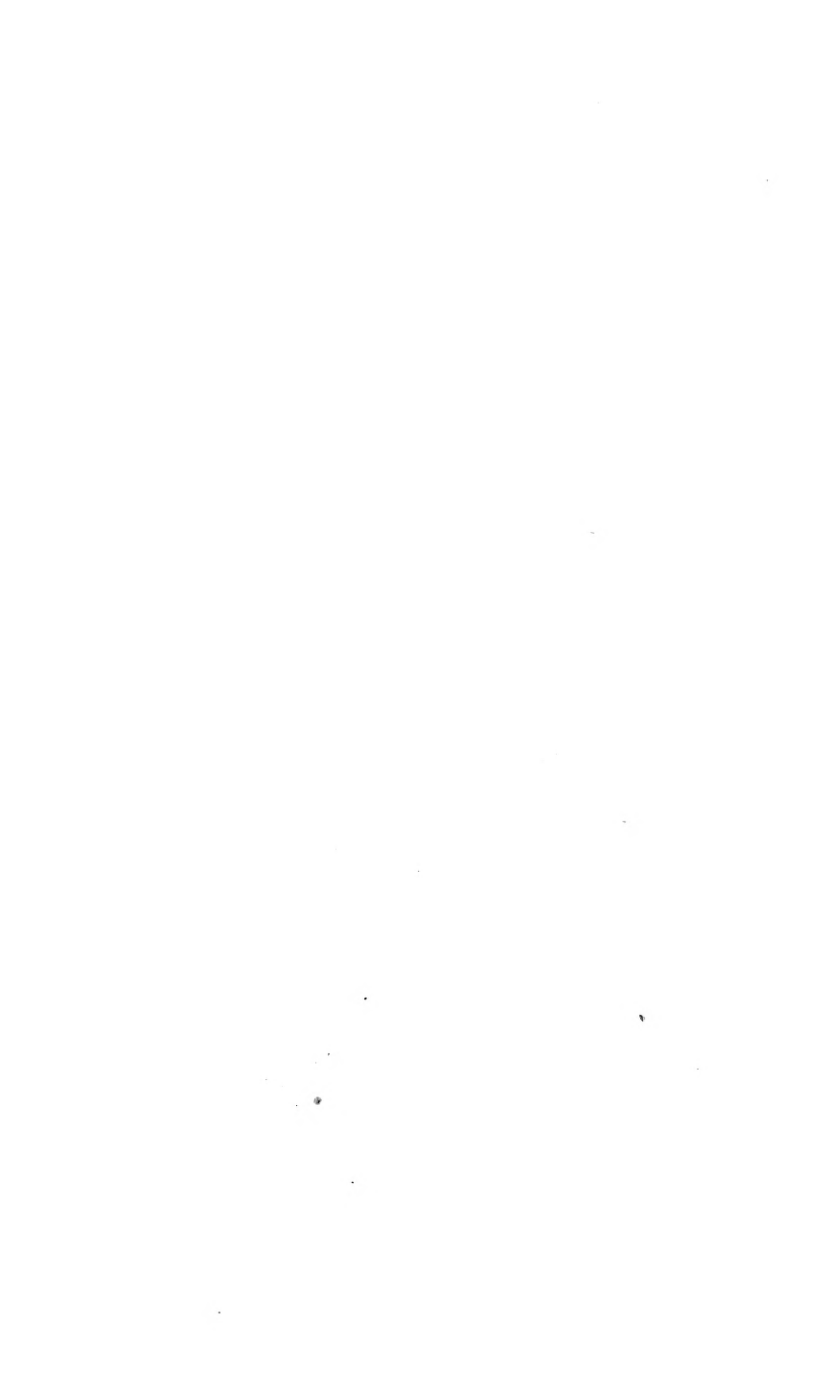
le blâme sur ces tristes drames , dont l'intolérance et le fanatisme amenaient toujours le dénouement.

J'aime à contempler ces scènes barbares d'un point de vue plus élevé. Je vois, dans les issues sanglantes de ces luttes théologiques , une grande leçon que la Providence a donnée à la faiblesse humaine.

Je regarde ces restes de l'influence inquisitoriale , ces crimes commis au nom de l'Evangile , comme une lueur funèbre qui montre que l'infailibilité dogmatique est une chimère inventée par l'orgueil des hommes , et nourrie par leurs préjugés , « car Dieu seul est véritable , et tout homme est menteur. »

Je vois écrit en caractères de sang , dans ces histoires , que la loi dogmatique n'est pas une loi comme la loi morale , et qu'il n'est pas entré dans le plan de la Providence de courber toutes les intelligences sous le même joug. L'Eglise eut , à ses premiers jours , ses Paul et ses Apollos ; à sa renaissance , elle eut ses Luther et ses Calvin , mais elle est une en Christ , qui donne à tous la vie.

Je vois , dans l'issue de ces luttes du sei-



zième siècle , que les discussions théologiques allumeront des bûchers et feront dresser des échafauds , quand elles auront aux mains la force brutale, et qu'elles bouleverseront l'Eglise par leurs anathèmes, lorsqu'elles seront réduites à la puissance des paroles.

Et béni soit Dieu d'avoir mis un terme à ces déplorables excès ; béni soit-il de nous avoir donné de vivre dans un temps où l'on peut marcher en paix avec des croyances dogmatiques variées !

Puisse le Dieu de paix hâter le temps où toute langue confessera cette vérité, où tout cœur la mettra en pratique !

Puisse le Dieu de lumière donner à notre génération de voir la réforme délivrée de toutes les traditions romaines, la réforme comprise par tous les cœurs , et rassemblant, à l'ombre de l'Évangile , tous ses enfans unis en esprit par le lien de la paix , et confessant que la vie éternelle est de reconnaître le seul vrai Dieu, et Jésus pour le Christ qu'il a envoyé !



§ V.

INFLUENCE MORALE.

1544. — 1564.

Si Calvin ne reculait devant aucune extrémité, pour que l'unité dogmatique fût une loi dans Genève, il fit aussi les derniers efforts pour que la morale de l'Évangile devînt la règle immuable et des consciences et de la conduite des citoyens, et les vingt-cinq dernières années de sa vie furent sacrifiées pour arriver à ce gigantesque résultat.

Tous les travaux législatifs étant achevés, l'autorité des magistrats et les droits du Consistoire clairement reconnus et établis, les pasteurs entreprirent, non de donner l'amour des vertus religieuses et sociales, mais de l'imposer au peuple comme une loi précise. Et le peuple aimait ses chefs spirituels; les Genevois étaient alors grossiers, fort ignorans, bons, simples dans leurs goûts, amis de tous les plaisirs, pleins d'une charité sans bornes pour le proscrit qui venait demander du secours au

nom de la religion. Du reste, curieux de choses nouvelles, toujours prêt à se soulever pour des riens, ce peuple s'élançait sur les pas de celui qui faisait entendre à son oreille les paroles les plus sonores, et qui présentait à son cœur les motifs de conduite les plus raisonnables ou les plus séduisants.

Les Libertins, vaincus naguère, connaissaient à merveille ces dispositions, et se préparaient à les exploiter de nouveau; ils avaient rugi de colère au retour de Calvin, ils avaient frémi de rage pendant que Genève jurait les édits et les ordonnances. Ils voyaient qu'il n'y avait pas d'accord possible entre leurs principes et ceux des Evangélistes, point de trêve entre leurs opinions légères et variables, et la règle ferme et unique des vrais Réformés, point de rapport entre leur patriotisme bouillant, mais subordonné à leurs convenances particulières, et la vertu rigide, le courage héroïque, le dévouement sans bornes au bien du pays, que demandaient les amis de l'Eglise.

Aussi les Libertins, unissant tous leurs efforts, formèrent de nouveau le projet d'ac-

cueillir , de s'associer tous ceux que la discipline punirait, et de rassembler ainsi un parti puissant qui ferait partir tôt ou tard Calvin, en l'abreuvant d'ennuis et de dégoûts , et en entravant ses travaux par des séditions journalières.

Calvin ¹ connaissait ces plans , aussi prépara-t-il toutes ses forces pour triompher dans ce combat, sachant que si la justice élève une nation, la fraude et la luxure l'entraînent à sa perte. Le peuple semblait devoir rester neutre entre ces deux puissances , et se joindre à celle qui triompherait.

Les luttes commencèrent dès que l'autorité consistoriale voulut s'exercer. Il y avait dans Genève une foule d'usuriers² qui opprimaient les pauvres; dans ses visites pastorales, Calvin découvrit des traits de barbarie , et de suite le Consistoire demanda au Conseil que l'intérêt fût désormais fixé au 5 pour cent ; les magistrats adoptèrent cette mesure. Le peuple en bénit les pasteurs ; mais les hommes que cette loi froissa dans leurs intérêts , jurèrent une haine mortelle à Calvin , et passèrent dans le parti de ses ennemis.

Bientôt après , une affaire scandaleuse mit le Consistoire dans l'obligation de se créer , par sa rigueur , *de nouveaux adversaires*. Une femme d'un rang élevé, Benoitte Amaulx³, afficha des principes et une conduite qui dénotaient une intelligence dépravée ; elle fut traduite devant le Consistoire , qui chercha , mais en vain , par de paternelles exhortations , à la faire rentrer en elle-même ; mais l'impudence de ses actions ayant été jugée infâme , elle fut emprisonnée. Cette affaire n'eut d'influence immédiate que le scandale produit par les récits que diverses personnes faisaient des actions déhontées de cette malheureuse. Mais Pierre Amaulx , qui avait joué un rôle tout passif , et qui n'avait pas pris la défense de son épouse adultère , garda une violente rancune contre Calvin, et la manifesta bientôt après. Dans un souper , échauffé par le vin , il dit à ses amis : « Calvin n'est qu'un méchant » homme , c'est un maudit séducteur ; voyez , » il instruit les enfans en grec et en hébreu , » plutôt qu'en latin et en français , pour que » le peuple ne connaisse pas la fausseté de sa » doctrine. Ce n'est qu'un mauvais Picard ,

» qui s'en croit plus qu'un évêque. Depuis l'âge
 » de 7 ans il a enseigné une fausse doctrine ,
 » et je vous le prouverai. »

Ces propos furent lâchement rapportés au Conseil par les amis d'Amaulx ; sur cette odieuse dénonciation , il fut incarcéré , et dès le premier interrogatoire il avoua sa faute en l'excusant par son état d'ivresse ; ces circonstances atténuantes et sa haute position ne le garantirent pas de la peine : il fut condamné à paraître tête nue devant les magistrats, et à demander pardon à Calvin. Ce châtiment était assez sévère , mais Calvin refusa cette satisfaction , et le lendemain parut avec les pasteurs devant le Grand Conseil , pour demander qu'Amaulx fît amende honorable , tête nue , à l'hôtel-de-ville , au Molard et à Saint-Gervais. Témoin de cette rigueur inusitée , le peuple s'émut , et une grande rumeur vint jusqu'à la salle des magistrats , qui , par quelques démonstrations vigoureuses , calmèrent aisément ce tumulte. Cette sévérité effraya quelques-uns , mais beaucoup de personnes qui balançaient entre l'Église et les Libertins , se rangèrent dans ce dernier parti , décidées à montrer de la vigueur

dès que l'occasion se présenterait , et elles n'eurent pas long-temps à attendre.

Un dimanche , Calvin ⁴ allant prêcher à Saint-Gervais , vit une troupe de jeunes gens qui sortaient de la ville en faisant grand bruit. Dans son sermon , il parla de ce fait et dit : « Ceux qui vont jouir des bienfaits de Dieu et qui ne veulent jamais le bénir, sont semblables aux bêtes. » A ce propos , un jeune homme se lève et dit : « Nous ne sommes pas des bêtes, vous n'avez pas le droit de nous traiter ainsi. » Un tumulte effroyable suivit cette interpellation ; le peuple se porta dans le Conseil et demanda à Calvin des explications sur cette injure prétendue. Le pasteur se justifia avec force et calme et saisit cette occasion pour reprocher aux Genevois leur ingratitude envers une religion à laquelle ils devaient tout.

Présentée ainsi, la conduite de Calvin semble digne des plus vifs reproches ; il n'y avait point d'esprit chrétien dans la rigueur qui abreuvait de honte Amaulx, déjà humilié et repentant ; il n'y avait point de modération dans ces injures prodiguées du haut de la chaire.

Mais écoutons Calvin développer les motifs de sa sévérité : « Je suis, disait-il dans différentes lettres ⁵, en butte à mille outrages dans l'exercice de mes fonctions ; quand je passe dans la rue , mes ennemis m'insultent en face , ils donnent mon nom à leurs chiens , et ils les lancent contre moi ; ils m'appellent méchant pervers , ministre indigne. Le magistrat qui sait que j'ai rendu quelques services à l'État, et que je travaille pour le bien de la nation, veut me protéger , et punit de la prison ceux qui m'insultent , et qui ne le feraient pas si mon caractère sacré me permettait de me venger de mes offenses personnelles ; mais quand j'apprends qu'un de mes détracteurs est détenu , je demande sa liberté , et j'ai assez de pouvoir sur le magistrat pour l'obtenir ⁶, car nous devons regarder aux épreuves que les confesseurs de Christ ont souffertes , et , à l'exemple de saint Paul , ne plus compter les cas où nous devons pardonner.

Mais si je fais mon devoir en supportant les coups et les offenses qui n'attaquent que ma personne , je dois le remplir aussi quand je suis témoin des injures que l'on fait à la doc-

Les Libertins 7

leur liberté' était l'indépendance absolue; la négation de tout pouvoir légal. Ils étaient alors dans la même position que ceux qui aujourd'hui veulent le partage des biens.

2. Ils étaient ~~suspets~~ peu fidèles au pays et voulurent plusieurs fois transiger avec l'étranger. I et le Bernois on leur reproche

3. Il ne faut pas dire trop à l'égard le peuple était foumis et que le peuple a adopté et bon et est une loi librement acceptée



trine de mon Sauveur ; pour cette classe de fautes, je n'ai eu et je n'aurai jamais aucun pardon ; je ne suis pas maître de faire grâce à un impie ou à un blasphémateur ; car il faut que je garde le dépôt qui m'a été confié , il faut que je le conserve intact, sous peine d'être considéré comme économe infidèle. »

Tels sont les motifs qui dictèrent tous les actes de rigueur que commit Calvin, et qui sembleraient être injustes et barbares si l'on ne les jugeait pas d'après le principe dont ils émanaient.

Mais ce qui démontre encore mieux la pureté des intentions du pasteur, et la mauvaise foi de ses ennemis, c'est que quand le premier, qui exerçait une justice parfaitement rigoureuse envers tous, sévissait contre les ministres et les conseillers de son parti, dont la conduite méritait une peine sévère, les débauchés trouvaient cette rigueur juste et très-bien placée et se gardaient bien de la blâmer. Ainsi tous les Libertins approuvèrent beaucoup la conduite de Calvin envers les ministres Mé-gret et Champereau⁸ ; ce dernier était pasteur depuis 7 ans à la ville ; il fut accusé de fré-

quenter les tavernes et de négliger le soin de ses enfans ; Calvin l'apprit et demanda sa déposition : ses collègues voulaient que le coupable fût envoyé à la campagne ; mais Calvin l'emporta, ainsi que dans l'affaire de Mégret, ministre de Mœns , qui fut accusé de débauche par sa paroisse ; il le fit chasser de suite , après l'avoir soumis à une peine honteuse , et sa sévérité ne fut pas moins grande envers quelques conseillers , de ses amis ⁹ ; il dénonça lui-même au Consistoire deux d'entre eux , et les fit condamner à trois jours de prison , au pain et à l'eau.

Aussi ces exemples d'impartialité faisaient-ils une puissante impression sur le peuple , dont le bon sens et la droiture naturelle comprenaient la pureté des motifs qui dirigeaient Calvin ¹⁰ , et le pasteur augmentait ainsi tous les jours son influence morale.

D'autres circonstances agissaient encore en sa faveur. Les Genevois , pleins de charité , avaient accueilli avec amour les misérables débris des massacres de Cabrières et de Mérindol ¹¹ , et ils avaient béni bien sincèrement Calvin , dont le crédit auprès des Eglises

étrangères avait amené à Genève de grosses sommes pour le soulagement de ces infortunés , et diminué ainsi les charges du peuple , dont les ressources étaient bien réduites par les guerres des années précédentes et la peste qui revenait à de fréquens intervalles. Dans ces circonstances critiques, Calvin montrait que son ardeur n'était pas seulement dirigée contre les vices , mais qu'il savait aussi tout sacrifier pour diminuer les maux ¹². Pauvre lui-même , il se refusait tout pour nourrir de malheureuses familles , il savait faire ouvrir les bourses des riches , et recueillait seul plus de charités que tous les autres pasteurs ; chacun de ces actes lui conciliait toujours plus la faveur et l'amour du peuple ¹³, et lui permettait d'espérer des jours meilleurs pour son Eglise , battue par tant d'années d'orage.

Alarmés par cette faveur toujours croissante , les Libertins voulurent frapper de grands coups ¹⁴.

Pour réduire à rien l'autorité du Consistoire , ils résolurent d'ôter aux pasteurs le droit d'infliger des peines , et de le transmettre

aux magistrats, qui, d'après les édits, n'étaient chargés que de leur exécution.

Ils résolurent d'arracher aux pasteurs le droit d'excommunier, pour le donner au Conseil.

La famille Perrin promit d'exécuter la première entreprise, et Philibert Berthelier jura qu'il mettrait à profit la première occasion pour venir à bout de la seconde ¹⁵.

Perrin, homme puissant et habile, ne jugea pas à propos de commencer lui-même la lutte ; il en chargea un jeune homme, de ses amis, qui, mandé devant le Consistoire à la suite d'une débauche scandaleuse, se présenta d'un air arrogant, et dit ¹⁶ : « Je ne » répondrai pas à Calvin, je ne le connais » pas ; il n'a point de droit sur nous ; je ré- » pondrai aux syndics et aux anciens. » Le président le tança avec force ; il sembla confus ; mais en sortant, il se retourna, et faisant le poing à l'assemblée, il s'écria : « Je » serai bien syndic un jour, alors vous ver- » rez beau jeu ; je rappellerai les femmes que » vous avez chassées, et je leur bâtirai des » maisons aux quatre coins de la ville. »

Le Conseil, indigné de cette audace , condamna l'insolent à un mois de prison , sur la demande du Consistoire.

Calvin , voyant que la guerre était ouvertement déclarée , et qu'il ne fallait rien ménager , prit ses mesures pour simplifier les cas où les pasteurs seraient obligés de punir ; il obtint des magistrats que les débauchés non mariés fussent condamnés à six jours de prison , les Libertins mariés à neuf jours ¹⁷, etc.

Cette loi fut à peine portée , que , sur le rapport des anciens , on accusa de libertinage le beau-père de Perrin ¹⁸. Ce vieillard dépravé avait entraîné au vice plusieurs jeunes gens ; Calvin le fit arrêter. Alors le capitaine général , appuyé de ses amis , demanda que la peine fût prononcée par le Conseil ; mais Calvin , s'appuyant sur les édits , montra que ce droit appartenait aux pasteurs , et le vieux débauché parut devant le Consistoire avec une insolence stupide ; il était accompagné de sa fille , personne sans aucune retenue et qui était arrêtée pour avoir dansé dans la rue de la manière la plus indécente.

Cette femme apostropha vivement Calvin , et lui dit : « Méchant homme, vous voulez boire le sang de notre famille , mais vous sortirez de Genève avant nous. »

Calvin lui répondit : « Souvenez-vous que vous êtes femme , et que de tels propos vous déshonorent ; vous avez banni de votre ame et de vos manières tout sentiment de pudeur , mais votre pétulance n'empêchera pas le Consistoire de faire son devoir ; et quand vous auriez dans votre famille autant de couronnes qu'il y a de têtes folles , vous n'entraverez pas le cours de la discipline ecclésiastique ; bâtissez une nouvelle ville , si vous voulez vivre à votre fantaisie ! mais tant que vous serez à Genève , vos efforts seront vains pour secouer le joug de l'Évangile. »

Les coupables furent condamnés à un mois de prison et à l'amende honorable.

Après cet acte de rigueur , l'Église sembla jouir de quelques jours de repos ; mais , à cette époque , le Consistoire porta atteinte lui-même à son autorité , en demandant des peines sévères pour des fautes peu graves ¹⁹. Les magistrats firent observer aux pasteurs

que ces rapports semblaient exagérés, et montrèrent que dans beaucoup de cas, il n'y aurait pas d'inconvénient à user de douceur. Calvin reconnut immédiatement la justesse de ces remarques, et prit des mesures pour que les anciens fussent à l'avenir plus circonspects.

Cette petite circonstance mit un accord parfait entre le Conseil et les pasteurs, en jetant un grand jour sur la pureté et la franchise qui régnaient dans les intentions des deux corps.

Mais cette bonne harmonie ne convenait guère à Perrin et à ses amis, qui crurent que le moment était venu d'attaquer régulièrement le Consistoire et de lui ôter le droit de punir. Ils travaillèrent long-temps en secret, réunirent tous les amis qu'ils avaient dans les Conseils, la demande fut faite, et fortement appuyée.

Les pasteurs balancèrent, effrayés par le nombre des conseillers qui se déclaraient contre eux ²⁰. Mais Calvin leur montra que si cette juridiction leur était ôtée, dès que les Libertins seraient en majorité dans le gouverne-

ment, tous les vices et les scandales resteraient impunis; et le Consistoire refusa du ton le plus ferme de céder le droit que lui donnaient les édits.

Quand on apprend cette résolution, un tumulte effroyable s'élève à l'Hôtel-de-Ville ²¹. Les conseillers, amis de l'Église, battent des mains à ce trait de courage, leurs adversaires les insultent et les menacent. On vient apprendre cette nouvelle à Calvin; il quitte le Consistoire et court dans la salle du Conseil; des cris de rage accueillent sa venue, car le désir de vengeance et la fureur sont à leur comble, les épées brillent de toutes parts, les Libertins se ruent sur leurs adversaires plus nombreux, mais plus âgés et plus faibles.

Calvin s'élançait seul au milieu des deux partis, et, déchirant sa robe, il offre sa poitrine nue au fer de ses ennemis, et d'une voix qui domine le cliquetis des armes et les clameurs des forcenés, il s'écrie : « Je prends » Dieu à témoin que je viens pour m'offrir à » vos coups, et s'il vous faut du sang pour » vous apaiser, commencez par répandre le » mien, puisque je suis la première cause de » vos discordes! »

Cet acte d'héroïsme fait rentrer les épées dans leurs fourreaux. Frappés de ce dévouement, les deux partis se séparent et se placent sur leurs sièges dans un religieux silence. Au bout de quelques instans, Calvin, demeuré seul au milieu de la salle, parle aux conseillers de tous les biens que la réforme donne à Genève; il insiste sur la nécessité de l'union, et offre de quitter la ville si sa présence est un obstacle invincible à la conservation de la paix. Ce discours émeut vivement l'assemblée, les larmes coulent, tous se lèvent, et d'un mouvement spontané se tendent la main; puis les conseillers reconduisent Calvin, bénissant Dieu d'avoir accordé à un homme une puissance et un courage aussi grands.

Le peuple partagea les sentimens de ses magistrats, car, quand cette histoire fut connue, la foule vint sous les fenêtres du pasteur faire retentir l'air d'acclamations en son honneur.

Cet échec découragea les Libertins, qui furent long-temps tenus en respect par le peuple, qui ne souffrait plus qu'on insultât ses pasteurs.

Alors les amis du capitaine général employèrent, pour abattre le Consistoire, un moyen bien plus dangereux que les désordres et les cris : ils multiplièrent les intrigues secrètes ²², et à force de brigues, ils réussirent à faire nommer Perrin premier syndic. Cette nouvelle attéra Calvin, qui vit que les débauchés renouvelleraient les scènes de 1537; il crut devoir prendre le même parti, et recommença à tonner en chaire contre les désordres, « n'épargnant personne. » Il fit sentir à tous ses collègues que le moment était venu de périr pour la cause du Seigneur, ou de sauver l'Eglise.

Et les pasteurs avaient besoin de toute leur foi et de tout leur courage, car bientôt des dissensions politiques se mêlant aux luttes religieuses, Calvin vit que l'esprit genevois s'affaiblissait dans les Conseils ²³; il vit que la faction de Perrin s'unissait en secret aux Bernois pour appuyer et renouveler les anciennes prétentions de ces avides amis sur les terres conquises par Genève; il vit le peuple s'attacher toujours davantage à ses corrupteurs qui semaient de fleurs le chemin

de l'abîme où ils entraînaient la république.

Alors la tâche lui sembla trop forte, et le découragement saisit l'âme du grand pasteur ²⁴; il ne lui parut plus possible de résister aux efforts combinés de ses ennemis, « membres des Conseils » et de ses ennemis qui l'insultent dans la rue; si du moins une santé vigoureuse lui donnait les moyens de lutter avec constance, mais quand il faudrait qu'il fît un puissant effort, une fièvre ardente le couche sur un lit de douleur, et tous les jours où son œil n'est pas ouvert sur Genève, des Libertins en font des jours de scandales qu'on n'ose presque plus punir.

Dans ces heures d'abattement, Calvin écrivait à Farel : ²⁵ « Hélas! j'ai trop compté sur mes forces pour changer ce peuple; maintenant il n'y a plus d'intérêt général; chacun pense à soi; ils comprennent bien que c'est la Réforme seule qui les a sauvés, mais ils ne veulent pas se soumettre à ses obligations morales; tout esprit national est détruit. Il est vrai que si les ministres voulaient ne rien dire aux vicieux, ils vivraient en paix; mais comment des serviteurs de l'Évangile, des

hommes chargés d'amener des âmes à Jésus, pourraient-ils supporter, chez des chrétiens, des mœurs infâmes? J'ai fait tous mes efforts pour ne pas sortir des bornes et pour ne pas trop aigrir par mes censures, mais mon œuvre n'avance pas, et je crains que, comme autrefois, tout ne soit perdu. »

En effet, l'Eglise marchait à grands pas vers sa ruine; à ses mauvais procédés, le premier syndic joint l'hypocrisie; il feint une réconciliation avec Calvin; tout en déclarant à ses amis que le temps approche où ce rude censeur partira de Genève et où ils seront libres. Animés en secret par le premier magistrat, les Libertins perdent toute retenue²⁶ avec les ministres. Un jour, Calvin fut rudement coudoyé, et menacé de mort quand il reprit avec douceur ses ennemis; un autre jour, quelques bandits²⁷ vinrent jouer à la paume devant Saint-Pierre pendant le sermon. Plus tard, Raymond Chauvet²⁸, en allant prêcher à Saint-Gervais, faillit tomber dans le Rhône; ses lâches ennemis avaient ôté les planches du pont et recouvert de paille leur piège. Et la position du clergé s'aggra-

108 Calves les aidait énormément en faisant établir
un grand nombre d'impuretés toujours occupées
par les travaux ceux de ses amis Bère d'autres
auprès qu'on ne pouvait pas trouver ailleurs

vait encore , à cause du mécontentement qu'excitaient les luttes dogmatiques , car les mesures de rigueur exercées contre Bolzec ²⁹, devenaient des armes terribles entre les mains des Libertins , qui , avec justice , blâmaient l'intolérance des pasteurs.

Mais il n'entraît pas dans les desseins de Dieu que l'Eglise de Genève vît une seconde fois ses conducteurs payés de leurs travaux par l'exil. Quand tout semblait désespéré , quand Calvin ne voyait dans son avenir terrestre , que le martyr pour la couronne de sa foi ; quand il voyait déjà l'Eglise romaine préparer ses idoles pour les rapporter dans les temples de Genève , il surgissait dans la république un élément d'ordre qui bientôt devait précipiter les Libertins du faite du pouvoir , et dessiller les yeux du peuple sur les fausses manœuvres de ce parti.

La persécution grondait terrible dans les contrées voisines , et Genève était le port où abordaient chaque jour des centaines d'exilés ; ce n'était plus , comme auparavant , de pauvres cultivateurs dénués de vêtemens et manquant de pain , que la charité publique re-

cueillait et nourrissait. — Le protestantisme dépeuplait les châteaux de France et d'Italie³⁰ ; les seigneurs protestans arrivaient heureux et fiers de pouvoir acheter ou mériter le titre de bourgeois de Genève. Ces hommes avaient compris que la réforme morale ne pouvait être séparée de la réforme dogmatique, et ils se soumettaient avec joie à la discipline, quoique sa sévérité les forçât à un genre de vie bien différent de celui qu'ils avaient mené dans leurs palais. Le peuple, toujours noble et équitable, chérissait ces nouveaux venus, qui, de leur côté, s'efforçaient par leur douceur et leurs largesses, de payer l'hospitalité toute chrétienne avec laquelle ils étaient accueillis. Un grand nombre de négocians et d'artisans français faisaient aussi fleurir leur industrie³¹ ; leurs lumières supérieures, leur adresse et leur savoir-faire augmentaient beaucoup le commerce et la prospérité de Genève.

Les Libertins, effrayés de la réaction lente, mais irrésistible, qui s'opérait en faveur de l'Eglise, préparèrent un dernier complot pour la contrebalancer, et voulurent neutraliser

l'influence des nouveaux venus , en obtenant qu'à l'avenir il faudrait dix ans de séjour avant d'être reçu bourgeois ³¹. Contens de ce succès , ils tournèrent leurs efforts contre les pasteurs , et puisqu'ils n'avaient pas réussi à leur ôter le droit d'infliger des peines , ils voulurent essayer de leur retirer l'excommunication et de réduire ainsi à rien la puissance consistoriale.

Philibert Berthelier , que la gloire de son nom et le souvenir de son père eussent dû conduire dans de meilleures voies , se chargea de provoquer le Consistoire , comme il l'avait annoncé quelques années auparavant ³². Ayant commis un affreux scandale , il est traduit devant les pasteurs , et les charge des injures les plus basses et les plus grossières , montrant ainsi qu'il est dépourvu de tout sentiment d'honneur ; suivant l'ordonnance , la Cène lui est interdite. Cette mesure , prévue par les Libertins , fait éclater leurs cris. Comme ils sont nombreux et puissans dans les Conseils , ils signifient au Consistoire que l'excommunication appartient aux magistrats seuls , et que les magistrats autorisent Berthelier à communier.

A l'ouïe de cette décision, la terreur fut grande parmi les ministres ; tous voient que le moment est décisif, et que si la Cène est une fois profanée, rien ne sera désormais sacré dans l'Eglise ; tous sentent leur courage chanceler et se pressent autour de Calvin. Interrogé sur le parti qu'il faut prendre, le noble pasteur répond : « Si nous donnons au Conseil le droit d'excommunier, les débauchés vont composer la majorité des magistrats, et notre Eglise, sans appui contre le vice, sera bientôt renversée. »

Ceci se passait deux jours avant la Cène de septembre ; et le dimanche suivant, le temple de Saint-Pierre devait être témoin du combat entre le courage du serviteur de Dieu et l'insolence du mondain ³³.

En effet, les parvis sont garnis d'une foule immense, inquiète et attentive ; les débauchés environnent la table sainte, l'insolence et la luxure peintes sur leurs visages flétris des débauches de la veille ; comptant sur leur force, prêts à employer les dernières violences si on leur résiste, ils jettent des regards moqueurs sur les bancs du Consistoire,

où quelques pasteurs tremblent à la pensée du dénouement de cette scène.

Et contre ces hommes altérés de sang, il n'y a, pour défendre l'Évangile, qu'un seul prédicateur.... Mais ce serviteur de Dieu, affaibli par une longue maladie, brisé de douleur et de fatigue, a pour lui cette foi qui transporte les montagnes; cette foi qui fit tout braver à saint Paul, pourvu qu'il gagnât Christ; cette foi qui faisait entonner le chant de triomphe aux martyrs, dans les flammes. Aussi Calvin monte en chaire, et commence le service avec un calme qui étonne ses ennemis. Dans son sermon, il parle avec courage ³⁴ contre ceux qui profanent les sacrements, et leur montre à quels dangers ils s'exposent; puis il descend de chaire, s'avance d'un pas ferme vers la table, découvre les symboles sacrés, et élevant ses bras amaigris par les veilles et les souffrances, il s'écrie : « Vous pouvez couper ces mains, vous pouvez briser ces membres, vous pouvez prendre ma vie; mais aucun de vous ne pourra me forcer à donner les choses saintes aux profanes! Mon sang vous appartient,

versez-le, car jamais je ne violerai mon devoir ! »

Alors l'assemblée, saisie d'un religieux respect, s'incline devant le serviteur de Dieu. Les Libertins, frappés de terreur, reculent en silence et s'éloignent, et la Cène est distribuée dans le plus profond recueillement.

Dès ce jour, les choses changèrent de face ; le Conseil vit que le peuple prendrait vivement le parti de ses pasteurs si on les traitait avec injustice ³⁵. Et pendant que les magistrats balançaient encore, le Consistoire se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où Calvin prouva que le sens des édits était clair, et que l'on ne pouvait abroger une loi votée par le peuple, sans une délibération du Conseil général. Ce n'était pas l'avis des Libertins qui, connaissant l'ascendant que Calvin exerçait sur les grandes foules, essayèrent de retarder encore la convocation du peuple, en accusant Farel d'avoir insulté dans un sermon les Genevois, et lorsque ce vénérable Réformateur arriva de Neuchâtel, ces hommes atroces, qui auraient dû voiler leur visage devant les cheveux blancs du premier conquérant de leur liberté,

le menacèrent de le jeter au Rhône ³⁶. Mais Genève sentit ses entrailles émues ; le peuple entier quitta son travail et vint assiéger l'Hôtel-de-Ville, menaçant de mort les ennemis de son vieux père Farel.

Cette éloquente manifestation populaire ranima les pasteurs ; et quelques jours après, le Conseil ayant refusé leur requête et décidé que l'excommunication et le droit de punir lui appartenaient, les défenseurs de l'Évangile n'hésitèrent plus, ils sacrifièrent famille, patrie, existence, à leur devoir, et envoyèrent tous ensemble leur démission ³⁷. — Le Conseil fut atterré de cet acte de courage, et maintint l'ancien édit de l'excommunication. Et comme bien des haines avaient été soulevées pendant cette longue lutte, une commission de pasteurs et de conseillers fut nommée pour rapprocher les esprits divisés, les magistrats et les membres du Consistoire se tendirent la main, et jurèrent sur l'Évangile de sacrifier à la patrie toute haine et toute animosité.

Certes, elle a des chances de vie l'Église qui peut compter des pages aussi glorieuses

dans son histoire. Devant de pareils actes de dévouement et de courage, le serviteur de Dieu peut s'arrêter pensif, et se demander si l'Eglise qui a vu de si grands jours dans son passé, n'a pas le droit de compter sur un avenir de paix et de gloire, si cet édifice qui résista aux efforts des factions sanguinaires, est réellement destiné à tomber sous les efforts de ses ennemis ; si cette Eglise ne verra pas encore bien des fêtes séculaires rassembler ses enfans, tant que ses conducteurs dévoueront leur vie à l'Évangile remis sur l'autel.

Depuis cette victoire, l'autorité législative des pasteurs fut consolidée ; mais les débauchés n'étaient pas soumis moralement ; ne pouvant résister par des voies constitutionnelles, ils s'adressèrent encore au peuple et cherchèrent à lui représenter les ministres « comme gens usurpant l'autorité du Pape, hommes dangereux par leur pouvoir, et qui voulaient les tenir en esclavage avec leurs lois ecclésiastiques. » Lassés de leurs cris³⁸, les honnêtes gens y répondirent en livrant eux-mêmes au Conseil une mascarade qui courait les rues en chantant les psaumes.

Tous ces efforts, tous ces désordres, avaient ôté à Perrin sa popularité, aussi vit-on avec joie ³⁹ arriver la fin de son syndicat ; il fut remplacé par un homme ami de l'Église, ce qui diminua notablement l'influence des Libertins. Mais ils ne se regardèrent pas comme battus, et pour s'assurer des étrangers et leur ôter tout pouvoir, ils demandèrent qu'on leur enlevât leurs armes, craignant « qu'ils ne livrassent la république à leurs anciens maîtres. »

Le syndic Lambert ⁴⁰ répondit ainsi à cette proposition : « Je suis surpris que les citoyens genevois s'emportent autant qu'ils le font contre les nouveaux bourgeois. Comment ces hommes seraient-ils assez scélérats pour livrer la ville au roi de France ou à quelque autre souverain ? Les réfugiés ont abandonné leur patrie, leurs parens, leurs amis, pour ne pas se soumettre à un culte idolâtre. Comment, après avoir échappé à un aussi grand malheur, iraient-ils se remettre de nouveau dans les fers de la tyrannie, en se rendant coupables de la trahison la plus lâche ? Et quelle apparence que des gens de

provinces aussi différentes et d'intérêts si divers, soient venus à Genève pour ourdir la trame odieuse dont on les accuse? Ah! rendons-leur les armes, et la reconnaissance en fera de meilleurs citoyens que beaucoup de leurs accusateurs, qui parfois ont voulu traiter avec l'étranger. » — Ce discours produisit l'effet désiré, et les nouveaux bourgeois furent laissés en repos.

Alors Perrin et sa faction, poussés par le désespoir, se portent aux dernières violences, et veulent envelopper, dans un massacre général, les syndics, les pasteurs et les étrangers ⁴¹. Au sortir d'un repas, échauffés par le vin, ils rassemblent leurs amis, comptant sur l'appui du peuple, mais ils sont trompés dans leur attente, les Genevois se joignent à leur Eglise et à leurs magistrats; la conjuration avorte, les chefs s'enfuient et sont condamnés à mort par contumace, comme coupables de révolte à main armée.

Ainsi finit cette puissante faction qui, pendant vingt années, avait mis plusieurs fois l'Etat en grand danger de périr. Les opinions seront toujours partagées sur la légalité de la

punition de ces séditeux ; mais tout homme qui admettra que Genève ne pouvait être sauvée si elle n'était pas soumise à des lois sévères , approuvera la noble conduite des pasteurs et le courage des magistrats.

L'état de Genève , depuis l'exil des principaux chefs des Libertins , montra clairement que les sympathies du peuple n'étaient pas pour ce parti ; car depuis son anéantissement , la ville fut en paix et offrit le spectacle d'une grande famille chrétienne soumise à la discipline la plus sévère. La légalité évangélique plia toutes les coutumes, et son influence pénétra jusque dans les plus petits détails de la vie intime ; les mœurs épurées par la rigueur et la contrainte prirent rapidement une teinte rigide , et une sévérité lacédémonienne remplaça l'ancienne licence. Dès-lors Genève brilla comme la ville sur la montagne et répandit son influence morale sur toute l'Europe réformée. — Mais Calvin ne jouit du fruit de ses travaux que pendant cinq ans. L'ouvrage avait tué l'ouvrier ; les fatigues , les tourmens , les luttes avaient laissé des traces profondes sur son corps affaibli. On fré-

mit à la lecture des infirmités dont il fut accablé dans les dernières années de sa vie. Mais telle était la puissance de sa foi et de sa résignation, que jamais Calvin ne proféra une parole indigne d'un ministre de Jésus. Quelquefois seulement, au plus fort de ses douleurs, il joignait les mains, et, fixant au ciel ses yeux pleins de larmes, il disait : « Jusques à quand, Seigneur! »

Malgré sa foi, son ame était pleine de regrets; toujours il avait nourri l'espoir qu'après ses longs travaux il quitterait la carrière publique pour vivre en paix avec la loi de son Dieu, dont il avait fait ses délices; ce vœu se réalisa, mais au ciel..... En avril 1564, il retrouva assez de force pour adresser ses dernières instructions aux magistrats et aux pasteurs qui vinrent tour à tour pleurer sur le lit où Calvin était en proie à tout ce que le corps d'un homme peut souffrir de plus cruel; mais plus la maladie le frappait, plus sa résignation se montrait grande. Il répétait sans cesse: « Je me suis tû, Seigneur, c'est toi qui l'ordonnes; Seigneur, tu me frappes, mais je souffre avec patience. » Enfin, le 24 mai, Dieu

exauça ses prières , il s'endormit du sommeil des justes , sans douleur et sans agonie. On ne fit aucune pompe funèbre , mais toute la ville vint pleurer sur son cercueil.

Et ce n'était pas seulement devant le lit de mort de Calvin , restaurateur des lois et de la moralité de Genève , que l'État s'inclinait avec respect et reconnaissance.

C'était devant Calvin , génie protecteur de de la République ; car , pendant que la faction libertine l'accablait d'outrages , il se servait de son influence pour assurer de royaux amis à Genève.

Il avait détourné de dessus la ville le courroux de Charles V ⁴³ , en attaquant avec sa force ordinaire le Pape Paul III , qui ne voulait pas du synode œcuménique convoqué par l'empereur.

Il avait rassuré pour jamais les souverains sur la licence dont on accusait les nouvelles Eglises , en fondant dans un État protestant un ordre de choses modèle de solidité et de paix.

Il avait uni intimement la Cour Réformée de Navarre à la République Genevoise ⁴⁴ , et

préparé de puissans secours dont la génération suivante eut à le bénir.

Il avait uni Genève à la Hollande⁴⁵, attiré sur elle les bienfaits des princes du Nord, et fait considérer cette ville comme le boulevard du protestantisme, qui à l'avenir devait être sacré pour les souverains.

Il avait attiré sur Genève la bienveillance et la protection de l'Angleterre.

Il avait, par son crédit auprès des Bernois⁴⁶, réduit à rien leurs prétentions exagérées sur les droits qu'ils revendiquaient à Genève, et par ses vues précises et ses idées profondes ces questions s'étaient trouvées facilement et équitablement résolues.

Il avait, à diverses reprises, soulagé l'État du soin des pauvres genevois et des réfugiés, au moyen des sommes considérables que son crédit obtenait des Eglises étrangères dans l'opulence⁴⁷. Ainsi, Genève libre, Genève puissante, Genève respectée, Genève chrétienne, voilà l'œuvre de Calvin. Et qu'est-il resté de son ouvrage? nous l'avons dit : trois cents ans de paix et de prospérité! — Cependant ses travaux ont été payés par l'oubli le

plus complet ; on a vu ses fautes , et l'on a tû ses vertus et ses services ; Genève s'est empressée d'élever des statues aux gloires du dix-huitième siècle , et le premier fondateur de sa gloire et de sa prospérité n'a pas même un lieu dans ses places et dans ses monumens où l'on puisse reposer son image. Eh bien ! reconnaissance à l'artiste (*) qui le premier a consacré ses pinceaux à faire revivre quelques-unes de ces grandes pages de notre modeste histoire. Eh bien ! reconnaissance à ceux qui ont fait un appel au souvenir des bons Genevois, et qui ont voulu réparer autant qu'il était en leur pouvoir l'oubli et l'ingratitude de la ville envers son plus grand citoyen ; et pitié pour la calomnie qui hurle encore après sa mémoire ; ses efforts ne seront que

« Lâche insulte, affront vil, vain outrage d'une heure,
» Que fait tout ce qui passe à tout ce qui demeure. »

Victor HUGO.

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 9.



§ VI.

INFLUENCE LITTÉRAIRE.

La littérature est l'expression écrite des pensées et des sentimens qui dominent dans une époque ; elle complète l'histoire , sa compagne fidèle , et tandis que cette dernière transmet aux générations suivantes les faits et les noms illustres du siècle qu'elle retrace, la littérature nous initie aux pensées intimes de ce siècle ; c'est un miroir dans lequel vient se réfléchir tout ce que croyaient les hommes du temps d'où elle date ; c'est à elle qu'il faut demander l'état de l'esprit humain , dans une époque donnée.

Au seizième siècle , alors que la Bible , trop long-temps oubliée et défigurée par les additions humaines, reprenait, grâce aux Réformateurs , ce premier rang qu'elle n'aurait jamais dû abandonner , alors qu'elle commençait à être étudiée et comprise , et devenait le mot d'ordre de tous les partis qui se disputaient l'empire des consciences , toutes

les études, toutes les pensées se tournèrent vers elle. La littérature porte l'empreinte de cette grande révolution; elle est essentiellement biblique.

Au dix-septième siècle, l'esprit d'examen et d'investigation, né dans l'âge précédent, prend un nouvel essor, et se porte, non plus sur la seule science théologique, mais sur toutes les sciences humaines, la langue française est fixée et débarrassée d'entraves. La littérature du dix-septième siècle, noble et sublime, suit le développement des intelligences, aborde tous les sujets sur lesquels s'est essayé l'esprit des hommes, immortalise dans ses créations et les faits glorieux et les grandes découvertes dont cette belle époque est le témoin.

Au dix-huitième siècle, l'esprit rénovateur a atteint son plus haut période; il a secoué bien des vieilles coutumes; mais, marchant sans discernement, il a confondu avec les abus bien des choses utiles, avec les erreurs bien des vérités; il a détruit, sous le nom de principes anciens, bien des croyances dignes d'être conservées et respectées, pour

les remplacer par sa nouvelle doctrine. — La littérature d'alors nous révèle ce caractère de son siècle ; elle est philosophique , mais elle cache sous ce titre, autrefois respectable, une dangereuse immoralité.

Fille du siècle passé, notre génération vivant sous le poids des souvenirs de l'incrédulité systématique et des vices d'un temps antérieur , s'agite entre les impressions d'enfance et un besoin de croyances religieuses fixes et solides ; elle commence à naître, elle a enfanté une littérature, et déjà les deux tendances que nous venons de signaler se retrouvent. Dieu, le Christ, la Religion ont leurs poètes et leurs défenseurs ; mais le vice a ses apologistes ; mais les principes ennemis de tout ordre social, trouvent encore des voix qui s'élèvent en leur faveur.

Ainsi, toutes les fois que des principes variés ont agité la société, la littérature les a reproduits dans ses compositions, et a affecté des formes diverses et des genres différens.

Au temps dont nous parlons, au seizième siècle, nous l'avons vu, le mobile dominant, l'objet de tous les travaux, de toutes les re-

cherches, c'était la Bible. La Bible, interprétée par les deux dominateurs de la Réforme, Luther et Calvin, résuma toute la littérature de cette époque ; mais à cet égard, et dès l'abord, deux tendances opposées se manifestèrent chez les deux grands hommes dont s'honorent l'Allemagne et Genève.

Luther, puissant en paroles, élevé, poète, ouvrit la route aux auteurs à imagination vive, aux conceptions gigantesques, aux créations grandes de pensées et de formes ; il est le père de cette littérature qui, puisant dans nos Livres saints ses inspirations, n'en prend que le côté poétique et élevé.

Calvin, froid investigateur, logicien habile, ami des découvertes de détails, poussa ses imitateurs dans des recherches minutieuses sur le sens de la Bible. L'école littéraire, si je puis m'exprimer ainsi, dont il est le chef, est raisonneuse, positive, s'occupe exclusivement de démonstrations et de recherches pour éclaircir les points obscurs et contestés.

Cette école fut la nôtre ; elle fut la route dans laquelle Calvin conduisit nos ancêtres ; et le sceau qu'il imprima alors fut si pro-

fondément gravé sur tous les auteurs genevois, que, lorsque long-temps après lui, et dans les âges suivans, les productions littéraires de notre patrie ne furent plus bibliques; on retrouve encore cet ancien goût du positif, ce penchant à faire prédominer la raison sur l'imagination.

Cette tendance que Calvin imprima aux Genevois, et qui provenait de cet ascendant irrésistible que tout grand homme exerce sur son siècle, se perpétua par la fondation de notre Académie. L'Académie est la grande gloire de Calvin; admirable institution surtout pour le temps où elle apparut, elle vint apporter la lumière, au moment où nul n'avait connaissance des lettres et de l'histoire des temps passés, où le fond de la langue était un latin rendu barbare par dix siècles d'ignorance, où les collèges de philosophie et de théologie étaient de véritables écoles d'absurdités, soit par les matières qu'on y traitait, soit par le mode d'instruction suivi alors (*).

(*) Voyez Pièces justificatives, n° 10.

Mais cette œuvre, quelque larges qu'en fussent les principes, quelque grandes que fussent les vues qui la dictèrent, porte, comme toute œuvre créée par un seul homme, le cachet de son individualité; l'Académie de Calvin fut ce que Calvin était lui-même, les principes sur lesquels elle fut basée furent ceux du fondateur, ses goûts scientifiques et littéraires s'y retrouvent, et le caractère que cette institution imprima à la jeunesse élevée dans son sein, fut celui de Calvin généralisé.

Calvin disait : Pour être bon citoyen, il faut unir à des principes religieux et moraux fixes, le plus grand développement intellectuel; et ce fut l'idée-mère sur laquelle fut fondée l'Académie de Genève; ce fut elle qui en dicta les réglemens¹.

On ne se borna pas, comme dans d'autres établissemens de ce genre, à cultiver les facultés intellectuelles des jeunes gens, on enseigna la Religion avec soin², on imprima de bonne heure chez les enfans des habitudes régulières de dévotion. Chaque dimanche, les régens devaient conduire les jeunes gens³ au

temple , et veiller à ce qu'ils observassent le recueillement et la décence. Cette bonne coutume a vécu long-temps, elle subsistait encore dans le milieu du siècle dernier ; aujourd'hui , nos instructions familières du dimanche l'ont avantageusement remplacée. A côté de ces principes religieux , on inculqua aux enfans les principes d'une morale sévère⁴. Sous ce point de vue , Calvin ne crut pas pouvoir trop multiplier les précautions. Son horreur pour tout ce qui souille l'homme , qui lui fit bannir de ses écrits ces expressions triviales , ces comparaisons obscènes qu'on remarque dans les livres du temps et dont les ouvrages des Réformateurs eux-mêmes ne sont pas exempts , il voulut la faire passer dans l'ame des jeunes Genevois avec les lumières de l'instruction. Dans ce but, au collège, nul ne pût être reçu maître , qui ne jouît de la réputation d'un homme honnête et vertueux ; les régens , à la plus scrupuleuse exactitude dans l'emploi de leur temps , durent joindre une gravité parfaite⁵ dans leur conduite et leurs discours ; on ôta des auteurs interprétés dans l'Académie tous les passages dont le sens

équivoque aurait pu blesser la pudeur⁶, on voila jusqu'à l'apparence du mal; les exhortations à la crainte de Dieu durent revenir souvent dans les leçons, et sous toutes les formes; nulle occasion ne fut négligée pour rappeler aux élèves leurs devoirs⁷, leur inspirer la haine du mensonge et de l'impureté.

Si dans l'Académie de Calvin, tout était dirigé en regard de ces deux buts, qui ne sont souvent que des accessoires dans les établissemens d'éducation, le dessein principal, celui de former une génération éclairée et savante, fut l'objet de soins non moins assidus. On employait les premières années d'études à apprendre le français; on exerçait les enfans à lire et à écrire correctement cette langue⁸ d'après des traités composés dans ce but; à mesure que l'élève grandissait, on lui enseignait graduellement la langue latine⁹, ayant soin d'en comparer les règles avec celles du français, et de combler par des analogies latines les lacunes qui existaient dans l'autre langue. Puis l'éducation littéraire continuait; les maîtres traduisaient aux élèves les morceaux les plus beaux des classiques latins,

les mettaient à la portée de ces jeunes intelligences par les explications les plus simples, exigeaient que les versions rendissent aussi fidèlement que possible le sens de l'auteur ; ces exercices journaliers fixaient de plus en plus chez les enfans la langue française dans sa pureté et la leur rendaient familière. — Plus tard , on consacrait une heure par semaine à exposer les règles de la dialectique , on enseignait les principes de la Rhétorique et de la Poétique ¹¹ à ceux qui annonçaient quelques talens , on appliquait ces règles à des exercices journaliers de composition , où chaque élève développait son sujet , soit en latin , soit en français ; ainsi préparés , les jeunes gens suivaient des cours supérieurs de théologie , de philosophie et de sciences naturelles.

L'Académie, étant constituée, ne tarda pas à porter ses fruits. Elle s'éteignait la génération de ces hommes de fer et de résolution que la réforme trouva avec leurs vices , leurs penchans grossiers , leurs mœurs rudes et relâchées , et qui ne comprenaient cette époque que comme le renversement des superstitions romaines ; et à mesure qu'ils disparaiss-



Le Français

Le français est devenu alors et L'Opéra on parlait patois
dans les conseils qui n'avaient aucune littérature
et que depuis on parla français dans les discours publics
^{Les plaidoyers}
que ~~est~~ des ouvrages très nombreux furent publiés
et répandus dans l'Europe latine et que cette
langue fut popularisée pour ce rapport, l'Académie
littéraire et l'Académie française et que le patois resta la
langue ^{vulgaire} ~~populaire~~ mais non mauvaise
qu'avant

saient, s'élevait une génération nouvelle, formée dans l'Académie, imbue de ses principes, nourrie de ses instructions qui étaient à la portée de toutes les intelligences et de toutes les positions sociales, puisqu'aucune rétribution n'était demandée; moulée, pour ainsi dire, sur le caractère de son fondateur, religieuse comme lui, morale comme lui, prise de dégoût pour l'ignorance passée, elle devint sensible aux charmes de la science. Le français remplaça rapidement le ridicule patois employé jusqu'alors, les expressions triviales disparurent. De retour dans leurs familles, au sortir du collège, pleins de choses nouvelles, les enfans les racontaient au foyer paternel, et dans les familles genevoises on voyait se réaliser en petit ce résultat proclamé par l'expérience, que dès que les nations sauvages se mettent en contact avec des peuples civilisés, elles se dépouillent de leurs vêtemens grossiers et de leurs coutumes barbares pour revêtir des mœurs plus polies et plus douces; la nouvelle langue que parlaient les enfans se popularisa peu à peu, l'instruction et la lumière se répandirent sans obstacles.

Alors Genève languissante s'anima; les jeunes citoyens maîtres de leurs pensées, trouvant dans l'étude de nouveaux alimens pour leur intelligence, comprirent tout le mal qu'avaient causé la corruption et l'ignorance de leurs pères, et ce que le pays pourrait gagner lorsque des hommes vertueux instruits et moraux seraient à sa tête; les principes de sagesse et de pureté se répandirent promptement dans cette nouvelle population; instruite par Calvin, elle sentit que la vie désœuvrée et licencieuse énerve l'âme, flétrit l'imagination, gâte le cœur, le rend inaccessible au perfectionnement, et comme lui elle devint pure et vertueuse; ce changement honorable fut publié au loin, et par cent chemins arrivèrent dans Genève ¹² des étrangers illustres et persécutés, bénissant Dieu de ce qu'ils trouvaient dans ces murs un asile assuré pour leurs croyances, et une académie estimée pour recevoir leurs enfans ¹³.

L'élan intellectuel étant donné, quel caractère le vit-on revêtir? Ce fut encore celui de Calvin : sa tendance raisonneuse et positive imprimée à la jeunesse genevoise dès les bancs

de l'école , se perpétua dans notre patrie , à l'ombre des institutions du grand Réformateur. Insensible aux charmes des productions de l'imagination , des créations idéales, le fondateur de l'Académie ne fit rien pour les développer ; il neutralisa même pour longtemps, à son insu, les élans de cette noble faculté; les exemples choisis par lui étaient tous d'un genre positif et sévère ; le style auquel on formait les élèves était sec et grave ; leurs productions se ressentirent du choix des modèles, et depuis que dure l'institution on a gardé cette tendance froide et raisonneuse. Aussi depuis la Réforme , Genève a produit des savans distingués dans bien des genres ; mais sauf une ou deux brillantes exceptions, sauf un ou deux génies qui encore puisèrent longtemps leurs inspirations sous un ciel étranger, aucun littérateur élégant, aucun poète illustre n'est sorti de ses écoles. Les écrivains genevois, profonds dans l'invention et la déduction des idées, ont un style pesant et sans couleur; ils discutent logiquement sur les sujets mêmes qui demanderaient de l'entraînement et de l'enthousiasme. Accoutumés dès l'enfance à

juger avec froideur et calme tous les intérêts , à calculer toutes les chances d'une entreprise, ils ont choisi de préférence des sujets qui demandaient une analyse exacte et sévère , des idées justes, et qui, pour être convenablement traités , n'obligent à aucun effort d'imagination , à aucun élan poétique. Ce caractère est général et commun à toutes les productions des siècles passés : on y voit parfois de l'esprit, des traits ingénieux que ne désavoueraient pas des écrivains du premier ordre ; mais la forme des ouvrages contemporains de ces temps est sèche et peu attrayante , des divisions méthodiques et calculées partagent le travail et se retrouvent jusque dans la poésie ; même dans ces œuvres dont l'imagination devrait faire tous les frais, partout se trahit ce besoin héréditaire d'ordre et d'analyse.

Dans le dix-septième siècle, où l'on lisait les livres pour les idées qu'ils contenaient , où l'on s'inquiétait peu des formes dans lesquelles elles étaient enveloppées, ce genre sec et froid n'influa pas d'une manière fâcheuse sur la réputation littéraire de notre patrie : les ouvrages sortis des presses genevoises étaient ac-

133 Caloni seule cause de la réunion des hommes célèbres
à Genève

1. Les étrangers viennent à Genève parce que c'est une ville libre ^{ayant une bonne constitution} pour un organe tranquille, et à cause du collège et de l'académie. tout cela est donné par Caloni.
2. Le témoignage des étrangers montre qu'ils venaient pour Caloni. Allons à Genève Caloni y prêcha. Les Italiens se disent Gentilis. (voyez procès) Les Français disent quand on leur refuse la bourgeoisie pourquoi voulez vous nous prouver de Caloni que nous recevons à Genève des leçons de M. C. — Les hollandais de même
3. Les amis particuliers de Caloni viennent à cause de lui c'est fait les célèbres, Bede ^{et ses camarades}, Götters colladon, &c. Michel Cop Laurent de Normandie &c.
4. Les autres villes Lausanne Neuchâtel Berne Zurich. Bale Strasbourg, Nitttemberg en avaient très peu et ces villes étaient aussi hospitalières aussi sages plus riches que Genève
5. Il était connu en Europe que Caloni pouvait tirer de grosses sommes des églises étrangères ainsi il fallait que les genevois approuvés soutenaient les pauvres et en Suisse

6. La confiance parfaite que tous les Et ont en Caloni le rempart qu'il leur fait contre les libertins provinciaux

Et si elle n'est pas près leur cause en main ils auraient
été tous chassés et on aurait plus serant plus de venir
à Genève

des étrangers qui viennent de les autres, elles viennent et l'air
après la St Barthelemy

Les Savans ne demandent pas l'hospitalité gratuite

cueillis et lus dans les universités étrangères¹⁴, et servaient même de règle et de modèles. Alors que les noms de nos théologiens étaient des étendards dogmatiques et littéraires sous lesquels venaient s'enrôler les Académies du Nord et de la France¹⁵, on prenait leurs ouvrages pour les systèmes qu'ils recelaient, et l'on passait sur ce que la forme avait d'aride pour étudier sérieusement le fond.

Mais lorsque la langue fut fixée chez nos voisins, leur style acquit de la grace et de la noblesse, les formes commencèrent à compter pour quelque chose et le moule littéraire dans lequel l'Académie de Calvin avait jeté toutes les productions des auteurs sortis de son sein, commença à lui être préjudiciable. Nos ancêtres virent bientôt leur infériorité dans leurs luttes avec l'école française; ces fidèles champions du Christ, debouts sur la brèche élargie chaque jour par les coups de l'école philosophique, avaient accepté le combat; ils avaient courageusement répondu aux outrages qui de toutes parts attaquaient la Bible et leurs croyances. Mais quelque profondes, quelque claires, quelque convain-

cantes que fussent leurs apologies chrétiennes, elles pâlisssent devant les spirituels pamphlets de leurs adversaires, parce que leur forme méthodique et monotone les rendaient difficiles à lire ; les gens superficiels et malheureusement trop nombreux se rebutaient de ces divisions fatigantes et donnaient la préférence aux ouvrages français , parés de tout le charme du style de cette école. Un grand nombre de livres sortis de la plume des Genevois , et qui , s'ils eussent été mieux écrits , pouvaient réduire au silence leurs antagonistes , restaient oubliés ; le parti opposé, profitant de cet avantage , attaquait toujours plus la forme des apologistes chrétiens , tandis que le fond de leurs raisonnemens et de leurs preuves restait inébranlable.

De nos jours , nous aimons à le reconnaître , on a fait quelques progrès ; l'influence salutaire des chefs-d'œuvre étrangers nous a changés ; mais , enfans d'une Académie qui , quoique bien modifiée , repose encore sur les fondemens creusés par Calvin , nous suivons le sillon primitif qu'il a tracé , et l'on se demande encore , si les efforts de quelques

hommes à talent, la faveur que prend chaque jour chez nous la littérature de nos voisins et les travaux de notre génération pourront détruire en entier une influence consolidée par trois siècles.

La littérature est sœur des beaux-arts, intimement unie à la musique et à la peinture; inspirée comme ces dernières par l'imagination, elle ne peut en être séparée, et les temps qui voient apparaître au jour des chefs-d'œuvre littéraires, voient aussi s'élever les grands peintres et les grands musiciens. Organisée comme nous l'avons vue, notre Académie, si peu favorable à la poésie, le fut encore moins aux beaux-arts. Calvin n'avait aucun goût pour eux; il a légué son penchant à Genève. Ce résultat a été contesté; on a nié que telle pût être l'influence d'un homme; on a dit que déjà avant Calvin, les Genevois étaient dépourvus d'amour pour la poésie et la musique. Un seul fait servira de réponse et de preuve à ce que nous avançons.

Dépeuplée par les guerres continuelles avec les Savoyards, les bannissemens dont nous

avons vu les causes et l'histoire, par la peste, qui chaque année et souvent deux fois l'année ¹⁶ décimait les têtes, Genève voyait ses brèches comblées par ces illustres exilés que lui envoyaient chaque jour le midi de la France et l'Italie ; les étrangers étaient en majorité et dépassaient de plus de moitié l'ancienne génération genevoise.

D'après l'ordre des choses, les nouveaux venus devaient modifier le caractère national. Plus polies et plus civilisées, ces colonies étrangères devaient faire goûter leurs mœurs à Genève, lui donner une teinte méridionale ; naturellement musiciens, peintres et poètes, ils auraient dû transplanter les beaux-arts dans leur nouvelle patrie. — Loin de là ; au bout de quelques années, le Français du midi, l'Italien au cerveau brûlant, oublie leur caractère, deviennent positifs et raisonneurs ; la logique calviniste a tué chez eux l'imagination ; les beaux-arts restent oubliés, et Genève, peuplée de nouveaux habitans, les voit subir l'influence irrésistible de son Réformateur. C'est qu'en entrant dans les murs de Genève, ses institutions, ses écoles,

Calvin a donné la tendance positive

- 1 Son genre argumentateur
- 2 Sa dialectique ~~propre~~ sèche et aride
- 3 Sa peti^t toute ^{dans} nourrie par le raisonnement et de la quelle l'imagination et l'élevation d'âme ne devrait jouer aucun rôle
- 4 Son horreur pour les formes du culte
tout influa et rendit sa réforme raisonnable non pas à genève seulement Mais en France. et par son influence fut immense ses constitutions sont partout et est l'âme et le directeur ~~des~~ de la cour ecclésiastique d'est. le directeur des mouvements des réformés et comme la religion était la plus chère partie de ces hommes tout ce qui est en dehors de leur religion et de ses formes fut sacré et sacré pour eux
ce n'est pas des hommes qui ont fait la Calvini que on a fait à genève
Maintenant l'influence française au 19. siècle n'a pas changé elle n'a rien fait d'abord aucun élan pour ces arts, est venu de France au quel on a apporté est la corruption morale

Le Calvisme on s'est fait un nom sur les provinces
qui ont d'ailleurs d'autres usages. ~~Leur~~ moeurs leurs
moeurs, la reforme devant donc affecter des formes
selon la nature des caracteres, ~~et si on~~ au
lieu de cela elle revet en tout et par tout la meme
l'economie le meme caractère dialectique et raisonnable
meme celle dont le type se trouve dans les instituts
Calvins. ~~Donc~~ c'est uniquement de ce que les hommes don-
nent et la possibilité n'est pas en rapp avec les formes
de cette reforme. Les hommes qui avaient besoin de quel-
que chose et d'ailleurs pour nourrir leur peuple, n'est de
Calvisme et la reforme revet toujours ce caractère
de chef d'argumentation. quelle a garde, sur que nous,
mais on peut dire que Calvin est la cause de cette
~~reform~~ de cette dévotion notable dans les démocraties
réformées soit à Genève soit ailleurs.
L'influence étrangère fut nuisible à la ré-
forme dans la barbarie et les Etats protestants
elle est funeste au point que Genève est ~~restée~~
protestant les étrangers ne valent rien

comme ses maisons hospitalières , ont été ouvertes à eux et à leurs enfans. C'est que cette génération persécutée , disparaissant bientôt, a laissé place à des fils non moins bouillans que leurs pères , non moins sensibles aux charmes de la poésie et des beaux-arts , mais qui , ne trouvant rien dans les écoles qui développât les facultés auxquelles ils s'adressent, ont vu dépérir ces dispositions naturelles , faute de culture.

Comme tout eût changé , si Calvin eût dit dans les ordonnances ecclésiastiques : « Il y aura de beaux tableaux et de beaux chants dans les temples. » La religion , premier amour du citoyen , le lustre de l'Eglise , sa plus chère pensée , eussent enflammé les imaginations ; l'orgueil national eût souffert de voir les chefs-d'œuvre du dehors parer les murailles des sanctuaires , et l'harmonie des étrangers édifier son culte ; l'ancienne souche genevoise eût fait un effort , les beaux-arts eussent fleuri dans les écoles de notre ville , et la génération étrangère qui venait la peupler , trouvant de quoi développer les facultés dont elle était admirablement dotée par

la nature , aurait acquis à l'Académie des beaux-arts à Genève , une réputation aussi grande que celle de son école de théologie , qui concentrait en elle tous les talens , toutes les espérances de gloire et d'avenir.

Sans doute , ces lacunes dans les institutions académiques de Calvin sont grandes , son esprit règne encore tout puissant chez nous , et il faut l'avouer , c'est une influence fâcheuse. Un sourire de pitié accueille les productions littéraires des nationaux ; il faut des succès positifs , appréciés à l'étranger , pour que l'on hasarde une louange équivoque à l'auteur genevois. Depuis quinze ans , on fait des efforts immenses pour populariser chez nous la peinture , la poésie et la musique ; mais quelle réussite obtient-on ? des succès de détail et point d'entraînement universel. Nous jugeons froidement les chefs-d'œuvre , et nous prodiguons les raisonnemens et les critiques à ce qui demanderait des élans d'enthousiasme. Mais il n'est donné à aucune œuvre humaine d'être complète. Malgré ces taches , il reste encore bien de la gloire à celui qui , le premier , popularisa les

sciences et les lettres dans un pays d'où elles étaient bannies , changea une génération licencieuse et indisciplinée en une école d'hommes forts et réfléchis , inculqua les sentimens héroïques et le véritable civisme dans l'ame des Genevois , et, s'il ne fit pas des poètes et des littérateurs , jeta dans le catalogue du monde une foule de savans justement célèbres. Jouissons des souvenirs que nous a légués l'œuvre de JEAN CALVIN ; travaillons à nous élever, si cela est possible, à la hauteur de la foi, du courage et de la science des hommes qu'il forma , et n'oublions pas que , sans lui , Genève existerait sans doute , mais à la manière des petites villes qui comptent sur la terre parce qu'elles ont un nom et des murailles.

TROISIÈME PARTIE.

GENÈVE DEPUIS CALVIN.

§ I.

RÉSULTATS DOGMATIQUES.

Ainsi l'élan scientifique et religieux que Calvin avait fait naître était immense; les ouvrages sortis des presses de Genève étaient accueillis avec avidité par l'Europe réformée, tous les hommes qui se sentaient quelques talens regardaient la cité de Calvin comme le théâtre où la pensée pouvait se développer avec le plus d'avantages. Mais pendant la dernière moitié du seizième siècle, les héritiers du lé-

gislateur de la Réforme , sans avoir sa puissance et son génie , adoptèrent son dogmatisme et son opiniâtre inflexibilité , ils déclarèrent que nul n'était chrétien s'il ne pensait comme Calvin , ils regardèrent comme une impiété la recherche de la vérité religieuse, faite en dehors des principes du maître , et par l'étroitesse de ces vues , ils faillirent détruire tout l'ouvrage de la Réforme à Genève.

Jusqu'au milieu du dix-septième siècle , cette manie intolérante jeta l'Eglise et l'Académie dans des conjonctures fâcheuses ; les théologiens genevois, dogmatisant par tradition , forçaient tous les hommes de science et de talent à signer la confession de foi de Calvin. Comme le protestantisme n'avait pas été partout soumis à l'influence de ce Réformateur , nombre d'illustres exilés arrivaient avec des doctrines variées , que leurs recherches et leurs études avaient découvertes dans la Bible, et demeuraient stupéfaits, quand , au nom de la Réforme, on les forçait à choisir entre un nouvel exil ou l'acceptation de doctrines préparées par d'autres hommes.

Cette rigueur donnait lieu journellement aux scènes les plus pénibles, et, le dirais-je, les plus ridicules ; car , dès qu'un bon théologien ou un spirituel littérateur venait professer une branche de science ou imprimer quelque livre à Genève, le plus obscur ministre avait droit de demander compte de sa doctrine à l'étranger et le condamnait au silence et à l'inaction , si celui-ci ne pensait pas comme Calvin ; et comme ce n'était pas la vieille souche genevoise décimée par les pestes et les combats qui fournissait les pasteurs et les professeurs de renom , si cette règle fût demeurée long-temps inflexible , l'Église de Calvin était menée à une ruine certaine ; car bientôt les nobles proscrits , sachant qu'ils risquaient autant dans cette cité qu'en France ou en Italie , auraient cherché d'autres villes de refuge, et après la mort de ceux qui soutenaient à la fin du seizième siècle l'œuvre de la Réforme à Genève, nul successeur n'aurait entrepris de relever cette Église qui se suicidait elle-même. Nul homme qui eût senti le talent dans son intelligence et la liberté dans son cœur, n'aurait consenti à se courber sous

l'autorité traditionnelle de quelques théologiens d'un mérite d'autant plus mince, que déjà ils ne prenaient plus la peine de travailler, croyant la science achevée par le fondateur de leurs institutions¹. Mais grâce au progrès des lumières, l'unité factice que Calvin avait établie fut jugée intolérable par ses successeurs; des hommes à l'ame grande, aux vues larges et chrétiennes comprirent que pour le bien de l'Eglise, il fallait abandonner des coutumes rigoureuses dictées par des circonstances exceptionnelles, et débarrasser la réforme de l'esprit du dernier Réformateur.

Déjà en 1597, le professeur LAURENT² développait un système d'interprétation de l'Ecriture-Sainte plus large que celui de Calvin; il exposait franchement le principe de la liberté d'examen, il en indiquait toutes les conséquences et montrait que chaque réformé ayant le droit de lire l'Evangile, devait aussi se faire une croyance d'après ses propres lumières. Ces idées ne passaient pas inaperçues, elles commençaient à ouvrir l'intelligence de quelques hommes, et à les faire sortir du repos intellectuel où ils étaient plon-

gés sur la foi de l'infailibilité de Calvin. Dans le même temps, le recteur PERROT³ proclamait la tolérance la plus évangélique, et répétait dans les chaires et dans les leçons de théologie : « Le Christianisme bien entendu doit rendre les hommes tolérans ; le support des opinions est une partie essentielle de la charité ; il est impossible de refuser à un homme le nom de chrétien, s'il reconnaît les points fondamentaux, et nul réformé n'a le droit de condamner la foi de son frère, si elle diffère de la sienne. La persécution pour les opinions particulières est un crime qu'il faut laisser à l'ancienne histoire ; l'homme errant doit être ramené par la douceur, car il porte sur son front le sceau de Dieu, tant qu'il observe les commandemens sacrés. » Cette évangélique hardiesse n'était guère du goût des théologiens genevois ; mais Laurent et Perrot, chéris du peuple, ne pouvaient être atteints par les persécutions, et comme ils n'attaquaient pas les doctrines particulières de Calvin, il n'y avait pas lieu à agir légalement contre eux⁴.

DUMOULIN(*), quelques années plus tard,

(*) En 1615.

devançait son siècle par les principes d'union qu'il voulait faire adopter aux Eglises⁵. « Je voudrais (disait-il) que l'on ne disputât plus sur la Religion ; car sur ce sujet , quand les esprits sont échauffés, ils ne se rendent jamais et chacun s'en retourne, disant qu'il a vaincu son adversaire ; je voudrais qu'on réunît toutes les Confessions réformées, pour en dresser une commune en laquelle on dissimulât plusieurs choses, sans la connaissance desquelles on ne peut être sauvé ; telles sont les opinions particulières sur le franc arbitre, la prédestination, la persévérance des saints , etc. Je suis certain que toutes les erreurs de la Religion sont venues de ce que l'on veut « trop savoir ou trop croire », et nous pourrions tous nous tendre la main, si, étant fermes dans nos opinions, nous supportions nos frères sans les condamner avec violence. »

Si ces libres penseurs échappèrent à l'intolérance héréditaire de Genève, il n'en fut pas de même de tous les amis du progrès évangélique. Le dogmatisme, effrayé de ces efforts qui lui enlevaient chaque jour quelques partisans, eut recours à la violence

pour étouffer les lumières toujours croissantes ; il appesantit son bras sur SIMONIUS. Cet homme , doué d'une rare éloquence , et possédant un savoir prodigieux , ne pouvait admettre la prédestination comme Calvin , et manifestait quelques doutes sur la Trinité. Effrayés de ces prétendues hérésies , les ministres firent emprisonner Simonius ⁶ , et le contraignirent à quitter l'Académie , où il enseignait avec un immense succès. Il partit , déclarant que l'autorité d'hommes faillibles comme lui ne pouvait forcer son intelligence et son cœur à admettre comme des vérités , des pensées étrangères à la Bible. Et comme les persécutions et les exils se renouvelaient très-fréquemment , le peuple genevois ne pouvait revenir de son étonnement. « Comment , répétait-on ⁷ , quand M. Calvin était ici , tous les jours il nous arrivait de bons prédicateurs et des hommes célèbres ; on les accueillait , on les recevait bourgeois , et aujourd'hui , à peine un étranger vient-il , qu'on le chasse. » Et les plaintes réitérées faisaient réfléchir le Conseil ; car ce dogmatisme de fer ne pesait pas seulement sur les étrangers

distingués : plusieurs Genevois étaient obligés de s'expatrier , s'ils émettaient quelques doutes sur les dogmes de Calvin ⁸ ; les uns , par conscience , n'allaient plus communier , en entendant le ministre appeler leurs opinions des hérésies ; les autres , qui venaient au temple l'ame rongée d'incertitudes sur le désaccord qu'ils voyaient entre la Bible et Calvin , au lieu d'entendre dans les sermons des explications claires et satisfaisantes , des preuves fortes et solides , étaient forcés de se contenter d'assertions impérieuses et hautaines. Et malheur aux imprudens qui allaient confier leurs doutes à un pasteur , la prison était le prix de leurs aveux ; le même ministre qui eût usé ses forces et sacrifié son salaire pour consoler et soulager un malade , l'eût fait de suite conduire dans un cachot , si ce malheureux lui eût présenté des doutes sur la prédestination et sur la grace. Ainsi l'Eglise de Genève offrait le bizarre spectacle d'hommes pleins de la piété la plus ardente et de la foi la plus vive , et sans charité pour un doute dogmatique , prêts à dépouiller toute pensée de christianisme , pour punir une pensée contraire à celle de leur maître.

Cette fausse position ne pouvait durer. Outre le mécontentement général du peuple, qui détestait la rigueur exercée contre des opinions individuelles⁹, le moment approchait où l'intolérance allait se suicider avec ses propres armes. Les théologiens du nord, Arminius à leur tête¹⁰, avaient proclamé, aux premiers jours du dix-septième siècle, qu'ils voulaient croire d'après leur conscience et non d'après les règles de Calvin. Cette nouvelle réveille la haine de tous les héritiers du théologien de Genève ; ils veulent, avant tout, étouffer ces « étranges idées. » Un synode est convoqué à Dordrecht ; les dogmes sont débattus ; on refuse d'entendre les Arminiens, les Calvinistes les écrasent par leur puissance matérielle ; ils invoquent les traditions inquisitoriales : les fers, l'exil, les échafauds, soutiennent encore une fois la vérité des quatre dogmes de Calvin. Et, fidèles à des souvenirs qu'ils eussent dû, pour la gloire de leur maître, laisser dans l'oubli, les pasteurs genevois présents au synode, sont les plus ardens apologistes de ces mesures sanguinaires.

Mais c'était la dernière tragédie que devait

dénouer avec du sang le fanatisme calviniste. La lumière s'étendait sur le monde ; le mouvement scientifique entraînait toutes les intelligences ; les progrès de la philosophie abattaient les préjugés et dessillaient tous les yeux. « Quoi ! s'écriait-on dans les universités, on examine, on scrute tout dans les sciences ; l'humanité marche, les connaissances s'augmentent, les langues se perfectionnent, et nous devons abandonner tout espoir de progrès pour la science qui nous a lancés dans la voie des progrès, et par laquelle la liberté est venue sur le monde ; nous devons abandonner l'usage de notre raison dans la théologie qui nous a appris comment nous devons nous servir de cette faculté ! » Quoi ! Calvin, à son lit de mort, a dit : « Je vous ai prêché la vérité selon la persuasion où j'étais », et nous n'avons plus le droit de parler comme nos consciences nous l'ordonnent ! » Alors, de toutes parts, les libres penseurs surgissaient dans les universités du Nord, et répandaient au loin leurs systèmes. Dans Genève seule, la marche des idées larges et évangéliques se trouvait entravée ; le

cachet de Calvin était trop profondément gravé sur le fond et sur la forme des institutions, pour que l'on pût facilement épurer la législation de ce qu'elle avait d'incompatible avec le progrès des lumières.

Toutefois, malgré cette résistance obstinée, les mêmes causes qui venaient d'abattre l'unité dogmatique dans le Nord, agissaient sourdement à Genève. Depuis le synode de Dordrecht, non-seulement on ne songeait plus à donner la mort pour une prétendue hérésie, mais encore le bannissement légal était aboli; on ne pouvait agir contre un hétérodoxe qu'en lui suscitant des persécutions particulières ¹²; et même, ce moyen ne put être employé bien souvent, car le Conseil, toujours tolérant par principe, s'indignait du discredit qui tombait sur Genève, quand un savant à haute renommée était forcé de quitter l'Académie. En particulier, la rigueur exercée contre COURCELLE ¹³, que le peuple vit partir avec douleur, détermina les sages magistrats à saisir la première occasion favorable pour faire cesser ces pénibles scènes, et ils n'attendirent pas long-temps. MORUS, de Castres ¹⁴,

venait d'être nommé professeur à Genève. Cet homme, voulant mettre à profit les rares talens qu'il possédait, demanda la consécration au saint ministère. La Compagnie, le soupçonnant d'hétérodoxie, voulut le forcer à signer des thèses où étaient contenues les opinions de Calvin sur la prédestination, la grace, le péché d'Adam, etc. Morus donna sur tous ces points des explications satisfaisantes, et signa les articles; les pasteurs, satisfaits, consentirent à le recevoir. Mais quelques intolérans du premier ordre exigèrent de Morus qu'il signât la condamnation des opinions d'Arminius. Indigné de ce procédé, le professeur refusa absolument de céder à cette nouvelle vexation. Le Conseil, impatienté de ces longueurs, accorda le titre de ministre à Morus, dont la prédication, pleine de grace et de sagesse, enchanta le peuple. Malgré cette faveur, pendant plusieurs années, les ministres se plainquirent de la manière dont le nouveau pasteur entendait les dogmes. Ces reproches étaient d'autant plus injustes, que Morus ne parlait jamais de controverse en chaire, et répétait : « Gardez un profond

silence sur certains mystères , puisque vous ne pouvez en parler d'une manière propre à les éclaircir. Ce sont des choses inutiles au salut et dangereuses pour le peuple , qui n'aime la Religion que lorsqu'elle lui présente des idées claires et précises ; respectons l'obscurité de certains mystères , car il est absurde de vouloir porter la lumière dans les ténèbres invisibles à l'esprit humain , et l'homme est insensé quand il veut que chacun voie au milieu de cette nuit éternelle , ce qu'il croit lui-même y voir. » Les pasteurs calvinistes tracassèrent de mille manières l'apologiste de ces principes , n'osant l'attaquer ouvertement , à cause de l'amour que le peuple avait pour lui ; et , désespérant de réussir à le dégoûter du ministère par des moyens détournés , ces hommes imaginèrent de réduire en thèses précises les doctrines de Calvin , et ils eurent assez de pouvoir sur les autres pasteurs , pour qu'ils déclarassent que nul ne prêcherait désormais avant d'avoir signé ce nouveau formulaire (*). Morus refusa , fut

(*) En 1649.

destitué, et n'ayant plus de carrière à fournir dans Genève, il se retira en Allemagne.

C'en était trop ; le peuple indigné se répandit en murmures contre les pasteurs, abandonna les Églises, et envoya des pétitions au Conseil ¹⁵, qui prit l'initiative, et défendit positivement de parler en public sur les points contestés, vu que le service divin était un moyen d'édifier et d'élever l'esprit, et non pas une arène théologique qui n'était bonne qu'à diviser les hommes entre eux.

Depuis l'adoption de cette sage mesure, vingt années se passèrent sans que les Calvinistes prissent de l'ombrage à l'occasion de nouvelles doctrines. Mais les amis du progrès n'abandonnaient pas leur cause, et, favorisés par le dernier règlement, ils faisaient germer leurs idées évangéliques dans tous les cœurs, préparant ainsi le triomphe complet de la tolérance. Cependant, avant que leurs vœux fussent accomplis, ils avaient encore bien des revers à essayer ; trompés par une apparente majorité en 1668, quelques professeurs et quelques pasteurs proposèrent à la Compagnie qu'on ne forçât plus les étudiants à

signer les articles de 1649 ¹⁶. Le plus grand nombre des pasteurs rejeta cette mesure avec une violence extrême, et la ville entière se mêla de la discussion, qui devint ainsi un grand scandale. Le Conseil, irrité de voir la paix de nouveau troublée ¹⁷, renouvela la défense de prêcher les points contestés, et en interdit même l'enseignement dans les cours de théologie. Cette dernière partie du règlement était une trop grave atteinte à la liberté; aussi les pasteurs des deux opinions refusèrent de s'y soumettre. Le Conseil, touché de leurs remontrances pleines de force et de sagesse, cassa sa nouvelle ordonnance, et, passant d'une extrémité à l'autre, força tous les membres à signer les treize articles. Puis, voyant le chagrin que cette violence faisait éprouver aux adversaires des Calvinistes, qui comptaient dans leurs rangs les hommes les plus distingués, les magistrats proposèrent d'abolir cette confession ¹⁸. La Compagnie, alarmée, représenta que, quoiqu'il semblât que tous les sentimens devaient être libres, cependant il y avait des points fondamentaux qui devaient être reconnus par

tous. La décision de cette affaire fut portée en Deux-Cents, et les pasteurs ne donnaient d'autre raison de leur ténacité que la suivante : « Si l'on permet de penser autrement » que Calvin, Genève se séparera du reste » des Eglises, et sera privée de l'appui de » tout le monde protestant ¹⁹. » Ces raisons eurent beaucoup d'influence sur le Conseil ; la confession fut conservée, mais la défense de prêcher sur les points contestés fut renouvelée et observée strictement.

Cette séance en Deux-Cents indique d'une manière frappante le discrédit rapide où tombaient les dogmes de Calvin, puisque, dans une occasion solennelle, les partisans de cette théologie n'osèrent plus la présenter comme la vérité absolue, et furent réduits à la défendre par des motifs de convenance politique. Les amis de la liberté d'examen virent cette réaction en leur faveur, et continuèrent à faire des progrès lents, mais sensibles.

Cependant ils n'avaient pas encore gagné leur cause; et, bien qu'on n'eût pas sévi contre les adversaires de la confession, des hommes distingués, Mussard et Le Clerc, étaient en-

core destinés à devenir de nouvelles victimes persécutées par le souvenir de Calvin. En 1671, le roi de France publia un édit de bannissement contre les pasteurs protestans étrangers. PIERRE MUSSARD ²⁰, qui prêchait avec un grand éclat à Lyon, revint dans sa patrie ; sa haute réputation engagea les Genevois à prier la Compagnie de le recevoir. On lui présenta les treize articles à signer, et voici quel fut le sens de sa réponse : « Si ces formulaires ne sont qu'une affaire de forme ²¹, je les signe volontiers ; mais si par là j'engage ma conscience à ne croire que ce qu'ils contiennent, je ne les signe pas ; car je ne reconnais à personne le droit de juger si mes opinions sont chrétiennes, et j'imite Calvin, qui lui-même n'avait accordé ce droit qu'à Dieu. Je n'entends pas la théologie comme vous ; vos doctrines ne sont pas l'essentiel du christianisme, et ne vous faites pas d'illusion sur votre accord avec les autres Réformés. Les synodes de France ont des différences immenses dans la doctrine théologique, et il n'y a point de séparation à cause de cela dans les Eglises, parce que nul ne se croit en





droit de juger les opinions de celui qui considère la Bible comme la règle de sa foi et de sa conduite. Pour moi, je n'ai jamais pensé annoncer une nouvelle doctrine, mais j'ai pris la résolution de garder un silence absolu sur ces matières délicates de la théologie. » Charmé de la largeur de ces principes, le Conseil donna l'entrée de la Compagnie à Mussard; mais celui-ci, voyant que les pasteurs étaient décidés à ne pas le recevoir, sacrifia ses intérêts à la paix générale, et s'en alla fonder à Londres l'Eglise française, qui eut un immense succès sous son ministère.

Enfin, la dernière iniquité fut le renvoi de l'immortel JEAN LE CLERC ²². Il entraînait sur ses pas tout le monde théologique; son nom faisait autorité dans les universités allemandes; ses journaux avaient des abonnés par milliers, ils portaient une lumière inconnue jusqu'alors dans toutes les questions qui s'agitaient sur la vérité des saints livres; toutes les Eglises allemandes et hollandaises le demandaient, lui offraient des chaires de théologie, des places de pasteur ²³; mais Le Clerc était Genevois, et désirait consacrer sa vie à son

pays ; malheureusement , quand il ne voulut pas signer la confession , on lui refusa le saint ministère ; il partit et fut reçu en triomphe par les Allemands , qui ne pouvaient croire qu'à Genève « on fût encore aussi bête ²⁴. »

Mais le temps du fanatisme était expiré ; l'erreur avait duré plus de cent ans , et les jeunes hommes qui sentaient leur ame pleine d'espérance et d'avenir , et qui étaient trop à l'étroit dans Genève , s'en allaient dans les universités d'Allemagne. Là , ils apprenaient que Dieu , dans sa miséricorde , ne peut condamner les erreurs involontaires de doctrine ; qu'il fallait travailler avant tout à réunir l'Eglise autour de la Bible , sans croire qu'il fût possible d'acquérir une unité parfaite de vues et de croyances ; qu'il fallait laisser la discussion des dogmes , puisque l'on ne pouvait disputer sans en venir aux injures , et sans augmenter les plaies de l'Eglise ²⁵.

Alors , pleins de ces idées de liberté d'examen et de charité évangélique inconciliables avec les confessions de foi , les MESTREZAT , les PICTET , les TRONCHIN , les LULLIN et les

TURRETTINI ²⁶, secondèrent puissamment les vœux du peuple, qui ne voulait plus entendre parler de rigueur, et portèrent les derniers coups aux préjugés calvinistes. Mais ce n'était pas assez qu'ils eussent pénétré le clergé genevois de ces larges et évangéliques principes; ils voulurent voir effacés les moindres vestiges d'intolérance; ils voulurent que toute censure pour des opinions théologiques fût abolie; ils voulurent faire tomber la confession de foi.

Le premier qui se mit en avant pour cette œuvre fut CHOUET ²⁷, venu de France pour professer à Genève. Cet homme était si célèbre, que tous ses étudiants le suivirent; à son entrée dans l'Académie, il refusa de signer le formulaire, déclarant qu'il ne pensait pas comme Calvin; mais que, par amour de la paix et pour ne pas blesser ceux qui ne partageaient pas ses opinions, il s'engageait à ne pas professer une théologie contraire à celle de Genève, mais à garder le silence sur les dogmes contestés. Cet exemple fut imité par tous les hommes qui rapportaient dans leur patrie la lumière et les vertus, et qui

acquirent bientôt une influence si grande, que les calvinistes eux-mêmes dépouillèrent leur rigidité, et comprirent enfin que Genève devait briller autant par sa charité théologique que par sa science ²⁸.

Ce premier pas fait, une autre réforme importante devait être introduite dans le protestantisme. — La charité avait passé dans les relations des théologiens, mais la saine philosophie devait aussi entrer dans les systèmes dogmatiques, et remplacer par des doctrines logiques et claires les systèmes incohérens qui avaient encombré si long-temps la théologie.

Ce fut JEAN-ALPHONSE TURRETTIN ²⁹ qui se chargea de cette partie de la tâche. Cet homme était doué d'un esprit supérieur, d'une piété ardente et élevée, d'un jugement exquis et d'une intelligence claire et précise.

Après avoir vu tous les partis qui s'agitaient en Europe, sondé tous les systèmes de philosophie et apprécié leurs tendances futures, Turretin reconnut les signes du temps où il vivait; il sentit qu'à Genève l'enseignement religieux se trouvait en arrière du siècle, parce

8. Il faut non seulement montrer la fausseté du philosophisme
mais se mesurer avec la philosophie (i.e. prouver que tous les
enseignements bibliques étaient en rapport avec ce que les profs
pouvoient imaginer de + gd et de + beau et que nulle part il
n'y avait plus de phil^{ie} et de gd de prof que de la belle -

que la théologie était encore toute entière dirigée contre des ennemis vaincus depuis longtemps. Alors il montra que de nouveaux adversaires surgissaient contre le Christianisme³⁰, et qu'il ne fallait plus employer avec eux les armes des premiers apologistes de la vérité ; que les Réformateurs , ayant eu à combattre le Catholicisme , avaient réuni leurs efforts contre l'autorité romaine , et que les théologiens du jour , ayant à se mesurer avec une philosophie puissante et élevée , devaient présenter la doctrine chrétienne de manière à la faire aimer et comprendre de tous les hommes logiques et éclairés.

Pour parvenir à ce but, Turretin dépouilla l'Évangile de son vieux entourage scolastique³¹, et, développant la parole divine par elle-même, il la fit briller dans sa clarté et sa beauté primitives; il ramena le système chrétien à ce qu'il avait de simple et de logique; il montra les rapports immédiats des enseignemens de Jésus-Christ avec la saine philosophie ; il mit dans un jour admirable les preuves historiques et morales de la vérité de l'Évangile , et prouva que sa doctrine était

intimément unie à la religion naturelle.

Il aborda ensuite franchement la question des points fondamentaux qui forment la croyance du chrétien , et développa de la manière suivante son système de théologie philosophique³². Toutes les vérités que l'homme doit admettre pour être sauvé, sont clairement révélées, et Dieu nous a donné les facultés nécessaires pour les comprendre. Penser autrement, ce serait faire Dieu semblable à César , qui écrivait ses lois en si petits caractères , que les Romains, ne pouvant les lire, étaient sans cesse condamnés par ignorance. D'autre part, comme les facultés des hommes sont diversifiées à l'infini et qu'il est impossible qu'ils croient tous les mêmes vérités, la Providence a remédié à ce mal en ne demandant pas que les articles fondamentaux soient identiques pour toutes les intelligences, et le Souverain Juge s'est réservé le droit de juger les erreurs qui pourraient exclure les hommes du salut.

Pour faciliter encore davantage au chrétien la connaissance de ces vérités , Dieu les a réduites à un petit nombre , qui sont clairement enseignées et souvent répétées dans les Ecri-

tures. Ainsi, l'existence d'un Dieu créateur tout sage et tout bon, l'envoi de Jésus-Christ, être divin, pour éclairer et sauver les hommes, l'immortalité de l'ame, la résurrection, le jugement dernier, sont des points essentiels sur lesquels l'Évangile est fondé, et qui sont propres à nourrir la piété et à anoblir le cœur. Si nous admettons ces principes, si nous regardons l'Écriture Sainte comme seule règle de notre foi et si nous refusons toute autorité divine aux ouvrages des hommes, nous aurons un avantage immense sur nos ennemis, en réduisant ainsi à un petit nombre les vérités que nous devons défendre. Nous édifierons le peuple en lui cachant avec soin la connaissance de ces difficultés théologiques, qui sont bien au-dessus de son intelligence et qui détruisent sa piété. Nous nous servirons dans nos discussions de termes scripturaires, nous laisserons aux anciens âges les subtilités scolastiques, et nous ferons fleurir la sagesse forte, paisible et modérée, qui répand sur l'Église de Jésus les doux fruits de la justice.

Il était temps que la théologie fût débarrassée de la rouille des vieilles écoles, et mu-

nie d'une armure à l'épreuve. Il était temps que les pasteurs de Genève pussent rendre *raison* de leur espérance et de leur foi et n'eussent plus besoin de l'autorité pour imposer des croyances. La Providence, qui réservait de terribles coups à l'Église, avait voulu laisser mûrir la sagesse et la science de ses défenseurs avant de les mettre aux prises avec l'incrédulité qui, comme une vague immense, devait rouler sur le monde.

La lutte fut terrible, l'école matérialiste honora d'une attention spéciale les théologiens de Genève³³, et dirigea sur eux les traits les plus acérés de son malin esprit. Souvent l'avantage resta en apparence aux prétendus philosophes qui étaient lus et favorisés par tous les esprits légers ; mais tous les hommes consciencieux qui voulurent s'éclairer, rendirent justice aux efforts des théologiens genevois et leur demeurèrent inviolablement attachés ; si ceux-ci semblèrent momentanément terrassés, leur défaite ne fut pas longue ; les dogmes qu'ils défendaient traversèrent intacts les fastes révolutionnaires, et tandis qu'en France il n'y avait plus de foi ni de

christianisme , l'Eglise de Genève resta vivante ; elle porta des fruits de sanctification et légua à ses enfans la croyance chrétienne aussi pure qu'elle l'avait reçue de ses pères.



§ II.

RÉSULTATS SOCIAUX.

1564. — 1816.

Ainsi, cinquante ans avaient passé, et Genève s'était vue trois fois transformée.

Avec ces trois révolutions, Genève était devenue une ville puissante en paroles et en œuvres. Un souffle de liberté et de vie était répandu sur toutes les institutions ; l'ignorance et les préjugés tombaient chaque jour devant les progrès des sciences et des lettres ; le sentiment du devoir était énergique et actif chez les jeunes gens élevés sous la discipline sévère de Calvin ; la sobriété et l'économie régnaient dans les maisons genevoises ; une

vie simple et soumise à des règles fixes faisait le bonheur des citoyens, et ces ordonnances qui dirigeaient jusqu'aux plus petits détails de la vie intérieure, et auxquelles le peuple avait eu tant de peine à se plier; les lois sur les vêtemens et la nourriture semblaient douces, parce qu'elles étaient imposées au nom de cet Évangile autour duquel étaient groupés tous les souvenirs de liberté et d'affranchissement. L'esprit public, nourri de tous les grands événemens qui faisaient battre les cœurs d'orgueil et de reconnaissance, rendait les citoyens capables des plus grands sacrifices; mais pour que cette œuvre se conservât et se perfectionnât, pour que la république restât vivante et prospère, il fallait que ce principe de bonheur, la moralité religieuse, demeurât loi de l'état; et afin de « garder ce dépôt, » les pasteurs devaient déployer une active vigilance, car les vices ne se détruisent pas dans un jour, et quand une plaie morale est cicatrisée chez un peuple par les revers et les malheurs, la prospérité s'empresse d'en rouvrir de plus larges et de plus meurtrières.

Genève en fit l'expérience. Déjà deux ans après la mort de Calvin, des symptômes de démoralisation se montrèrent parmi les jeunes gens ¹. Les pasteurs, encore vivement frappés des dangers qu'avait courus la ville pendant que le vice et la débauche s'étaient en liberté dans ses rues, voulurent détruire le mal dans son principe, et proposèrent au Conseil de fixer de nouveau des peines précises contre les adultères et les Libertins. Les magistrats, pour donner plus de solennité à cette mesure, rassemblèrent le Conseil général, et l'on vit tout un peuple approuver à l'unanimité des lois qui étendaient leur action jusque dans les secrets de la conscience et qui punissaient de mort l'adultère ².

Cependant, malgré cette sanction imposante, les conseillers reculèrent souvent devant la mise en exécution de ces réglemens; car, dès l'année suivante, les ministres se plainquirent aux magistrats de ce que l'on fermait les yeux sur bien des cas punissables d'après les édits ³, ajoutant que si ce relâchement continuait, ils se verraient obligés de parler en chaire contre ces scandales. Le

Conseil reconnut la justesse de ces observations, et s'engagea à veiller à l'exécution précise de ces ordonnances. Les pasteurs, de leur côté, satisfaits de l'appui que leur prêtaient les magistrats, abandonnèrent dans leurs sermons les personnalités offensantes et les peintures grossières des scandales particuliers. L'esprit doux et poli de Bèze contribua beaucoup à ce changement⁴, qui fut la première modification que le temps apporta dans les coutumes laissées par Calvin en héritage à son Eglise.

Un second perfectionnement suivit de près. Les ministres se rappelaient la vigueur avec laquelle Calvin avait mené le Conseil dans les jours de crise où il s'agissait de vie et de mort pour la religion, et sans vouloir comprendre qu'une conduite bonne dans des circonstances exceptionnelles pouvait faire bien du mal dans le cours ordinaire des choses, les successeurs de Calvin, vivant en paix dans une Eglise florissante et un état heureux, se permettaient de censurer les magistrats dès qu'une affaire ne marchait pas à leur gré. Cette disposition déraisonnable alla si loin,



que l'on vit des jeunes gens de vingt-quatre ans se permettre d'insulter du haut de la chaire chrétienne les vénérables conseillers qui avaient voté la Réformation ⁵, et traiter d'infidèles et de pervers ces hommes devant qui les citoyens s'inclinaient, car leurs cheveux blancs étaient des monumens de la glorieuse histoire.

Et ces scandales arrivaient parce que les réglemens sur l'usure n'étaient pas sévèrement observés ⁶; parce que dans un encan un auditeur ayant mis à prix quelques objets de nulle valeur, les acheta pour lui-même, contrevenant ainsi à quelques points particuliers des édits ⁷, et parce que le Conseil refusait de punir et de soumettre l'auditeur à l'amende honorable. Alors le peuple prit fait et cause pour ses magistrats insultés, et demanda vivement la démission et l'exil des coupables; et la Compagnie, après avoir employé tous les moyens possibles auprès des deux ministres pour qu'ils avouassent leurs torts, les chassa de son sein ⁸. Le Conseil, fidèle à ses traditions de sagesse et de modération, montra une admirable indulgence

dans toute cette affaire, et en profita pour faire sentir aux pasteurs le danger qu'il y avait de parler de choses étrangères à la religion dans les discours chrétiens⁹. Et dès lors, quoique de temps en temps quelques phrases peu mesurées fussent prononcées contre l'État, comme les prédicateurs virent que le troupeau désapprouvait ces semeurs intempestifs, ils remplacèrent ce genre de sermons grondeurs par des discours complètement religieux, les seuls qui fussent convenables pour des ministres de paix.

D'autre part, les coutumes sévères de Calvin commençaient aussi à se modifier; les étrangers, qui affluaient tous les jours dans Genève, y apportaient insensiblement des habitudes de dépense et de luxe qui trouvaient bien de la sympathie chez les nationaux. Le Consistoire, toujours vigilant, et convaincu par le bon effet des derniers édits contre la débauche, de la nécessité de renouveler les lois somptuaires de 57¹⁰, et de taxer de peines fixes les fautes de tout genre, le Consistoire présenta, sur le luxe dans les habits et les festins, des réglemens qui, pro-

posés au peuple par le Conseil, furent adoptés sans opposition. Dès lors, « les repas » furent composés d'un seul service de cinq » plats, chair ou poisson, sans y comprendre » le fruit, et jamais davantage, quand même » le festin serait de dix personnes, et cela » sous peine de soixante sols d'amende ¹¹. » Il fut défendu aux hommes de porter des culottes de velours ¹² et de soie ; aux femmes, d'avoir des cheveux entortillés et frisés, ce qui était positivement interdit par saint Paul. Si ces lois sont extraordinaires, l'empressement avec lequel toutes les classes de la société s'y soumirent, est encore plus étonnant, et témoigne bien haut de la confiance qu'inspirait à la nation le Corps ecclésiastique, et de la nécessité de cette bizarre législation pour le perfectionnement moral de ce peuple, qui était aux premiers jours de sa vie civilisée. Il est vrai que l'influence disciplinaire des pasteurs était puissamment secondée par des efforts plus grands et plus relevés : si la peste décimait les familles, les ecclésiastiques étaient les premiers à braver le danger, et soignaient les malades avec au-

tant de zèle et d'abnégation d'eux-mêmes ¹³, que s'il se fut agi de maux ordinaires. Ils savaient les noms de tous les pauvres ; ils sacrifiaient à des œuvres charitables presque toute leur paie , donnant eux-mêmes l'exemple du genre de vie le plus sévère et le plus modeste. Amis des lumières et des progrès , ils travaillaient à encourager avant tout la presse. Dès que des victimes de la persécution arrivaient à Genève sans ressource et sans appui , les pasteurs les envoyaient dans les ateliers d'imprimerie, et malgré leur nombre immense ¹⁵, les ouvriers ne pouvaient suffire aux demandes de livres qui arrivaient tous les jours de France et d'Allemagne. Des éditions entières étaient épuisées de suite par les universités étrangères , et Genève peuplait alors les bibliothèques d'ouvrages théologiques et moraux , comme plus tard Paris inonda l'Europe de sa déplorable philosophie.

Ces progrès changeaient insensiblement la physionomie de Genève ; les coutumes chères au peuple , avant la réforme , étaient oubliées ; la sévérité des lois ecclésiastiques et somp-tuaires se faisait chaque jour moins sentir ,



parce que tous avaient appris à regarder ces coutumes imposées comme des usages nécessaires à la nation et essentiels pour son bonheur. Le peuple, plus éclairé, comprenait mieux la vraie portée du principe religieux, et remplissait par conscience les devoirs que la loi le forçait auparavant d'observer. Ce grand résultat, prévu par Calvin, modifiait à son tour la lettre de ses ordonnances ; car plus l'affection des Genevois pour l'Eglise devenait sincère, plus la religion vivifiait les rapports politiques et sociaux, plus aussi les institutions perdaient de leur rigidité, plus les punitions imposées au scandale devenaient rares.

Ainsi, dès la fin du seizième siècle, la peine capitale, prononcée jusqu'alors contre l'adultère, fut commuée en un simple châti-
 ment corporel¹⁶, quoique le Consistoire s'opposât vivement à cette modification, regardant l'adultère comme un crime aussi dangereux pour la société que le meurtre ; mais les pasteurs cédèrent bientôt ce point au Conseil, et convinrent que l'amende et l'excommunication étaient des peines assez sé-

vères contre cette faute, alors devenue si rare, que des années entières se passèrent sans qu'aucun scandale de ce genre fût connu ¹⁷, quoique la surveillance du Consistoire pénétrât jusque dans les secrets de la vie intime.

Cette régénération toujours croissante, loin de diminuer le zèle des pasteurs, était regardée par eux comme un nouvel encouragement de rester fidèles à leur mandat, et ils ne laissaient passer aucun désordre, aucun dérangement dans la république, sans y remédier de suite. — Tantôt c'était le Conseil, qui, concentrant par quelques brigues les emplois publics sur un petit nombre de familles, faisait élever des murmures dans le peuple ¹⁸. Les ministres, se trouvant en rapport immédiat avec toutes les classes de la société, s'apercevaient bien vite du mécontentement, et une députation de la Compagnie allait à l'Hôtel-de-Ville faire des remontrances et donner de bons avis aux magistrats, qui, bien convaincus de la vérité de ces reproches, travaillaient aussitôt à faire cesser les abus; puis, si les circonstances deve-

naient plus graves , si la discorde secouait son brandon entre les Conseils et le peuple , le Consistoire devenait le médiateur entre la nation et ses magistrats , et rapprochait toujours les esprits divisés ¹⁹.

Dans les affaires de détail , ce zèle charitable et chrétien se faisait encore mieux sentir. Si , dans leurs rapports de paroisse , les anciens signalaient les vexations des usuriers contre la classe pauvre , les ministres ne se donnaient point de repos que ces maux ne fussent réparés ²⁰. Si des murmures s'élevaient sur la longueur des procès et l'avidité des gens de loi , les médiateurs chrétiens s'interposaient encore ²¹ , et ces services étaient payés du peuple , par son entière confiance dans ses magistrats et son attachement sans bornes pour cette religion agissante en bonnes œuvres.

Et si la conduite des pasteurs était évangélique dans les jours de paix , elle ne démentait pas ce caractère dans les temps d'épreuves. Quand la guerre menaçait la ville , et que la terreur d'une invasion faisait un instant chanceler les courages , depuis la

maison du magistrat jusqu'au cabinet de l'artisan , les pasteurs ranimaient l'espérance et le patriotisme ²² ; les souvenirs de l'histoire , la protection divine , vue comme à l'œil dans tant de délivrances signalées , la nécessité du dévouement , faisaient les sujets de leurs discours religieux et de leurs conversations particulières ²³ et les jours d'autrefois redonnaient de l'espoir pour ceux de l'avenir. Puis , quand la tempête avait passé , laissant sur la ville le désordre , la licence inséparable des temps de troubles , les serviteurs de Christ travaillaient encore à ramener la paix dans les familles , la moralité dans la conduite des jeunes gens , et le calme dans les frotemens de l'Etat et du peuple ²⁴.

Ainsi , un attachement sincère aux vertus pratiques et sévères du christianisme , fut la première bénédiction que le Seigneur répandit sur les institutions morales de Calvin. Et tandis que bien des établissemens qui portent d'heureux fruits dans leurs premiers jours , tombent dans un rapide discrédit après la mort de leurs fondateurs , l'Eglise de Ge-

nève , posée sur sa base évangélique , vivifiée par le zèle de ses ministres , voyait les générations se succéder dans son sein , chacune apportant de nouveaux fleurons de vertu et de gloire à la couronne de ses pères ; chacune comprenant mieux l'Évangile et travaillant de cœur à détruire les germes de corruption qui se glissaient dans la société ; chacune s'efforçant d'effacer un peu de la vieille rouille de l'intolérance romaine , qui ternissait encore quelques coutumes.

Ces résultats de paix , de sanctification et de charité , nous permettent de tirer une conséquence importante. C'est que , dans l'Eglise de Genève , plus l'esprit d'unité théologique légué par Calvin à ses successeurs allait s'affaiblissant , comme nous l'avons vu , plus les liens disciplinaires , que les luttes dogmatiques avaient souvent relâchés , se resserraient.

Plus la douceur et la tolérance passaient dans l'ame des théologiens , plus aussi l'influence morale du christianisme pénétrait dans les rapports sociaux et fécondait toutes les institutions nationales.

Et si les annales d'un siècle et demi nous ont conduit à ce résultat, les cent années qui passèrent depuis sur l'Eglise de Genève, confirment encore d'une manière éclatante que l'unité morale ne dépend nullement de l'unité dogmatique, et que les intelligences peuvent comprendre les points théologiques d'une manière variée, sans que, pour cela, les cœurs soient moins chrétiens, les mœurs moins mauvaises, la piété moins vive; car l'Eglise de Genève, dans les jours dont je viens d'esquisser l'histoire, était belle sans doute, mais sa gloire est bien effacée par les temps où les MESTREZAT, les PICTET, les TURRETTINI, les TRONCHIN et les LULLIN, élevés dans les larges principes de la tolérance, qui battait en brèche le dogmatisme dans le nord, comprirent la religion dans son entier, et firent admettre la charité dans toutes les relations chrétiennes; ils laissèrent aux cours de théologie les discussions sur les points contestés, et, appuyant leurs paroles par leurs exemples, ils firent passer la douceur et l'union dans toutes les âmes²⁵, relevèrent ainsi la prédication et ramenèrent dans les

Eglises le peuple , momentanément écarté de la chaire chrétienne , parce qu'elle ne retenait que des termes de l'école. A cet attachement inviolable qu'à Genève on avait pour les vertus pratiques , ils joignirent cet amour du cœur pour la vérité , qui ne tranche jamais sur les questions obscures , et parvient à détruire les erreurs en ménageant ceux qui les admettent. Ces vrais pasteurs ouvrirent ainsi une large route, où s'élancèrent avec joie tous les serviteurs de l'Évangile ; sous leur influence , les Calvinistes achevèrent leur éducation chrétienne, se dépouillèrent de leur inflexible rigidité, donnèrent le nom de FRÈRES aux prétendus hétérodoxes ²⁶ , apprirent à se connaître , à s'apprécier mutuellement , et se jetèrent tous ensemble à l'œuvre , comprenant enfin que l'on peut arriver au même résultat par des voies différentes.

Alors le peuple, voyant ses conducteurs unis en esprit par le lien de la paix , oublia jusqu'au nom des discussions théologiques ²⁷ , ne comprit l'Évangile que comme la révélation de salut par le seul vrai Dieu et par Jésus qu'il a envoyé. Alors l'Eglise fut vivante et

heureuse dans une paix profonde. Le culte public fut aimé et respecté de tous , le culte domestique eut ses autels à chaque foyer genevois²⁸. Alors elles furent en pleine vigueur, ces vertus modestes et paisibles que couronne toujours la bénédiction du ciel ; alors les jeunes hommes , heureux par l'exemple de leurs pères , trouvèrent doux de les imiter ; alors le travail et l'activité firent vivre partout l'aisance ; la vie religieuse fit regarder les sacrifices comme des joies , et quand il fallut 200,000 livres pour orner Saint-Pierre de ses magnifiques colonnes²⁹, dans un mois les bourses des citoyens fournirent cette somme. Alors la subordination régna dans les familles, les goûts licencieux , les désordres ne se montrèrent que pour exciter un cri général de réprobation³⁰. Le bonheur de partager les mêmes avantages , forma de tous les Genevois une réunion de frères et de chrétiens ; et notre ville offrit ainsi pendant cent années le tableau d'une Eglise dont les membres , divisés d'opinions , bénissaient Dieu en commun , partageaient la même œuvre , et se faisaient tout à tous pour en gagner plusieurs.

Ainsi , elles étaient réalisées ces belles et simples descriptions où Calvin, tout à l'Évangile , et oubliant sa théologie, avait montré ce que devait être une société chrétienne. Ainsi, des années de bonheur avaient confirmé ces prédictions du fondateur de notre Église nationale : « la Réforme ira grandissant, perfectionnant ses institutions , jusqu'à ce que ses enfans soient réunis dans un même esprit par le lien de la paix³¹. »

Mais ces jours si prospères devaient avoir leur terme ; depuis long-temps une influence tout étrangère aux institutions de Genève travaillait à les détruire. L'effet naturel de la simplicité , de la sagesse et de l'économie que les lois de Calvin avaient imposé aux Genevois , était une grande prospérité financière et commerciale. Comme toutes les industries étaient encouragées et mises en honneur , les artisans et les négocians, forcés par leur genre de vie de faire peu de dépenses , amassaient des fortunes disproportionnées avec la grandeur et les usages de la ville. D'autre part, la tendance positive que Calvin avait imprimée à tous les goûts , avait fait négliger les arts

d'agrément ; mais le génie des Genevois , ainsi comprimé dans son essor , s'était appliqué tout entier aux arts mécaniques et aux perfectionnemens industriels dans lesquels Genève dès lors a constamment brillé. Ces deux causes réunies enrichirent bientôt les citoyens , qui , ne trouvant plus leur ville assez importante pour le déploiement de leurs moyens , cherchèrent ailleurs une vie plus large et plus aisée. Sous Louis XV et sous la Régence , Paris fut le lieu de rendez-vous de tous les riches genevois qui s'en allaient respirer l'air de la Cour , et changer la sévérité morale de leurs pères contre les vices et les ridicules du siècle.

Ce goût d'émigration , par les conséquences qui en résultèrent pour les mœurs , fut une des causes qui , pendant le dernier tiers du dix-huitième siècle , faillirent abattre complètement l'Eglise de Genève. Le luxe et les goûts de dépense étant importés dans la ville , le relâchement des anciennes coutumes suivit de près , et comme le progrès de la civilisation avait changé l'influence positive et disciplinaire du Consistoire en une action toute per-

suasive et morale , on ne pouvait plus opposer la force à ce changement de coutumes ; la tâche des pasteurs se bornait donc à lutter avec persévérance contre le mal , soit dans les exhortations publiques , soit dans les conversations particulières , et ils contrebalancèrent puissamment le mal qui venait de l'étranger jusqu'à l'arrivée de Voltaire aux Délices , qui fut le signal du débordement et de la licence pour une partie des Genevois. Pendant quelques années , le philosophe français , fêté et recherché de tous les gens riches et spirituels , n'attaqua personne³² ; mais en 56 , dans son *Essai sur l'Histoire universelle* , il mit au grand jour sa manie de défigurer tout ce qui tenait à la religion , et sans attaquer ouvertement le Christianisme , il chercha à ébranler les esprits superficiels , à détruire leur confiance aux faits historiques par des réticences adroites , de légères altérations , et surtout par sa malheureuse facilité à lancer le ridicule³³. Quand les amis de la vérité l'avertirent de ses erreurs , il leur répondit par de piquantes plaisanteries , et continua à répandre dans les ateliers , sous le voile de l'anonyme , les ouvrages

les plus dangereux. Les censures ecclésiastiques et les flétrissures publiques de ses livres lui étaient parfaitement indifférentes³⁴, car il voyait ses efforts couronnés d'un horrible succès, et la position des défenseurs de l'Église devenir de jour en jour plus critique. En effet, les dissensions politiques relâchaient les liens de famille qui, auparavant, avaient fait des Genevois un peuple de frères. L'école encyclopédique inondait la ville de ses plus sales productions, les livres où l'athéisme, la débauche et l'adultère étaient prônés, se trouvaient chaque jour dans les mains du peuple ; la corruption grandissait ainsi dans toutes les classes de la société. Les incroyants ne craignaient plus de s'énoncer en liberté ; ils proposaient à tout venant les objections que leur demi-science leur fournissaient contre la religion, et répondaient selon l'usage par des railleries aux raisons convaincantes de leurs adversaires³⁵. De leur côté, les débauchés, qui jusqu'alors avaient été sévèrement réprimés, faisaient revivre la licence des anciens jours et bravaient par leur nombre les censures que les courageux pasteurs cherchaient encore





à infliger. Une légèreté sans exemple depuis la Réforme s'introduisit dans les classes riches ; tous cherchaient avec ardeur les moyens de passer le temps à la mode française³⁶, le jeu et les ouvrages frivoles tournaient toutes les têtes ; l'instruction solide était abandonnée ; dans les assemblées et dans les cercles, le plus admiré était le plus incrédule ou le plus licencieux ; et pour mettre le comble au désordre , les personnes influentes dans la ville , loin de garder l'attachement de leurs pères pour les vieilles institutions , offraient chaque jour le plus déplorable exemple , en sorte que la nation tout entière empoisonnait les sources de son existence sociale et préparait les catastrophes qui faillirent engloutir Genève à la fin du dix-huitième siècle.

Ces causes de désordre firent naître des jours déplorables pour la religion : l'incrédulité et le vice envahirent tout , les temples furent déserts , le culte resta sans vie , les familles riches rompèrent leurs relations avec l'Eglise³⁷ , les fondations pieuses languirent sans ressources , les pauvres traînèrent leurs jours dans l'abandon . les orphelins sans se-

cours allèrent grossir les rangs des vicieux , et les adversaires de l'Eglise de Genève purent fixer à une époque bien rapprochée le moment de son dernier soupir. Et leur espoir était fondé, car quand on voyait de toutes parts les églises françaises s'écrouler , quand les gouvernemens ne pensaient aux prêtres que pour les offrir comme victimes aux passions populaires ³⁸, quand le Christianisme servait de jouet aux écrivains et que tout sentiment religieux était éteint chez la nation française, qui aurait pu croire que la petite Eglise de Genève traverserait cet orage sans périr ; mais son fondateur était un homme de génie : sans connaître l'avenir il avait prévu les chances qu'il recelait , et il avait donné à son ouvrage une organisation telle , qu'elle devenait plus forte et plus puissante à mesure que l'adversité multipliait ses efforts et ses coups³⁹. Et les pasteurs genevois en firent l'épreuve ; unis par leur lien national , soutenus par les souvenirs de près de trois siècles de vertus et de Christianisme , les yeux fixés sur le chef et le consommateur de la foi , ils gardèrent fidèlement « le dépôt qui leur avait été confié. »

En vain tout conspire contre eux , l'âge et la mort éclaircissent leurs rangs et de nouveaux serviteurs ne se présentent pas pour remplir les places vides, parce que dans ce temps il n'y avait plus d'amour de Dieu dans le peuple, et que les familles qui donnaient autrefois leurs enfans à l'Eglise les donnent maintenant à l'école incrédule ⁴⁰; ils espèrent encore contre toute espérance ; et chacun d'eux adressant à son frère la fatale réponse du trappiste, s'élance contre l'ennemi sans regarder le nombre ni le danger. Celui qui a le don de parler défend la cause abandonnée des mœurs et de la vertu. Les ROCHEMONT , les LAGET , les ABAUZIT , les MOUCHON ⁴¹ , s'adressent au peuple , travaillent avec un zèle infatigable à ramener quelques bons Genevois aux anciennes coutumes , leur montrent que la fausse philosophie qu'ils aiment peut les précipiter dans les plus déplorables excès , ils réchauffent les ames par les anciens souvenirs, rallument bien des étincelles de patriotisme et de religion qui n'étaient pas encore étouffées.

Celui qui a le don d'écrire , lutte avec le talent qui lui est confié , contre les ouvrages de

l'école incrédule; les ABAUZIT, les ROUSTANT, les VERNET, les CLAPARÈDE, s'exposent à tout ce que la raillerie voltairienne a de plus poignant, défendent à outrance les dogmes attaqués de toutes parts; et Dieu bénit leurs efforts, ils parviennent à conserver une Eglise nombreuse et vivante⁴²..... Et ici j'en appelle au souvenir de tous les Genevois qui ont vu cette époque : quel est l'aïeul qui n'a pas raconté à ses petits-enfans qu'à la fin du dix-huitième siècle, quand il n'y avait plus de religion en France, l'Eglise de Genève avait encore ses temples ouverts, son culte fréquenté, ses communions solennelles, et bien qu'une classe de citoyens ne voulût plus du Christianisme, il restait encore assez de familles pieuses pour former une société nombreuse qui conservait des mœurs pures et exemplaires, une religion à l'abri de tous les doutes et qui témoignait que la base de l'Eglise de Genève, étant évangélique, elle résisterait jusqu'à la fin aux attaques combinées du vice et de la fausse philosophie.

Puis arrivèrent les jours de larmes et de sang, dans lesquels toutes les passions sou-

levées à la fois firent de la société une mer furieuse qui engloutit toutes les institutions dans sa tourmente. Alors la boue jetée sur le clergé romain, couvrit aussi les pasteurs protestans ; on les chargea d'injures , on les méprisa ; les enfans les montrèrent au doigt , les hommes faits fixèrent sur eux l'œil du mépris et du dédain. Et quoique tout semblât perdu, ces dignes serviteurs du Crucifié continuèrent leur œuvre, espérant des jours meilleurs , puisque le maître avait promis d'être avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles ; partout où ils découvrent une douleur, ils portent le secours et la consolation ; leur active charité pénètre dans tous les réduits où la misère languit oubliée ; ils paient par des bienfaits les outrages dont on les abreuve ; ils usent leurs vies ; ils s'offrent en sacrifice volontaire ; ils succombent sous le faix , mais leurs fils les remplacent et acceptent le sanglant héritage. Durant la révolution , il n'y a plus de forme extérieure de religion ; il n'y a plus de place pour le christianisme dans ces ames, dont les unes sont altérées de sang, les autres glacées d'effroi ou absorbées par

les intérêts et les dangers politiques de la patrie ⁴³. Mais les sacrificateurs veillent autour de l'arche sainte ; ils lui font un rempart de leurs corps , et , changeant de rôle , ils se jettent entre les partis déchaînés , quand dans les assemblées populaires , les mots de pardon et de concorde sont punis comme des crimes , dans la chaire , les pasteurs insistent plus que jamais sur ces vertus ⁴⁴ ; puis ils s'adressent à ce qui reste encore de bons sentiments ; ils essaient de réchauffer l'humanité et l'amour de la paix dans les cœurs égarés ; ils prient , ils s'agenouillent devant les hommes de sang pour sauver une victime ; ils se montrent partout où il y a un cri , partout où il s'élève un tumulte. Et quand Dieu trouva bon de redonner la paix politique à notre ville abîmée de discordes , quand Genève fut incorporée à la France , alors les pasteurs offrirent à leurs frères l'Eglise intacte , l'Eglise sauvée , fière de ses blessures , belle de ses combats , et offrant ses tributs de consolation et de secours dans la prospérité , comme elle avait essuyé les larmes dans les mauvais jours. Alors les pasteurs virent surgir une nouvelle

tâche, et, loin d'avoir trouvé le repos, ils eurent à combattre tout ce que l'invasion française incorporait à Genève de corruption et d'incrédulité. Et c'est l'Eglise de 1835 qui doit témoigner si ses chefs ont gardé le dépôt qui leur était confié.

Ah! reconnaissance à tous ces hommes de foi et de courage, qui, dans ces temps de persécution et de marasme, ont sauvé notre Eglise et nous l'ont redonnée intacte et vivante! Qu'il nous soit donné de contempler long-temps encore leurs cheveux blancs! Que leurs noms vénérables soient bénis de tout Genevois qui porte l'amour de son pays dans son cœur, et qui croit qu'aujourd'hui, comme dans les anciens jours, le bonheur de sa patrie est lié à l'amour de la vertu et du christianisme.

Maintenant, Eglise de Genève, te verras-tu déchirée par tes propres enfans, et livrée en proie à la discorde? Eglise de nos pères, que n'ont pas ébranlée les coups de l'incrédulité, de la violence et du vice, tomberas-tu sous les efforts de quelques étrangers?

Toi que n'ont pu détruire ceux qui voyaient crouler les constitutions séculaires devant leurs systèmes, seras-tu renversée par des opinions d'un jour?

Verras-tu tes temples retentir des anathèmes de l'intolérance, tes prédicateurs changer leurs paroles de paix et de consolations contre ces systèmes qui ont passé avec les âges qui les virent naître?

Verras-tu des sectes ennemies s'arracher tes lambeaux d'existence? Et la puissance romaine, grandissant par tes fautes et tes excès, replanter enfin sa bannière sur la tour antique d'où la foudre la précipita aux premiers jours de la Réforme⁴⁶?

Non ; il te reste encore des sacrificateurs et des lévites ; il te reste encore un peuple qui connaît les chemins de la maison de l'Éternel ; un peuple qui embrasse, dans sa religion de charité, tout être qui porte le sceau de la divinité, et qui ne veut comprendre autrement les paroles du Sauveur.

Il te reste un peuple qui veut son Eglise nationale, parce qu'elle a conservé, pendant trois siècles, le christianisme dépourvu de

tout alliage ; parce qu'elle a été , par les soins et les lumières de ses pasteurs , toujours considérée comme le centre de la religion et le fanal du protestantisme ; parce que son clergé s'est rendu un des plus respectables de la chrétienté par l'exemple qu'il a donné des mœurs et des vertus , parce qu'il ne s'est servi de son autorité spirituelle que pour réprimer les scandales , réconcilier les familles divisées , et ramener au devoir ceux qui s'en écartaient ; parce qu'il a toujours été le sollicitateur du pauvre auprès du riche , et l'organe de la charité auprès des malheureux de toute espèce ; enfin , parce qu'il a toujours favorisé les lumières , développé l'instruction et élevé par ses soins les intelligences à une moyenne plus forte que celles des pays les plus éclairés.

Avec un passé si glorieux et tant de chances de gloire et de paix pour l'avenir , Eglise de mon pays , tu peux laisser dire ceux qui prophétisent ta ruine prochaine , et qui proclament par tout le monde que tes derniers jours sont arrivés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N^o 1.

Confession de Farel (*).

I.

Nous voulons l'Écriture-Sainte pour seule règle de notre foi ; nous rejetons toute autorité humaine en matière de religion.

II.

Nous reconnaissons un Dieu unique, qui seul mérite d'être adoré ; nous détestons tout culte rendu aux saints, aux anges, aux images.

III.

Puisque Dieu est notre seul maître, nous devons suivre sa loi et vivre suivant l'Évangile.

(*) Ruchat, tome 5.

IV.

Nous avouons que nous sommes pleins de corruption et de perversité de cœur, et que nous avons besoin d'être éclairés de Dieu pour venir à la droite connaissance du salut, et nous conduire selon la justice.

V.

Et puisque nous sommes dépourvus naturellement de toutes lumières, nous devons chercher notre salut ailleurs qu'en nous-mêmes; et c'est pour cela que Jésus-Christ a été donné du Père, afin que nous recouvrions tout ce qui nous manque.

VI.

Nous reconnaissons le symbole des Apôtres pour l'abrégé de ce que Jésus a fait et souffert pour nous sauver.

VII.

Ayant cette connaissance en Jésus-Christ, nous sommes régénérés en nouvelle nature, c'est-à-dire que les mauvais désirs de la chair sont diminués en nous, notre volonté est rendue conforme à la loi de Dieu, nous recherchons ce qui lui est agréable.

VIII.

Mais cette régénération est tellement faite en nous, que, jusqu'à ce que nous soyons délivrés de ce corps

mortel, nous gardons beaucoup d'imperfections et d'infirmités, tellement que nous sommes toujours pauvres et misérables pécheurs devant Dieu, en sorte que nous avons un besoin continuel de le prier, pour ne pas faillir ; ainsi, toute gloire et tout honneur doivent être rendus à Dieu pour nos bonnes actions, puisque c'est par son secours que nous pouvons les faire.

IX.

Bien qu'il n'y ait qu'une seule Eglise du Seigneur, nous donnons ce titre à toutes les sociétés de fidèles, pourvu que l'Evangile y soit annoncé, et que la conduite des membres de cette congrégation soit pure ; mais nous ne reconnaissons point d'Eglise là où l'Evangile n'est ni déclaré, ni mis à la portée de tout le monde.

X.

Comme parmi les enfans d'une Eglise, il y a toujours des gens qui méprisent la parole divine et qui ont besoin de châtement, nous tenons pour bonne la doctrine de l'excommunication, véritablement instituée par le Seigneur. Ainsi, les idolâtres, les blasphémateurs, les meurtriers, les larrons, les libertins, les faux témoins, les tapageurs, les ivrognes, après avoir été duement admonestés, s'ils ne changent

pas de vie, seront exclus de la communion de Jésus, jusqu'à ce qu'ils aient manifesté de la repentance.

XI.

Nous reconnaissons aux pasteurs l'autorité et le droit de conduire et de gouverner le peuple par la parole de Dieu, qui leur donne la puissance de commander, de défendre, de promettre, de menacer, et sans laquelle ils ne doivent rien faire.

XII.

Nous regardons les magistrats, les princes, les rois, comme un ordre de choses approuvé de Dieu; nous leur devons obéissance lorsqu'ils commandent des choses bonnes et honnêtes, auxquelles nous pouvons nous soumettre sans offenser la loi divine.

XIII.

Nous déclarons infidèles à Dieu ceux qui se révoltent sans cause contre leurs supérieurs.



N^o 2.

Dispute entre Calvin et les Anabaptistes (*).

Calvin commença la discussion et demanda aux étrangers l'exposition de leur foi.

(*) *Calvini Epistolæ*, 1557; *Calvini Opuscula*, Anabapt.

Les Anabaptistes répondirent : Nous pensons, d'après les Saintes Ecritures , que le baptême doit être administré aux adultes et pas aux petits enfans ; car le baptême des petits enfans n'est fondé sur aucune institution divine ; il a été introduit dans l'Eglise par la volonté des hommes , puisque nous ne voyons dans l'Ecriture aucune trace de ce sacrement.

Nous pensons que dans une communauté chrétienne , lorsque le pécheur est averti trois fois , s'il ne se repent , il doit être rejeté de l'Eglise pour toujours et sans espoir de pardon. Nous pensons que dans une société de chrétiens, nul n'a droit de se défendre soi-même , ou de protéger son pays ; nous croyons que les pasteurs , s'ils veulent remplir leurs devoirs, sont tenus de ne rester jamais à poste fixe, mais de courir le monde, car la doctrine chrétienne se fera jour bien plus vite quand les ministres répandront partout la Bonne Nouvelle. Nous croyons, enfin, que l'Eglise de Christ ne doit souffrir sur elle aucune domination civile et étrangère à sa constitution.

Calvin et Farel répondirent : Le Sauveur , en imposant les mains aux petits enfans des Juifs, en priant pour eux, institua le baptême, puisque ces enfans étaient dès lors à Jésus-Christ , quoiqu'ils ne connussent pas encore sa doctrine ; et quand vous dites qu'il n'y a aucune trace de ce sacrement dans l'Ecriture , vous avez donc oublié l'ordre d'aller baptiser toutes

les nations ; d'après ces paroles , dès qu'un homme entre dans l'Eglise , il doit être consacré par le baptême , donc il faut que les petits enfans , au commencement de leur vie , pour être chrétiens , reçoivent ce signe sacré.

Vous nous dites que le méchant averti trois fois , doit être rejeté de l'Eglise sans espoir de pardon : mais Jésus nous dit qu'il y a plus de joie au ciel pour un pécheur qui se convertit , que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance ; et si le Seigneur pardonne , comment l'homme oserait-il condamner à toujours ?

Vous dites que la guerre légitime et la défense personnelle sont défendues : mais nulle part Jésus ni les Apôtres , en donnant des conseils spirituels , n'ont prétendu dicter des ordonnances politiques. Quand les soldats viennent interroger le Sauveur (Luc III, 4), il ne leur commande pas de poser les armes , mais de se contenter de leur paie. Quand saint Pierre convertit le centenier Corneille , il ne dit pas à cet homme de guerre de quitter son emploi. Et vous qui soutenez que la guerre légitime est défendue , plutôt à Dieu que vous eussiez cru à ces paroles , vous n'auriez pas ensanglanté votre patrie , incendié les villes de vos pères , et commis des atrocités dont l'avenir ne racontera l'histoire qu'avec horreur.

Vous dites que les pasteurs ne doivent pas rester à

poste fixe : nous convenons que dans ce temps où il y a tant d'idolâtrie , il faut des missionnaires de la Bonne Nouvelle ; mais il est indispensable d'avoir des pasteurs pour connaître les besoins de la population et y satisfaire , censurer les vices , répandre l'instruction , soulager les malades et gagner le troupeau à Christ par l'amour et la confiance. Nous savons bien pourquoi vous prêchez cette doctrine ; si les Eglises étaient privées de leurs conducteurs , vos idées seraient bien plus promptement répandues.

Vous dites que les chrétiens sont déliés de l'obligation d'obéir aux ordonnances des souverains : rayez donc de la Bible ces paroles du Sauveur : Rendez à César ce qui est à César. Otez de la bouche de saint Paul le commandement d'être soumis aux puissances souveraines. Il est vrai que si la perfection chrétienne devait , comme quelques-uns le croient , exister un jour sur la terre , il n'y aurait plus besoin de lois ni de magistrats ; mais tant que le monde durera , cette perfection idéale n'existera jamais.



N^o 5.

Extrait du mémoire présenté par les Réformateurs à l'Eglise de Berne ().*

Nous protestons que nous n'avons point refusé la Cène à cause de l'emploi des oublies, dont l'usage est indifférent, mais uniquement par crainte de profaner ce sacrement en le distribuant à des gens déréglés et vicieux, parmi lesquels sont communs les blasphèmes les plus exécrables et les dérisions les plus scandaleuses de la parole de Dieu.....

La conduite violente des magistrats montre qu'il y a quelque complot secret contre la religion, et ce qui confirme cette conjecture, c'est que le bruit a couru fortement qu'à Lyon et en d'autres villes de France, quelques négocians ont vendu des marchandises pour une somme considérable, à les payer quand eux, Farel et Calvin, seraient chassés de Genève.

N^o 4.

*Extrait de la lettre de Sadolet aux Genevois (**).*

Partout dans cette lettre règne une douceur parfaite; elle redouble dans les passages où le Cardinal calom-

(*) Gauthier, livre 6.

(**) Calvini opuscula.

nie les Réformateurs ; le style est plein de phrases bibliques propres à frapper un peuple déjà accoutumé à la lecture de l'Évangile.

Sadolet dit : La charité et le dévouement à Dieu sont les fondemens de la religion chrétienne. Ces sentimens ont produit les saints et les martyrs, l'Église catholique ne demande pas d'autres vertus à ses enfans. Confondant ainsi avec adresse Rome et l'Évangile, le Cardinal se garde bien de parler d'aucune cérémonie contestée ; puis il montre que « le but de la vie de l'homme est l'enfer ou le paradis ; » alors il dépeint avec les plus vives couleurs les tourmens d'un damné, et montre que le plus sûr moyen d'éviter cet horrible sort, c'est de rester dans le sein de l'Église catholique établie depuis quinze siècles ; car voici la réponse que le Romain fera au jour du jugement : « Seigneur, j'ai suivi la foi de mes pères, je me suis efforcé de vivre selon ta loi ; si l'Église m'a induit en erreur de doctrine, je n'en suis pas responsable, n'ayant pas eu les lumières nécessaires pour m'éclairer ; je me suis toujours efforcé de vivre selon tes commandemens, gémissant de ce que tous ne font pas comme moi. »

Mais le Réformé dira : « Seigneur, j'avais beaucoup acquis de science, et humilié de me voir méconnu, j'ai voulu obtenir les premières places ; n'y pouvant parvenir, j'ai renversé le pouvoir établi, détruit les

cérémonies , prêché , Seigneur , ton nom seul et celui de ton Fils ; je me confie en ta miséricorde , Jésus , seul médiateur et seul intercesseur entre Dieu et l'homme. » Certainement d'après ces réponses le Romain est sauvé et le Protestant perdu. C'est ce que Sadolet conclut en terminant son touchant appel aux Genevois.

Extrait de la réponse de Calvin à Sadolet () .*

Calvin , rendant justice aux talens et au caractère de son antagoniste , replaça de suite la question sur son véritable terrain , et montra que si l'Eglise catholique eût été vraiment telle que la dépeignait le Cardinal , jamais les Réformés ne s'en seraient séparés. Il déclara que si Rome voulait rejeter toutes les cérémonies qui n'étaient pas mentionnées dans l'épître , il s'unirait à elle. Alors il fit un résumé vif et complet de toutes les superstitions ajoutées à l'Evangile et qu'il fallait abandonner pour que la fusion des deux Eglises fût possible ; puis il déclara que ce n'était ni par ambition , ni par orgueil , que ses amis et lui avaient quitté l'Eglise ; il montra que rien n'eût été plus facile pour eux que de monter aux dignités romaines ; enfin il convint avec Sadolet qu'aimer son

(*) Calvini opuscula.

Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même, est une condition du salut, mais que l'intercession de Jésus-Christ, dont les catholiques ne parlent pas, est absolument nécessaire à l'homme.

N^o 5.

Castailon [1544] (*).

Castailon, régent du collège, subit le premier les conséquences du mélange des idées romaines et de la nouvelle discipline de Calvin.

Castailon émit à diverses reprises, sur le Cantique des Cantiques, des idées sans doute fort raisonnables, mais en désaccord absolu avec les doctrines des Réformateurs. Il prétendait que ce poème n'était pas inspiré et que des docteurs juifs ignorans l'avaient placé dans le Canon, bien mal à propos, puisque l'auteur ayant le cœur plein de pensées mondaines ne pouvait avoir écrit sous l'influence de l'Esprit Saint.

A cette idée, Castailon joignait encore une opinion particulière sur la descente de Jésus-Christ aux enfers. Il regardait la phrase du symbole qui en parle comme une répétition de la précédente : « Il a été enseveli, » et il fondait son assertion sur ce que dans la Bible les

(*) Archives, procès de Castailon.

mots *scheol*, *ades*, *orcus*, *enfer*, signifient souvent sépulcre.

Calvin qui, au contraire, admettait que Jésus-Christ est descendu aux enfers pour consommer la Rédemption et satisfaire à la justice divine en souffrant tous les tourmens des damnés, Calvin voulut discuter avec Castaillon pour le ramener à des idées plus conformes aux siennes ; cette dispute resta secrète, et, comme à l'ordinaire, les antagonistes ne cédèrent aucun point.

Quelque temps après, dans une Congrégation, Calvin expliquant un passage de saint Paul, Castaillon soutint une interprétation opposée ; la discussion s'échauffa : Calvin demeura mesuré dans ses propos ; mais son adversaire, ayant le dessous, perdit toute retenue, et abandonnant la question, il s'écria : « Nous » parlons de saint Paul, eh bien ! ministres de cette » Eglise ! au lieu d'imiter ce grand apôtre dans votre » conduite, vous faites le contraire de ce qu'il ordonne : saint Paul était humble et vous êtes fiers, » saint Paul était sobre et vous passez les jours et les » nuits dans la bonne chère, saint Paul était chaste et » vous vous déshonorez par vos débauches, saint » Paul était persécuté et vous persécutez vos frères. »

Par cette indécente sortie, Castaillon contrevenait formellement aux ordonnances ecclésiastiques (*), qui

(*) Art. 84.

prescrivaient d'adresser au Consistoire et au Conseil les griefs que l'on pouvait avoir contre les pasteurs. L'affaire fut portée devant les magistrats, qui sommèrent Castaillon de prouver par des témoignages positifs les accusations qu'il avait intentées aux ministres. Mais au lieu de citer des faits, de donner des preuves positives, Castaillon redoubla ses violences et ses mensonges; alors, convaincu de calomnie, il reçut l'application de la loi, il fut destitué de son emploi et bientôt après il quitta Genève. Cette affaire fut un acte de discipline; on fonda la condamnation sur les ordonnances, et les querelles dogmatiques que l'on a regardées comme cause déterminante de l'issue sévère de ce procès, furent seulement l'occasion qui fit éclater les injures à la suite desquelles Castaillon fut banni. La loi suivit son cours, et si Calvin eut part à cette démonstration rigoureuse, il ne peut être accusé pour cela d'injustice.



N^o 5 bis.

Gruet [1547] (*).

Souvent on a présenté la mort de Gruet comme un assassinat juridique dont Calvin fut l'auteur. Cette opinion, fondée sur l'ignorance des faits, ne peut

(*) Archives, procès de Gruet.

tenir devant l'examen impartial des pièces authentiques de ce procès qui doivent seules être consultées en pareil cas. D'après le contenu de ces actes, de nos jours nul Chrétien à qui ses opinions sont chères ne voudrait soutenir des relations avec un homme tel que Gruet. Au dix-huitième siècle, la Sorbonne eût condamné ses ouvrages au feu et banni de France leur auteur; au seizième siècle, la sentence de mort surgissait inévitable pour les crimes moraux et politiques de Gruet.

Ce procès eut lieu à l'occasion d'un libelle diffamatoire contre les ministres, que l'on trouva le 28 juin dans la chaire de Saint-Pierre. Gruet, accusé d'avoir composé cet écrit, ne le nia pas; sur son aveu, il fut saisi et mis en prison. Des recherches sur sa conduite établirent que cet homme avait poussé le libertinage jusqu'aux derniers excès et cherché maintes fois à corrompre des jeunes gens.

On présenta au tribunal le système suivant qu'on trouva longuement développé dans ses papiers :

Moïse est un imposteur qui n'a jamais été inspiré du Saint-Esprit; ce prétendu prophète avance beaucoup de choses et ne prouve jamais rien; il donne ses idées d'homme pour des révélations. Ainsi, toutes ses lois qu'on nomme divines, toutes celles que plus tard les prétendus inspirés ont voulu faire admettre, ne sont que des fables ridicules inventées par le ca-

price de quelques hommes , et que le bon plaisir de leurs successeurs peut détruire sans qu'il en résulte aucun mal pour le monde. Cela posé , il est aussi ridicule que barbare de sévir contre les hérétiques , car le pouvoir de châtier les gens coupables d'outrages à la Divinité n'appartient qu'à Dieu seul , et le législateur humain ne peut que punir les infractions aux lois des hommes. De plus, les révélations divines étant des absurdités , les raisons que les prétendus chrétiens allèguent pour obliger les autres à la pratique des bonnes mœurs sont des fables , et la débauche , l'adultère , l'inceste , sont aussi naturels à l'homme que le besoin de manger et de boire ; ainsi , c'est être conséquent avec soi-même que d'encourager quand on le peut les jeunes gens à tout ce que les hommes à préjugés appellent désordre ; car ce sont des choses entièrement licites et desquelles il ne peut résulter aucun mal.

Certainement tout homme ami du bien pensera que ces idées subversives de tout ordre social, méritaient une punition sévère, surtout étant mises en pratique par leur défenseur. Mais ce qui détermina promptement le tribunal à prononcer la sentence de mort contre le coupable , ce fut la découverte d'une lettre adressée à Gruet , qui contenait le plan d'un complot formé par les Savoyards contre la sûreté de l'Etat ; ce fait constituant le crime de haute trahison , la

loi fut appliquée, et voici l'extrait du jugement :

Nous, Syndics, etc., ayant reconnu que le livre de Gruet contient d'énormes blasphèmes sur Dieu, sur Jésus-Christ et sur la Vierge Marie qu'il traite de prostituée (*).....

Ayant reconnu son crime de lèse-majesté contre la République, afin que la vengeance de Dieu ne demeure pas sur nous, pour avoir enduré ou dissimulé une impiété si horrible, et aussi pour fermer la bouche à ceux qui voudraient excuser ou couvrir de telles énormités et leur montrer quel châtiment ils méritent, nous condamnons Jaques Gruet à avoir la tête tranchée et ses ouvrages à être brûlés.

Cette sentence fut exécutée le 27 juillet 1547. L'exposé rapide de ce procès suffit pour prouver à tout homme ami du bien de quel côté se trouva la justice.



N° 6.

Bolzec [1551] (**).

L'esprit de la Réforme, tel qu'il était alors compris par l'Eglise de Genève, se peint parfaitement dans les discussions que souleva Bolzec. Au début,

(*) Je n'ai rapporté de son système que les choses qui peuvent se dire aujourd'hui.

(**) Archives, actes du procès de Bolzec.

la franchise et la liberté étaient entières, chacun énonçait ce qu'il croyait être la vérité, puis si l'un des partis était blessé, il emprisonnait son adversaire, et les suggestions de l'autorité étouffaient le principe de l'examen libre et consciencieux.

En automne 1551, Saint-André, pasteur de Jussy, développa dans une Congrégation le passage suivant : « Ceux qui ne sont pas de Dieu n'entendent pas ses paroles. » Il prétendit que les hommes qui ne sont pas régénérés par l'esprit de Dieu lui résistent avec opiniâtreté jusqu'à la fin de leur vie, parce que l'obéissance est un don que Dieu ne donne qu'à ses élus.

Le service fini, et selon l'usage chacun pouvant présenter ses objections, Bolzec se leva et dit :

Je tiens cette opinion fausse et dangereuse; elle a été inventée il y a peu de temps par Valla, elle est contraire à la doctrine des Ecritures, au témoignage des saints Pères et notamment de saint Augustin; vous tordez les passages de la Bible pour appuyer votre sentiment; car en attribuant au bon plaisir de Dieu l'élection des uns et la réprobation des autres, vous faites du Seigneur un véritable tyran, et regardant Dieu comme auteur du mal, vous blasphémez et vous donnez aux méchants la liberté de dire qu'ils ne sont pas coupables, puisqu'un Dieu tout puissant les a condamnés malgré eux à mal faire.

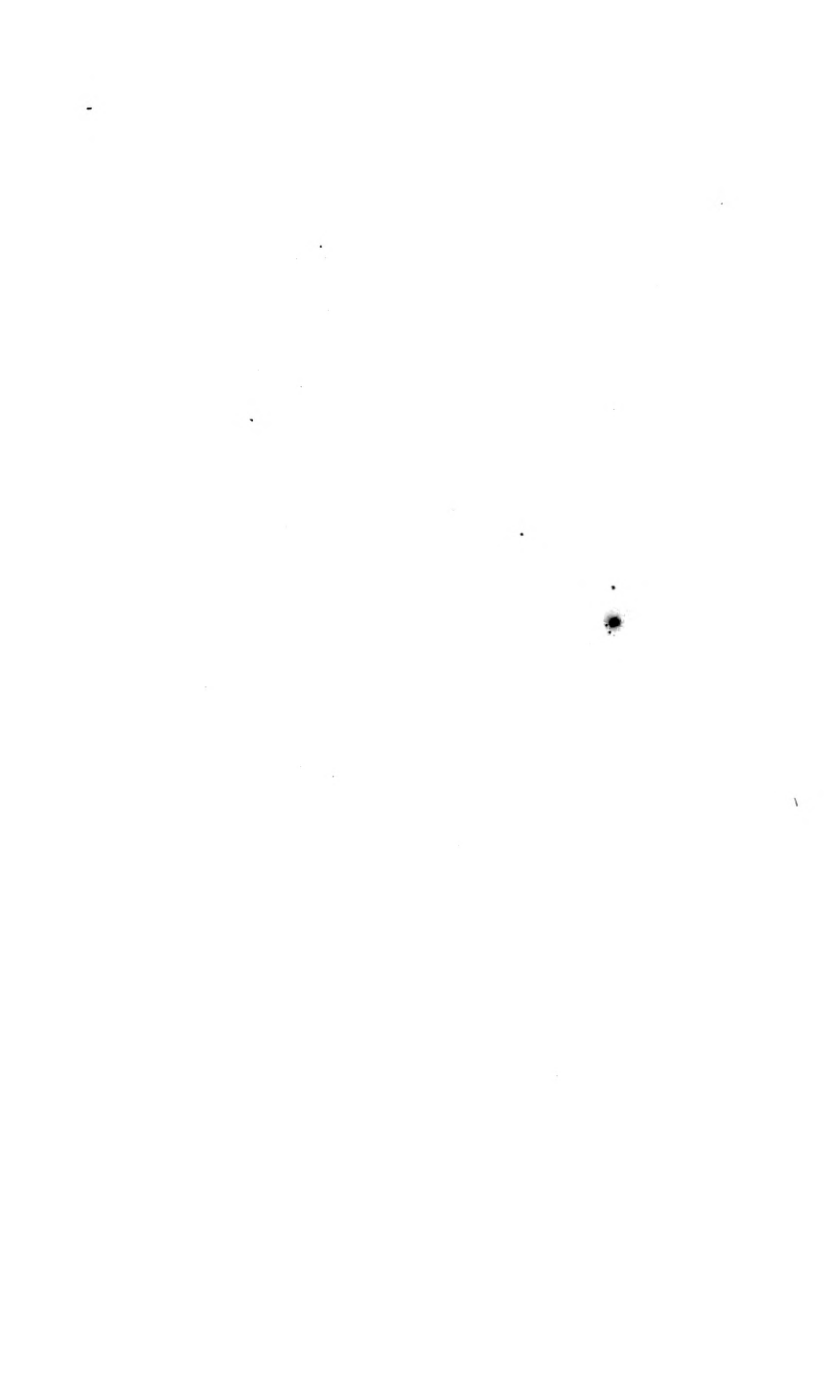
Calvin était présent à cette séance sans que Bolzec s'en doutât, et il lui répondit avec une force remarquable. Il expliqua à sa manière (*) les passages qu'avait cités Bolzec, et il termina en disant : « Je t'accuse de calomnie à mon égard. Tu as dit que je fais Dieu auteur du péché. »

D'après les formes législatives du temps, un auditeur arrêta Bolzec et le fit incarcérer.

Alors les ministres proposèrent 17 articles sur lesquels le détenu devait subir un interrogatoire. En voici le sens :

Par sa volonté, Dieu a élu une partie des hommes sans qu'il trouvât en eux aucune qualité qui déterminât son choix. L'être qui participe à cette élection possède la foi, et ceux qui n'y participent pas sont réprochés à jamais. Ce qui fait que la race d'Adam est toujours dans le péché à moins que Dieu ne l'amène au bien. L'Éternel a déterminé cette élection des hommes avant la création du monde, et sans connaissance préalable de l'aveur des humains ; ainsi l'avantage des chrétiens sur les idolâtres vient du bon plaisir de Dieu. Et si les païens sont amenés à l'Évangile, ce n'est pas parce qu'ils comprennent la religion de Jésus, mais parce qu'ils sont désignés d'avance à l'élection. Alors seulement ils ont le pouvoir de bien

(*) *Calvini opuscula*, de predestinatione.





faire, car depuis la chute d'Adam, tous les hommes sont dépouillés du franc arbitre, jusqu'à leur régénération, que le Seigneur accorde à qui il lui plaît, changeant ainsi le cœur animal en une ame spirituelle, et sauvant l'homme des peines de l'enfer.

Bolzec répondit : Dieu a élu les hommes au moyen de Jésus-Christ par un acte de sa bonté. L'homme possède la foi dans son ame ; quand il sent vivement les graces que Dieu lui a faites, et pour connaître ces bienfaits divins, il faut lire la Bible et la méditer avec le cœur. Vous offensez le Seigneur en disant qu'il ne connaissait pas la différence des hommes lorsqu'il les choisit. Dieu n'a ni passé, ni présent, ni avenir ; tout est nu et entièrement découvert pour lui. Les enfans d'Adam sont devant ses yeux, et s'il élit les uns et repousse les autres, ce n'est pas par son bon plaisir, mais par la connaissance qu'il a des lois et des événemens qui détermineront leurs actions futures ; ainsi aucun homme n'est damné ni sauvé sans sa propre participation ; et puisque Dieu les avertit paternellement, les attire par ses bienfaits et offre à *tous*, jusqu'à la fin, les moyens de se sauver, comment pourrait-il le faire s'il en avait rejeté *plusieurs* pour jamais ?

D'ailleurs, qui nous donne le droit d'entrer dans le conseil de Dieu, de déterminer son action, et d'aller plus loin que l'Écriture ne le veut ? Pour moi,

je crois que la rébellion des hommes vient de ce qu'ils ne font aucun cas de la parole divine, et nullement de ce que la volonté du Créateur les exclut d'avance des grâces évangéliques. — Je pense qu'après la chute d'Adam, l'homme a été poussé au mal, mais qu'il a conservé le moyen de distinguer la vérité du mensonge, les fautes des bonnes actions, et qu'il est porté à bien faire quand il implore le secours de Dieu avec ferveur et piété.

Hélas ! trois cents ans sont passés ; les volumes ont été entassés sur les volumes pour résoudre cette question, et les Calvins et les Bolzees d'aujourd'hui n'ont pas même inventé des termes nouveaux pour leur dispute.

Les ministres répondirent une seconde fois à Bolzec, qui fit une nouvelle réplique, dans laquelle, s'attachant à Calvin, il lui proposa diverses questions ; les réponses de ce dernier montrèrent que les deux théologiens n'étaient pas éloignés de s'entendre.

Mais le point capital de la dispute, et que Bolzec ne voulut jamais céder, fut l'accusation de faire Dieu auteur du péché, qu'il soutint avec une extrême violence, et par laquelle il eût fait condamner Calvin comme blasphémateur, si celui-ci ne l'eût réfutée.

Serré de près, voici l'explication que Calvin donna : « Je dis que la volonté de Dieu est la cause suprême » et la nécessité de toute chose. Dieu règle tout,

» avec une si grande équité , que les méchants mê-
 » mes sont contraints de le glorifier. Cette volonté
 » n'est pas une tyrannie , mais la vraie et seule rè-
 » gle de l'univers. Je dis que les hommes ne sont
 » forcés ni à bien faire , ni à mal faire. Ceux qui font
 » le bien , le font en vertu de la volonté libre que
 » Dieu leur donne par son Saint-Esprit, et ceux qui
 » font le mal , le font par leur volonté naturelle qui
 » est mauvaise. »

Les débats étant achevés, l'affaire parut si délicate, que les juges, fort embarrassés, voulurent, avant de se prononcer, avoir l'avis des Eglises de la Suisse ; ils chargèrent les pasteurs de leur écrire, et ceux-ci, dans une longue lettre, rapportèrent avec clarté et impartialité les discussions précédentes.

Alors Bolzec demanda au Conseil de sortir de prison. Mais n'ayant trouvé personne qui voulût le cautionner, il ne put sortir ; et les ministres employèrent toute leur influence auprès des magistrats pour que Bolzec ne fût pas libéré, craignant qu'il dogmatisât en public, ce qu'il ne pourrait faire qu'après avoir convaincu d'erreurs ses adversaires.

La réponse des Bernois ne se fit pas attendre ; voici sa teneur : Nous sommes vivement affligés des discussions élevées dans votre Eglise ; nous savons par expérience tout le mal que font ces dogmatiseurs errans , qui troublent les communautés chrétiennes où

règne la paix. Mais gardons-nous bien d'agir avec violence contre ces pèlerins disputeurs. Christ aime la vérité, mais il aime encore plus la charité; essayons toujours les voies de douceur comme l'Evangile le commande. Nous avons lu les actes de votre dispute avec Bolzec. Cet homme nous est inconnu; cependant quelques-uns affirment qu'il n'est ni méchant, ni pervers. Efforcez-vous de tenir secrètes toutes ces querelles dogmatiques; elles ne sont pas faites pour le peuple; rien de certain ne peut être affirmé sur ces points obscurs de la théologie. En conséquence, nous vous recommandons d'avoir de la douceur et de la charité chrétienne, et d'examiner si la dispute ne roule pas, comme il nous semble, plus sur les mots que sur les choses.

L'Eglise de Bâle s'expliqua encore plus franchement, et déclara qu'il ne fallait avoir aucune discussion sur ce point, qu'on ne pouvait rien décider d'après l'Écriture, et qu'on devait bien se garder de prêcher cette doctrine au peuple. En conséquence, elle conclut à la douceur envers Bolzec.

Zurich, au contraire, soutint le dogmatisme et la nécessité d'user de rigueur contre l'hérétique.

Toujours impartial, le Conseil voulut communiquer ces pièces à l'accusé. Calvin et ses collègues s'opposèrent à cette démarche avec une violence qu'on ne peut assez blâmer et détester. Mais le Con-

seil passa outre, et Bolzec déclara qu'il souscrivait au contenu de ces lettres. Les démarches des Eglises suisses semblaient bien propres à adoucir le sort de l'accusé. Mais que l'odieux de ce jugement retombe tout entier sur Calvin; il ne laissa pas un moment de repos aux conseillers; il employa toute son influence sur les juges, et le résultat de ses démarches fut la sentence suivante :

Nous, Syndics, etc., à la poursuite de notre lieutenant criminel, contre toi, Hiérome Bolzec, etc., il nous appert que tu t'es élevé avec une trop grande audace dans la sainte congrégation; tu as proposé une opinion contraire à la vérité évangélique; on t'a fait voir, par la parole de Dieu et par les avis des Eglises, que tes sentimens sont faux; tu ne l'as pas voulu reconnaître, ainsi tu es digne d'une punition corporelle grêve. Néanmoins, nous voulons agir avec douceur et commuer ta peine; ainsi nous te bannissons à perpétuité du territoire de Genève.

Cette condamnation de Bolzec fut trouvée étrange par le peuple, qui ne pouvait comprendre comment la rigueur était juste contre des opinions dont son bon sens lui démontrait l'inutilité et le danger.

Aussi, depuis le jour où cette sentence fut lue, la partialité et la calomnie se sont emparées d'un si beau sujet. — Pour moi, j'ai reconnu le tort extrême qu'eut Calvin dans ses procédés envers Bolzec, qui se

montra, dans cette affaire, théologien sage et éclairé. Mais je déplore que, de nos jours, on avance « que si Calvin eût été le maître, Bolzec eût été mis à mort (*) ». Calvin, non-seulement a repoussé victorieusement cette accusation, mais les magistrats de Genève l'ont disculpé d'une manière complète; ils ont déclaré que, d'après les ordonnances et le texte de la confession, Bolzec, une fois condamné, ne pouvait rester sur le territoire genevois.

Au reste, Bolzec lui-même gâta plus tard sa cause en publiant contre Calvin un infâme libelle; mais ce pamphlet ne fit pas grande impression sur les contemporains; il fut réduit à sa juste valeur par les catholiques impartiaux, et les principales accusations qu'il contient, excitent le mépris ou le rire.



N^o 7.

Michel Servet [1553] (**).

Le seul moyen de se former une opinion équitable et impartiale sur cette déplorable tragédie, c'est de récuser les témoignages des amis et des ennemis de Calvin, et de s'en tenir aux actes authentiques du procès.

(*) Thourel.

(**) Actes du procès de Servet. Comparez, Calvini opusc., Servet.

Servet était un homme doué de talens supérieurs ; il avait devancé son siècle par son amour pour l'observation dans les sciences naturelles. Ayant étudié avec ardeur la médecine , il émit des idées absolument nouvelles qui lui acquirent un grand renom dans les Universités. Il était cité comme un homme dont les décisions faisaient autorité parmi les savans de l'époque. Il devina, et mit au jour le premier, l'idée de la circulation du sang, qui devait dormir encore de longues années avant de bouleverser la médecine ; il fit bien d'autres découvertes originales, qui furent perdues avec ses livres et ses correspondances, que les juges de Vienne livrèrent aux flammes. Aussi Servet trouvait-il dans toutes les villes des jeunes gens avides de le connaître et de l'entendre développer ses systèmes.

Avant d'avoir cette haute renommée comme médecin, Servet était déjà connu parmi les libres penseurs en religion, et il avait composé un système fort raisonnable, appuyé sur la Bible, qu'il avait luc comme on la lisait en Espagne et en Italie, sans préoccupation dogmatique, et sans vouloir la faire rentrer dans un système forgé d'avance.

Mais ayant abandonné la théologie pour les sciences naturelles, ses découvertes et ses expériences influèrent beaucoup sur ses idées religieuses, et de ce mélange résultèrent des opinions fort bizarres, croyant

que dans la théologie , comme dans l'étude de la nature , les choses cachées peuvent être révélées par la méditation et les recherches ; il voulait expliquer le comment du mystère de l'union de la divinité à la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ , et il dit : Lorsque l'ange apparut à la mère du Sauveur , le Père communiqua à la Parole éternelle trois élémens , le feu , l'air et l'eau ; le quatrième , qui est la terre , fut fourni par le corps de la Vierge Marie.

Il voulait expliquer les rapports des personnes de la Trinité , et il dit : Jésus-Christ n'est pas Dieu par sa nature propre , mais bien par une grace que le Père lui a faite en l'appelant son fils , en l'égalant à lui , en répandant sur son être toutes ses perfections. Le Saint-Esprit est la puissance de Dieu agissant sur la nature et sur les facultés des hommes. Ainsi , tout procède du Père , et les trois personnes de la Trinité sont *un* , parce qu'elles ont une seule volonté , qu'elles concourent au même but , et témoignent des mêmes choses. — Penser autrement sur cette union divine , ce serait être tritéiste , et faire de la Divinité un Cerebère ou un diable à trois têtes.

Il voulait expliquer les prophéties et ne pouvait accorder les différens traits qui les composent ; il imagina que chaque prédiction avait deux accomplissemens , l'un rapproché , l'autre plus relevé et plus

éloigné; ainsi il crut montrer que le cinquante-troisième chapitre d'Esaië s'applique d'abord à Cyrus, puis plus tard à Jésus-Christ.

Il voulait expliquer d'après ses études médicales la nature de l'ame. Ayant établi que le cerveau et même le centre du cerveau est les siège de l'esprit, parce que c'est le point où viennent converger tous les nerfs, il formula ce syllogisme, tant répété depuis lui : L'ame est enveloppée dans une boîte matérielle, elle se sert de fibres pour porter ses ordres et recevoir les impressions du dehors, mais rien d'immatériel ne peut être contenu dans quelque chose de matériel; donc l'ame est matérielle et doit changer avec le corps.

Il voulait expliquer comment la connaissance du bien et du mal arrive chez les enfans. Il disait : l'expérience montre que les jeunes gens sont développés complètement à vingt ans; ce n'est qu'à cet âge qu'ils peuvent avoir conscience des choses bonnes et mauvaises, parce qu'ils ont atteint la perfection physique; ainsi avant vingt ans, aucun péché ou aucune bonne action ne peut leur être imputée, puisqu'ils n'ont pas les lumières et les forces nécessaires pour apprécier le bien et le mal, pour connaître l'œuvre de l'Évangile, et comprendre le mystère de leur rédemption; ainsi le baptême n'est qu'une invention humaine et une cérémonie absolument inutile. Les efforts que l'on fait pour donner de bons principes aux jeunes gens

et leur faire aimer la religion dès leur enfance, sont des peines perdues, puisque le Créateur dans sa sagesse en a ordonné autrement.

Cette dernière idée, avidement accueillie, avait fait bien du mal dans les Universités ; aussi l'on avait travaillé autant que possible à détruire son influence. Et les Eglises réformées s'étaient mutuellement averties du danger qui menaçait leur institutions si Servet venait à professer dans leur sein ; aussi fut-il mis au banc de l'Eglise Protestante et de l'Inquisition romaine.

Calvin fut de bonne heure en relation avec le célèbre Espagnol ; ils suivirent long-temps une correspondance dans laquelle les injures mutuelles marquèrent une haine bien vive chez les deux antagonistes. Dans ses lettres à ses amis et aux Eglises, le Réformateur de Genève présentait Servet comme un impie et un blasphémateur ; et le médecin de son côté écrivait : « Dans l'Evangile que prêche Calvin, il n'admet » pas un Dieu unique, mais bien un diable à trois » têtes ; il ne croit pas à la vraie foi, il demande un » sommeil fatal en place d'activité, car il dit que les » bonnes œuvres sont de vaines images ; la foi en » Christ est pour lui une vapeur sans effet, l'homme » un tronc sans vie, et Dieu l'esclave d'un aveugle » destin. »

Pendant que ces disputes étaient le plus animées, Calvin ayant appris qu'il faisait imprimer à Vienne

son *Christianismi restitutio*, où il développait ses opinions en toute liberté, envoya aux juges de cette ville toute sa correspondance avec l'Espagnol, et sollicita vivement sa mise en jugement. Ses intentions secondant le désir des magistrats de Vienne, Servet fut saisi et incarcéré, mais il parvint à s'échapper; alors il fut brûlé en effigie avec ses livres de religion et ses traités de médecine. Le condamné erra quelques mois, puis arriva à Genève, où il se garda bien de se montrer en public. Les détails de son arrestation étant connus de tous, j'en viens aux réponses qu'il fit aux articles incriminés que lui présenta Germain Colladon, avocat du Consistoire.

Vous m'accusez, dit Servet, de porter les jeunes gens à la débauche, parce que je crois qu'ils ne peuvent commettre aucun péché avant vingt ans. Mais je n'ai jamais prétendu soutenir une erreur aussi dangereuse. J'ai toujours vécu en bon chrétien, éloigné de tout esprit d'impiété; j'ai lu l'Écriture avec un désir sincère d'y trouver des croyances vraies et claires; comment avec de telles pensées voudrais-je porter les hommes au mal? J'ai dit que les jeunes gens ne peuvent avant vingt ans, vu leurs faibles lumières, connaître le mystère de leur rédemption et les secrets de la grâce, qu'ils ne sont soumis à la loi chrétienne que du moment où ils peuvent la comprendre, mais je n'ai jamais prétendu que cela les autorisât à

mal faire , et je ne suis pas responsable des fausses interprétations de mon système.

Vous m'accusez d'avoir dit dans ma lettre à Poupin, que Calvin ne croit pas que les bonnes actions soient libres et nécessaires au salut ; je vous prie de ne pas vous arrêter aux termes violens de ma lettre. Les formes d'école sont familières dans nos correspondances et ne doivent jamais nous choquer. Mais il est vrai que je pense autrement que Calvin sur le franc arbitre. Je crois que l'homme a la connaissance du bien et du mal, la liberté de choisir ses voies , mais qu'il ne peut faire le bien dans le sens général de ce mot , sans le secours que Dieu lui accorde contre les tentations , et je crois ma doctrine fondée sur l'Écriture.

Vous m'accusez de ne pas prendre à la lettre la descente de Jésus-Christ aux enfers. Je regarde comme des paraboles les passages où il est parlé de ce fait.

Vous m'accusez d'appliquer à Cyrus le cinquante-troisième chapitre d'Ésaïe ; mais vous-mêmes comment expliquerez-vous les prophéties , si vous n'admettez pas qu'elles ont toutes un sens rapproché et un sens éloigné. Dans le cas qui nous occupe , je crois que la lettre des prédictions regarde Cyrus et que leur sens plus relevé s'est appliqué à Jésus-Christ. Cette idée n'est pas nouvelle , plusieurs docteurs ont re-

connu que l'Ancien et le Nouveau-Testament contiennent des prophéties dont la lettre s'est réalisée et dont le sens relevé se dévoilera dans les âges futurs.

Vous m'accusez de ne pas croire à l'immortalité de l'âme ; mais si je pensais ainsi , comment pourrais-je admettre , comme je le fais , la résurrection de Jésus-Christ , sa mission divine , l'efficace de son sanglant sacrifice pour sauver les hommes ? Je distingue l'âme du corps , je la crois immortelle , mais pas immatérielle.

Peut-être les opinions de Servet avaient-elles été mal comprises et faussement interprétées , mais ces explications n'anéantissaient pas les mauvais résultats et les désordres que quelques-unes de ses idées avaient produits.

Les interrogatoires étant finis , Servet , inquiet sur son sort , adressa au Conseil une requête pour obtenir son élargissement ; cette lettre est pleine de modération ; l'auteur y prouve que jamais la justice laïque n'a eu le droit légal de condamner des querelles dogmatiques.

Le procureur-général répliqua par un mémoire où il établissait que de tout temps l'Eglise avait sévi contre les hérétiques , et que ce droit n'avait point subi d'altération. Calvin avait rédigé cette pièce , et c'était un spectacle bizarre que de voir un homme tantôt renversant l'autorité de l'Eglise romaine , tantôt se

servant sans scrupule des abus de ce même pouvoir.

Cependant le procès marchait lentement, et rien n'en faisait encore présager l'horrible issue, lorsque les magistrats de Vienne envoyèrent à Genève leur geolier, avec des lettres contenant la demande en extradition de Servet. Le Conseil refusa cette requête; mais par une barbarie qu'on ne peut concevoir de la part d'une réunion d'hommes agissant de sang-froid, les magistrats firent amener dans la prison du prévenu le geolier, qui lui dit : « Servet, prépare-toi à partir pour Vienne ». A la vue de son ancien persécuteur, l'infortuné médecin se roula dans la poussière, et se tordant les mains, il s'écria : « Oh ! jugez-moi à Genève, faites de moi ce que vous voudrez, mais ne me livrez pas aux mains de ce bourreau. »

Quelques jours après cette scène, les ministres produisirent trente-neuf articles pour éclaircir la question; c'était une répétition des points déjà disputés.

Servet y répondit de nouveau; mais, aigri par sa position, il s'emporta contre Calvin, l'appelant impudent, homicide, Simon le magicien, ministre indigne de l'Eglise de paix et de pardon, etc. Sans doute Servet fit mal de parler ainsi, mais on oublie bien vite ses torts en lisant la requête qu'il envoyait en même temps au Conseil.

« Je vous supplie, Messieurs, d'abrégier ma

» prison ; j'y suis tenu avec tant d'inhumanité , mes
 » souffrances sont extrêmes, les insectes me dévo-
 » rent, depuis trois semaines on m'a ôté tout mon
 » linge et mes habits, le froid et l'humidité réveil-
 » lent en moi d'anciennes douleurs; ayez pitié de moi
 » et finissez bientôt mon procès. »

Sa position fut aussitôt adoucie, et les débats étant terminés, le tribunal ne voulut pas se décider avant d'avoir le sentiment des Eglises de la Suisse, sur la peine que les opinions de Servet méritaient..... La mort fut l'avis unanime de l'Eglise Réformée, les Catholiques applaudirent à cette sentence, les amis de Calvin, depuis les plus sévères jusqu'aux plus doux, approuvèrent la même opinion. Voici ce que disait Farel (*) : Il est bien étonnant que vous balanciez à Genève à donner la mort corporelle à ce scélérat qui a fait mourir tant de personnes dans la perdition ; j'espère que les juges ne se rendront pas coupables en épargnant cet infâme hérétique qui a tant de fois ébranlé l'Eglise de Jésus-Christ ; et toi, comment peux-tu penser à te conduire en ami envers un homme qui est ton ennemi mortel ; mais si tu te conduis ainsi, tu donnes gain de cause aux dogmatiseurs de nouveautés ; pour moi, comme je me soumettrais au supplice si j'étais convaincu d'avoir éloigné quelqu'un

(*) Farel à Calvin, 8 septembre 1553. Calv. epist. p. 156.

de la foi du Christ, je veux que les autres se soumettent à la même peine , etc.

Après cela, les juges genevois ne balancèrent plus à faire périr Servet. Cependant le Conseil hésitait encore; l'accord des avis de toute l'Eglise n'agissait nullement sur la conscience de bien des magistrats. Alors, il faut être vrai, Calvin multiplia ses démarches auprès d'eux pour modifier leur opinion; il réussit à faire adopter la peine de mort pour le condamné, mais il échoua dans toutes les tentatives qu'il fit pour que le supplice du feu fût changé contre l'échafaud.

Le reste est horrible à dire. On amena le malheureux chargé de fers devant l'Hôtel-de-Ville, et on lui lut sa sentence. A l'ouïe de la conclusion, Servet resta immobile, doutant encore de ce qu'il entendait; puis, se jetant à genoux, il cria grâce et miséricorde; mais sans lui accorder une heure, on le traîna sur le lieu du supplice. Farel eut l'affreux courage de l'accompagner jusqu'au dernier moment, il ne cessa de l'exhorter de la manière la plus pressante à se rétracter, lui promettant à chaque instant sa grâce et sa liberté pour prix de la confession de ses erreurs. Servet ne lui répondit que par des larmes et des cris de miséricorde! Plus ils avançaient vers le bûcher, plus Farel redoublait ses prières; il se jetait au-devant de lui, le prenait à bras le corps, le conjurant avec les

paroles les plus vives et les plus touchantes de revenir à de meilleures pensées ; enfin , n'ayant rien pu obtenir , il cessa de lui parler au pied du bûcher ; puis , s'adressant au peuple : « Voyez , dit-il , quel pouvoir Satan a sur cette ame. » De son côté , le condamné fit frémir les assistans en leur détaillant avec l'accent du désespoir les douleurs que devait causer cet horrible supplice , puis il se laissa enchaîner au pieu sans aucune résistance. Quand la flamme commença à l'envelopper , il s'écria : Dieu , aie pitié de moi..... La mort fut lente à venir ; au bout de quelque temps la victime dit encore : Jésus ! ô mon Sauveur ! reçois mon ame dans ton sein... Et le bûcher s'éroulant cacha le reste.

Servet mourut sans prononcer une seule malédiction contre ses accusateurs , sans jeter une injure à ses juges.

Le peuple s'en revint saisi d'horreur ; et Farel , accablé de ce triste drame , n'eut pas la force d'en raconter les détails à Calvin ; il retourna de suite à Neuchâtel , et l'impression de terreur que cette scène avait produite sur son esprit ne put jamais s'effacer.

Maintenant , celui qui voudrait justifier l'Eglise Réformée de cet acte de barbarie , mentirait à sa conscience de chrétien ; mais Genève ne peut pas plus être accusée de cette mort que les autres villes réformées. Si Servet eût été gracié dans ce second pro-

cès, de nouveaux bûchers l'attendaient de toutes parts, et les amis de Calvin sont plus coupables que lui, puisque ses lettres étaient pleines de doutes que censurèrent fortement les chefs de la Réforme.

N° 8.

Gentilis [1558] (*).

Cinq ans s'étaient passés depuis que le malheureux Servet avait payé de sa vie le tort d'avoir compris le principe de la Réforme dans toute son étendue. L'horreur qu'avait inspirée cette exécution était encore grande, quand Calvin et l'Eglise de Genève faillirent se souiller d'une tache encore plus infâme que la mort de Servet.

Les Réformés italiens étaient nombreux dans Genève; leur congrégation, formée des plus nobles familles du midi, était distinguée par la piété et le savoir de ses membres. Calvin, s'étant aperçu que quelques-uns de ces étrangers ne pensaient pas comme lui sur la Trinité, fit rédiger une confession de foi pour les Italiens, qui la signèrent tous après quelques difficultés. Cette pièce était terminée par ces mots : « Celui qui témoignera par la suite quelqu'au-

(*) Archives, procès de Gentilis. Comparez Calvini opusc. contre Gentilis.

tre sentiment que ceux qui sont contenus dans le présent acte, sera tenu pour perfide et parjure. »

Quelque temps après, Valentin Gentilis, homme d'un caractère doux et timide, plein de religion et de charité, dit à quelques amis : Les mots de Trinité, d'Essence, d'Hypostase, ne se trouvent point dans l'Écriture ; ils peuvent donc être rejetés de la théologie sans aucun scrupule. Pour parler juste sur la nature de Jésus-Christ, il faut dire : le Dieu d'Israël, qui est le seul vrai Dieu, a versé dans son Fils sa divinité, et l'a rendu ainsi l'image expresse de sa personne et la splendeur de sa gloire. Le Saint-Esprit est l'expression de la puissance de Dieu, mise en action pour le salut du genre humain. — Cette manière de parler est scripturaire, au lieu que Calvin fait une Quaternité, puisqu'il dit : La Divinité, sans aucun égard des personnes, est un vrai Dieu ; chacune des trois personnes prises à part est aussi un vrai Dieu ; ainsi il y a nécessairement quatre Divinités, et non pas trois.

Le magistrat ayant été informé de ces discours, qui étaient contraires à la confession jurée, fit saisir Gentilis et le jeta dans les fers. Dans ce lieu, Calvin, les pasteurs et tout ce qu'il y avait de gens de lettres à Genève, disputèrent avec le détenu, qui ne voulut céder aucun point ; et voyant qu'on lui refusait un

avocat, il publia une défense de ses opinions, adressée aux pasteurs genevois.

Je suis venu, leur dit-il, du fond de l'Italie pour pouvoir servir Dieu selon ma conscience. J'ai choisi Genève, afin de connaître mieux M. Calvin, et pour profiter de ses leçons et de sa sagesse. Je ne suis pas coupable, parce que j'ai développé librement mes opinions sur la Trinité; car je repousse l'erreur de ceux qui croient que le Fils et le Saint Esprit sont moindres que le Père; ils participent à sa substance éternelle, ils sont donc éternels comme lui. Je crois qu'on m'a noirci et calomnié dans l'esprit de Calvin, que j'aime et que j'estime. Puissais-je voir tous mes ennemis revenir à des sentimens plus modérés!

Les ministres répondirent à cette lettre en accusant Gentilis d'avoir blasphémé et montré dans son écrit un esprit emporté, infernal, inspiré du diable. Aussi cette réponse mit Gentilis en fureur, et il écrivit vivement à ses juges pour discuter de nouveau la question. Mais, voyant qu'il gâtait sa cause, il rétracta ses opinions et se justifia complètement de l'accusation d'hérésie.

A la suite de cet aveu, le procès se termina « d'une manière très-solennelle : » cinq avocats, d'un savoir et d'une indépendance reconnue, donnèrent leur avis et conclurent à l'unanimité la peine capitale contre Gentilis!!!

Voici l'extrait de cette déplorable sentence : « Le lieutenant criminel, considérant que Valentin Gentilis a signé la confession de foi qu'il faut croire dans cette république; considérant que, malgré cela, le prévenu a enseigné sur la Trinité des choses fausses; que, mis en prison, il n'a pas voulu reconnaître ses erreurs; qu'il nous a accusés d'adorer quatre dieux, ce qui est un blasphème; enfin, qu'il a confessé être un hérétique, nous le condamnons à avoir la tête tranchée; mais comme il a réparé sa faute en demandant pardon à Dieu, nous commuons la peine en une amende honorable, que le dit Gentilis fera autour de la ville, la corde au cou et n'ayant sur le corps qu'une chemise. La dite exécution sera précédée de la destruction de ses livres, que le condamné brûlera de sa propre main. »

.

Gentilis s'enfuit bien vite d'une ville où il avait subi une si atroce humiliation.

Cette affaire me semble encore plus déplorable que celle de Servet; car Gentilis était un chrétien orthodoxe, plein de piété, menant une conduite exemplaire. La dispute ne roulait que sur un mot, et sa tête fût tombée, s'il n'eût pas rétracté sa croyance.



N^o 9.*Monument de Calvin.*

Genève doit un tribut de reconnaissance à M. Horning, qui, le premier, a songé à réparer l'inconcevable oubli dans lequel les artistes des siècles précédens avaient laissé les belles scènes de notre Réformation. En admirant *la mort de Calvin et la prédication de Froment*, on ne peut s'empêcher de dire que ce serait un précieux monument qu'une suite de tableaux représentant les traits trop oubliés de nos grands citoyens. Espérons que ce vœu se réalisera, et que nous aurons un jour une salle dans notre Bibliothèque où nous pourrions satisfaire notre orgueil national, et retremper nos souvenirs devant les images de nos ancêtres.

Le Jubilé ne devait pas passer sans un monument à Calvin; et, graces aux soins de MM. De Sellon, Cougard, De Lor et P.-E. Maurice, ce monument existe; c'est une pyramide de marbre noir, avec le médaillon de Calvin sur une de ses faces. Sa place naturelle était l'intérieur de notre Saint-Pierre, mais l'autorisation nécessaire pour l'élever dans ce temple n'ayant pas été obtenue, ce monument est déposé sur la terrasse de la maison Sellon, qui domine la Place-Neuve.

Cet hommage à Calvin doit plaire à tous les bons Genevois ; mais on doit vivement regretter la non exécution de la pensée de quelques artistes qui ont voulu élever une statue colossale à notre grand législateur , et la placer dans une de nos promenades.

N^o 10.

Voici un abrégé des sujets les moins ridicules et les moins obscènes qu'on enseignait dans la plupart des universités.

Dans un cours sur la nature de Dieu et de Jésus-Christ (*), un grave professeur employait des leçons entières à développer les propositions suivantes : Dieu peut-il s'unir à une pierre ou à un âne par union hypostatique ; sur quoi Occam dit que, comme cette proposition « Dieu est un homme » est vraie, pareillement celle-ci « Dieu est une pierre » pourrait être véritable, Dieu pouvant prendre la nature d'une pierre comme il a pris celle d'un homme.

Gabriel Biel (***) va plus loin, et dit : Dieu est un homme damné ; Dieu est un diable, parce que Dieu aurait pu prendre la forme d'un damné ou d'un dé-

(*) Thomas d'Aquin, Bullinger, Occam in centilegio.

(**) Grégoire de Valence, tome 4, Disp. 4.

mon. — Puis d'autres savans docteurs passaient des heures à disputer gravement si Jésus-Christ a pris ses cheveux et ses ongles en union hypostatique, comme le reste de son corps, et ce que devenaient ces pauvres cheveux et les superfluités de ses ongles, quand il plaisait à notre Seigneur de les couper ; s'ils étaient séparés de la Divinité, ou s'ils gardaient leur union personnelle, etc., etc.

Veut-on un exemple de la manière dont on expliquait les langues. Vingt ans après la Réforme, tous les enfans savaient que le mot *Alleluja* (*) signifie *louez le Seigneur*. Mais le professeur Durand le traduit par « une joie inconcevable, qui ne se conçoit pas dans cette vie. » Le pape Innocent III déclara par une bulle que c'était : « Enfans, louez le Seigneur ; » un troisième : « Sauve-moi, Seigneur. »

Dans les écoles de philosophie, les jeunes gens étaient occupés à déterminer si la logique est une des premières ou des secondes intentions ; comment différent ces deux propositions : A Rome on vend du poivre, et le poivre se vend à Rome ; est-il vrai que nul et personne se mordent dans un sac ; si un homme mort peut célébrer la messe ; Dieu existe, donc le bâton se tient debout seul dans un coin.

(*) Bullinger, *rationes divinatorum officiorum*. On soutenait qu'il était grec et pas hébreu.

Et des professeurs examinaient les écoliers en grande cérémonie , et les charges de magistrats , les titres de docteurs en théologie (*), de jurisconsulte, étaient conférés à des hommes qui avaient passé six ou huit ans dans de pareilles écoles. .

(*) Bullinger de episcoporum instituta.



NOTES.

PREMIÈRE PARTIE.

§ I. CALVIN.

(¹) Inst. chrét. III, 6; Comment. 1 Thess. V, 23; idem Ephes. V, 4; idem Malachie I, 6; Calvini epist. n° 2, opuscula. (²) Inst. chrét. III, 7. (³) Inst. chrét. IV, 10. (⁴) Léon Villiers, Réformat. de Luther.

§ II. GENÈVE A L'ARRIVÉE DE CALVIN.

(¹) Roset III, 55; Gautier V. (²) Ros. III, 54, 55; From. Chron. 1556; Gaut. V. (³) Ros. III, 54; From. 1556; Gaut. V. (⁴) Ros. III, 56; From. 1556; Gaut. V. (⁵) From. 1556. (⁶) From. 1556. (⁷) From.; Hist. d'autrefois. (⁸) Ros. III, 56; Gaut. V; From. (⁹) Farel, lettres; From. 1556; Ros. III, 55. (¹⁰) Ros. III, 55; Gaut. V. (¹¹) From.; Gaut. V; Leti III, 4; Ros. III, 57. (¹²) Ros. III, 58-59; From. 1556; Gaut. V. (¹³) Ros. III, 59; From. 1556. (¹⁴) Farel, vie; Gaut. V; From. (¹⁵) Ros. III, 62; From.; Gaut. V. (¹⁶) Ros. III, 68; Gaut. V. (¹⁷) Ros. III, 67; From.; Gaut. V; Ruchat tome 5. (¹⁸) Chancy. (¹⁹) From. 1556; Gaut. V. (²⁰) Ros. IV, 2; Gaut. V; Leti III; Broch. gen. 1556 (Société de Lecture).

SECONDE PARTIE.

§ I. CALVIN A GENÈVE.

(¹) Gaut. V ; Ros. IV, 4 ; Reg. Pub. septembre 1556. (²) Th. de Bèze, vie de Calv. ; Ros. IV, 2 ; Bèze Icones. (³) Gaut. V ; Bèze, vie Calv. ; Ros. IV, 5 ; Ruchat V ; Reg. Pub. novembre 1556. (⁴) Calv. serm. ps. 57 ; Ruch. V. (⁵) Ros. IV, 9. (⁶) Ros. IV, 9 ; Bèze, vie Calv. ; Gaut. V. (⁷⁻⁸) Ros. IV, 9 ; Bèze, vie Calv. ; Gaut. V. (⁹⁻¹⁰) Bèze, Icones, vie Calv. ; Guizot, Prot. célèbres. (¹¹) Calv. Anab. ; Gaut. V. (¹²) Calvin contre les Libertins ; Ros. IV, 9 ; From. (¹³) Ros. IV, 9 ; Gaut. V ; Reg. Pub. juillet 1557. (¹⁴) Ros. IV, 9 ; Reg. Pub. novembre 1557. (¹⁵) Gaut. VI ; Ros. IV, 40. (¹⁶) Gaut. VI ; Ros. IV, 4. (¹⁷) Gaut. VI ; Ros. IV. (¹⁸) Ros. IV, 42 ; Reg. Pub. 1558, 9 février ; Gaut. VI. (¹⁹) Gaut. VI ; Ros. (²⁰) Ros. ; Gaut. VI. (²¹) Bèze, vie Calv. ; Gaut. VI ; Reg. Pub. 21 avril.

§ II. GENÈVE PENDANT LE BANNISSEMENT DE CALVIN.

(¹⁻⁵) Ros. IV ; Gaut. VI ; Reg. Pub. 1558. (²) Gaut. VI ; Ros. V, 55 ; From. 1556. (⁴) Gaut. VI ; Ros. ; Calv. epistol. 1558 ; Leti III. (⁵) Gaut. VI ; Ros. IV ; Reg. Pub. 1558. (⁶) Gaut. VI ; Reg. Pub. 1559. (⁷) Calv. épistol. 1559 ; Gaut. VI. (⁸) Gaut. VI ; Picot II. (⁹) Reg. Pub. 1544 ; Gaut. VI ; Ros. IV ; Viret à Calvin, Calvin à Viret 1544. (¹⁰) Gaut. VI ; Ros. IV ; Leti III.

§ III. LÉGISLATION DE CALVIN.

A. Législation ecclésiastique.

(¹) Calv. epist. 1541 ; Gaut. VI ; Reg. Pub. 1541 ; Bèze, vie Calv. (²) Inst. IV, 4-2. (³) Inst. chrét. IV, 5 ; Comment. Esaïe LII, 7 ; Ephes. IV, 10, 41 ; 2 Cor. IV, 7. (⁴) Inst. chrét. IV, 5 ; Comment. Marc XVI, 15.

(⁵) Inst. chrét. IV, 5; Comment. Ephes. IV, 11; Ordonnances ecclésiastiques art. 2. (⁶) Inst. chrét. IV, 5; Lev. VIII, 5, 4; Comment. Tite I, 3, 8; Philippiens I, 1; Hebreux V, 4; Ord. ecc. titre I, IV. (⁷) Inst. IV, 5; Comment. Rom. I, 1; 1 Corint. II; Ord. eccl. titre I, V. (⁸) Inst. chrét. liv. IV, 5; Comment. 1 Cor. XII, 7; Ord. eccl. titre I, 6. (⁹) Inst. X, 14, 5; Comment. Tite I, 7; 1 Timoth. III. 1; Ord. eccl. titre I, art. V. (¹⁰) Inst. XIV, 5; Comment. Galat. I, 1; Ord. eccl. titre I, XI. (¹¹) Ord. eccl. titre I, XV. (¹²) Inst. chrét. IV, 20; Ord. eccl. I, XVI. (¹³) Inst. XIV, 5; Ord. eccl. titre III, art. 4, 7 et suiv. (¹⁴) Inst. IV, 5, 4; Comment. Actes VI, 5; Ord. eccl. titre IV, 156 et suiv. (¹⁵) Inst. chrét. IV, 5; Comment. 1 Thim. V, 9-10. (¹⁶) Inst. chrét. IV, 20. (¹⁷) Inst. IV, 20; serment des cons.; édits civ. (¹⁸) Inst. XIV, 20. (¹⁹) Inst. chrét. IV, 12. (²⁰) Ord. eccl. 27. (²¹) Comment. Matth. XVIII, 15; 2 Thim. V, 20; Galat. II, 14; Inst. IV, 12; Ord. eccl. 84. (²²) Inst. chrét. IV, 12. (²³) Comment. Col. I, 24; Inst. X, IV, 12; Comment. 1 Cor. V, 6, II; 2 Cor. II, 7. (²⁴) Ord. eccl. art. 17 à 57. (²⁵) Ord. eccl. 91.

2. Législation politique et civile.

(²⁶) Grenus; Reg. Pub. mai 1542. (²⁷) Ros. I, 50. (²⁸) Bèze, vie Calv. (²⁹⁻³⁰) Comment. Rom. XIII, 1, 2; Prov. V, III, 15; Opuscul. en Anabap.; Inst. chrét. IV, 20; édits polit. 1542. (³¹) Edits civils titre I, Genève 1561. (³²) Edits civils titre 9, Genève 1561, Gotha 1545; Manuscrit de notre Code vivil, trouvé dans la correspondance familière de Calvin, publié par Bretschneider. Cette pièce contient toutes les dispositions faites par Calvin.

§ IV. INFLUENCE DOGMATIQUE.

(¹) Léon Villiers, Moreri, Dominicains. (²) Bèze, vie de Calvin. (³) Calv. opusc. contre Gentilis. (⁴) Code justinien et théodosien. (⁵⁻¹⁰) Loi de Summa trinitat et fide Cath. Lex cont. Manicheos et Donatist, Lex quicumque, de hereticis, Manich. et Samarit. Lex quisquis

adv. Encratites. ⁽¹¹⁾ Calvin de errorib. Michel. Servet, Augustin, Retract. livr. 2, chap. 5, epist. 48, ad vincetium. ⁽¹²⁾ De l'ordre des Escholes 1559, Genève; idem, Confession de foi, comp. avec Pièces justificat. n° 4.

§ V. INFLUENCE MORALE.

⁽¹⁾ Gaut. VI. ⁽²⁾ Reg. Pub. 1555; Gaut. VI. ⁽³⁾ Gaut. VI; Reg. Pub. 1545; Picot tome I. ⁽⁴⁾ Gaut. VI; Reg. Pub. 1545. ⁽⁵⁻⁶⁾ Calvini epist. mss. 1545; Grenus Frag. Reg. Pub. 1544-45; Gaut. VI. ⁽⁷⁻⁸⁾ Reg. Pub. 1546; Ros. V, 4; Gaut. VI. ⁽⁹⁾ idem quod supra. ⁽¹⁰⁾ Ros. V, 7; Gaut. VI. ⁽¹¹⁾ Ros. IV, 74. Reg. Pub. 1544; Grenus Frag. ⁽¹²⁾ Grenus Frag. ⁽¹³⁾ Gaut. VI. ⁽¹⁴⁾ Bonnivard, ancienne et nouvelle police; Gaut. VI; Ros. V, 6. ⁽¹⁵⁾ Bonn. Pol. Drelincourt, Ap. de Calv.; Lettre de Lullin, syndic. ⁽¹⁶⁾ Reg. Pub.; Ros. V, 6; Bonn. Pol. ⁽¹⁷⁾ Reg. Pub. 1546. ⁽¹⁸⁾ Gaut. VII; Calv. lett. à Farel 1547; Reg. Pub. 1547; Bonn. Pol. ⁽¹⁹⁾ Reg. Pub. 1547. ⁽²⁰⁻²¹⁾ Reg. Pub. 1547; Th. Bèze, vie Calv.; Gaut. VII; Calvin epist. à Farel. ⁽²²⁾ Reg. Pub. 1548; Bonn. Anc. Pol.; Gaut. VII; Grenus Frag. ⁽²³⁻²⁴⁾ Gaut. VII. ⁽²⁵⁾ Calvin à Farel ep. 1548. ⁽²⁶⁻²⁷⁾ Bonn. Pol.; Reg. Pub. ⁽²⁸⁾ Reg. Pub. 1550; Gaut. VIII; Ros. V, 55. ⁽²⁹⁾ Gaut. VIII. ⁽³⁰⁻³¹⁾ Gaut. VIII; Bonn. Pol.; Reg. Pub. 1550. ⁽³²⁻³⁵⁾ Reg. Pub. 1552; Drelincourt, Ap. Cal.; Gaut. VIII; Bonn. Pol.; Bèze, vie Calv. ⁽³⁴⁻³⁵⁾ Gaut. VIII; Bonn. Pol.; Esaïe Colladon, Mém. sur l'excommunication. ⁽³⁶⁾ Hist. d'autrefois. ⁽³⁷⁾ Mem. sur l'excom.; Reg. Pub. 1552; Bonn. Pol. ⁽³⁸⁾ Gaut. VIII. ⁽³⁹⁾ Bonn. Pol. ⁽⁴⁰⁾ Gaut. VIII; Reg. 1555. ⁽⁴¹⁾ Calv. epist. 1555; Bonn. Pol.; Reg. 1555; Drelincourt, Ap. Cal.; Bèze, vie Calv.; Gaut. VIII, les Libertins furent condamnés le 6 avril 1555. ⁽⁴²⁾ Bèze, vie Calv. ⁽⁴³⁻⁴⁵⁾ Bèze Calv. vit. ⁽⁴⁶⁾ Broch. genev.; Ros. V, 25, Calv. epist. mss. 1549.

§ VI. INFLUENCE LITTÉRAIRE.

⁽¹⁾ Calvin, Discours aux premières Promotions, Genève 1560. ⁽²⁾ Ordre des Escholes, Préface. ⁽³⁾ Idem,

art. XI. ⁽⁴⁾ Ord. eccl. art. I à X. ⁽⁵⁾ Idem, Disc. de Calvin. ⁽⁶⁻⁷⁾ Ord. eccl. art. 1-12. ⁽⁸⁻⁹⁾ Idem, art. 25-26. ⁽¹⁰⁻¹¹⁾ Ord. Esch. art. 28-52. ⁽¹²⁻¹⁵⁾ Leti III; Live 2; Gentilis, Lett. à Calvin. ⁽¹⁴⁻¹⁵⁾ Senebier, Hist. litt. tome I, chap. 4. ⁽¹⁶⁾ Ros. IV, V; Reg. Pub. 1554.

TROISIÈME PARTIE.

GENÈVE DEPUIS CALVIN.

§ I. *Résultats dogmatiques.*

⁽¹⁾ Senebier, Hist. Litt., tom. I. ⁽²⁾ De disput. in controversiis, observat. Genève 1618. ⁽³⁾ Seneb., Hist. Litt. Spon, tom. I. ⁽⁴⁾ Gaut. XIV. ⁽⁵⁾ J. A. Turretin, Nubes testium. ⁽⁶⁾ Seneb., Hist. Litt. ⁽⁷⁾ Gaut. XV. ⁽⁸⁾ Gaut. XV. ⁽⁹⁾ Gaut. XV, XVI. ⁽¹⁰⁻¹¹⁾ Limbork, Hist. Armin. ⁽¹²⁾ Gaut. XVI. ⁽¹³⁾ Seneb., Hist. Litt., Courcelle De predest., Præfatio. ⁽¹⁴⁾ Senebier, Hist. Litt., Gaut. 1659, Reg. Pub. 1659, juin, septembre 1649. ⁽¹⁵⁾ Reg. P. 1649-50. ⁽¹⁶⁾ Reg. 1549-50; Gaut. XVIII. ⁽¹⁷⁾ Reg. P. 1668. ⁽¹⁸⁾ Seneb., Hist. Litt.; Reg. P. 1668-69. ⁽¹⁹⁾ Reg. Pub. 1668-69; Gaut. XIX. ⁽²⁰⁾ Seneb., Hist.; Reg. P. 1671. ⁽²¹⁾ Même date, Reg. du Cons. cités par Gaut. XX. ⁽²²⁾ Hist. Littér. ⁽²³⁾ Gaut. XX. ⁽²⁴⁾ Lettre de M. De Roches, Prof. ⁽²⁵⁾ J. A. Turretin, Nubes Test. ⁽²⁶⁾ Seneb., Hist. Litt. ⁽²⁷⁾ P. Seneb., Hist. Litt. ⁽²⁸⁾ Senebier, H. L. ⁽²⁹⁾ Vernet, Elog. de J. A. Tur. ⁽³⁰⁻³²⁾ J. A. Turretin, De articulis fundamentalibus, Institutions Chret. ⁽³³⁾ Vie de Jacob Vernet.

§ II. *Résultats sociaux.*

⁽¹⁾ Reg. Pub. 1566. ⁽²⁾ Gaut. XI; Reg. P. 1566. ⁽³⁾ Gaut. XI; Reg. 1567, Reg. du Cons. 1567, cité par Gaut. ⁽⁴⁾ Gaut. XI. ⁽⁵⁾ Reg. Pub. 1571; Gaut. XII; Reg. Consis., Gaut. ⁽⁶⁾ Reg. P. 1571-72; Gaut. XII.

(⁷⁻⁸) R. P. 1571-72, Reg. Cons. Gaut. 1571, Gaut. XII, Seneb. Hist. Litt., 9 Reg. P. [1572]. (⁹⁻¹⁰) Reg. P. 1557-1572. (¹¹⁻¹²) Gaut. XII. (¹³) Reg. 1570. (¹⁴⁻¹⁵) Gaut. XII, Reg. P. 1576-77. (¹⁶) Reg. 1574, Gaut. XII, Reg. Cons., Gaut. 1574, Reg. P. 1602. (¹⁷) Reg. Pub. 1602-1605. (¹⁸) Reg. Pub. 1602-1605, Gaut. XVI. (¹⁹) Broch. Genev. Audit. Sarrasin. (²⁰⁻²¹) 1602-1608, Reg. Pub. (²²⁻²⁴) Gaut. XVI-17, Reg. P. 1602-1619. (²⁵) Lullin. serm. (²⁶) Bened. Piciet. Genève. Restit., Seneb., Hist. Litt. (²⁷) Seneb., Hist. Litt. (²⁸) Mouchon, Serm; la Nouv. Jerusalem. (²⁹) Reg. P. 1749. (³⁰) Galatin, Sermon. (³¹) Calv. Lett. à Melanct. (³²⁻³³) Vernet, Ref. sur les mœurs. Mém. hist. sur J. Vernet. (³⁴) Mém. hist. J. Vernet. (³⁵⁻³⁶) Galat. serm. de Jeûne. (³⁷) Vernet, Ref. sur les mœurs. (³⁸) Lacreteille Rev. (³⁹) Mém. de la Vén. Comp. au C. Légis. (⁴¹⁻⁴⁵) Serm. de Jeûne; Laget, le Crist et la Civilisat. Mouchon, la phil. du Chrét., etc. (⁴⁴) Galatin 1794, Serm. sur la charité. (⁴⁵) Roset V, Histoires d'autrefois.



Voici les thèses que j'ai proposées

Il y a quelqu'un dans cette vénérable assemblée qui veut
me présenter des Objections, j'essayerai d'y répondre

Au roi des siècles etc

Thèse 2. Thèse 4. Elle s'accorde car dans la première
je dis que les loix des princes de Calédo. destinées
régler sa conduite ~~étaient~~ nécessaires. Tandis que dans la
seconde je montre que ~~cette~~ une idée fautive que
de croire que la dogmatique de Calédo est tellement
nécessaire à la cond. morale des individus et des nations,
que si on l'abandonne la moralité s'en va —
je veux montrer que Les principes chrétiens et moraux ^{pratiques}
que Calédo donna aux Genevois et aux autres ^{peuples} subsistèrent
longtemps après que ses principes scolastiques ou, dogm.
avaient été abandonnés

THÈSES.

I.

Les institutions de Calvin pouvaient seules sauver Genève, dans les circonstances politiques et religieuses où elle se trouva de 1536 à 1555.

II.

L'unité morale que Calvin voulut établir était nécessaire pour civiliser les Genevois.

III.

L'unité dogmatique que Calvin voulut imposer étant un principe faux, dut être abandonnée dès que l'on en eut reconnu les fâcheuses conséquences.

IV.

Calvin fut l'unique cause de la réunion d'hommes célèbres qui illustrèrent Genève au 16^e siècle.

V.

Par sa tendance *positive*, Calvin, en favorisant chez les Genevois le développement des intelligences, mit des entraves au développement de l'imagination et des arts qui en dépendent.

VI.

L'abandon de la théologie de Calvin eut d'heureux résultats pour l'Eglise et l'Académie de Genève.

VII.

L'abandon de la théologie de Calvin, loin d'avoir eu aucun résultat fâcheux pour la conduite morale des Genevois, les attacha plus étroitement à la religion, parce qu'ils la trouvèrent charitable et tolérante.

VIII.

Le relâchement des mœurs chez les Genevois, à la fin du 18^e siècle, tient à des causes indépendantes de la constitution de leur Eglise et du zèle de leurs pasteurs.

IX.

La régénération de la théologie était nécessaire au commencement du 18^e siècle, parce que les argumens de l'ancienne école réformée étaient dirigés contre l'autorité, et que les nouveaux théologiens avaient à combattre la philosophie.

La Faculté de Théologie, après avoir vu les présentes Thèses, en permet l'impression, sans entendre par là exprimer d'opinion sur les propositions qui y sont énoncées.

VAUCHER,
Doyen de la Faculté.

Genève, le 15 avril 1836.

TABLE.

	Pages.
INTRODUCTION	1
I ^e PARTIE. — § I. Calvin	13
§ II. Genève à l'arrivée de Calvin	25
II ^e PARTIE. — § I. Calvin à Genève	40
§ II. Genève pendant le bannissement de Calvin.	57
§ III. Législation de Genève. — 1. Législation ecclésiastique	64
2. Législation politique et civile.	74
§ IV. Influence dogmatique	78
§ V. Influence morale	88
§ VI. Influence littéraire.	122
III ^e PARTIE. — § I. Résultats dogmatiques.	142
§ II. Résultats sociaux.	167
PIÈCES JUSTIFICATIVES. — N ^o 1.	197
N ^o 2. Dispute entre Calvin et les anabaptistes.	199
N ^o 3. Extrait du mémoire présenté par les Ré- formateurs à l'Eglise de Berne.	203
N ^o 4. Extrait de la lettre de Sadolet et réponse de Calvin	203
N ^o 5. Castaillon	206

	Pages
N° 5 bis. Gruet	209
N° 6. Bolzec	212
N° 7. Michel Servet	220
N° 8. Gentilis	232
N° 9. Monument de Calvin	236
N° 10	237
NOTES	241



3) Certains auteurs (en particulier et certains hommes aux vues
grandes et d'un esprit profond, et en avant du siècle. Les doctrines
religieuses et liturgiques ~~ne~~ ne frappèrent pas le public d'une manière possible
cela est les opinions dogmatiques reçues par l'usage général des Romains
et en recevant les décrets du Pape et les décisions de l'Église dans
quelques-uns pas beaucoup de la rigueur.

Contre Calvin

- 1. Les uns se firent beau d'un mal on ne savait au quel entendre
1. Le refusant pas les E. conf qui firent le mal mais l'usage seigneurial
qu'on en fit après la mort des Réformateurs.
- 2. ~~Il~~ Il était imp qu'il n'y en eut pas si les réf ad été libres auteurs de
eux il moururent au 20.
- 3. L'indolence elle fit du mal à Genève partant dans le moment
alors etal prop ne efforce mais plus tard

2. De la forme Politique

- Pour les souverains ont eu la question politique et la question dogmatique
comme non faisant qu'une +
- 1. En Espagne et l'Italie la Réforme n'a été servie au antea des
libres par l'ingratitude et la persécution, qui ne s'obtient
une fois a souffrir ~~un~~ et trouble tous les ~~autres~~ comme
2. Protestantisme - ~~alors~~ n'y eut pour eux.
 - 2. en France l'Empereur une influence fâcheuse car il y avait
unanimité quant à ses opinions d'abord le clergé et les
conscience: ces touchés, n'est pas d'opinion les autres ou l'essai
de conseils et de secours.
 - 2. Les doctrines dogmatiques par l'organisation ~~se~~ ne peut avoir
stabilité et l'ordre. Ceci est évident en ce fait que les résultats

pour la forme, fuit le saint, tous réformés car si l'homme
avait vécu l'instinct et sur la préface de l'instinct on peut
croire qu'il se peut réformer puisque le plus grand rep
que l'on peut au protestant était après avoir jeté
à bas le pape ils mont sur le trône des rois

Q mot fut une vive imp sur F.I et pour cet état de choses
les idées de Calvin auraient rassuré le monarque et changé
le point de vue ^{ou} la représentant comme un principe d'unité
En Allemagne ces lueurs plus nombre a jettent

1 Les massacres commis par les Anabaptistes, ont produit son
effet. très fâcheux car ils étaient les seuls qui aient compris le
L.E, dans toute son étendue. et ~~leur~~ ^{leur} ~~corruption~~ ^{l'orgueil} de leur puissance
de leur conduite inspira une terreur telle que les souverains
d'un côté se rallia à l'Église Romaine et les Rois d'autres
envisagèrent les conseils de sagesse aux dépens de la trop
grande liberté

2 La Réformation Ecclésiastique fut bien en mal car les royaumes
qui se ~~précipitèrent~~ ^{penchaient} vers la réforme étaient les plus peuples et les meilleurs
aussi ils se déliaient de la supériorité à quel et un trop peu au quel
ils étaient affectés et utiles

3 L'amélioration répandue en X^e qui fut testé à beaucoup de gens
en la fin de l'époque

4 L'affaiblissement des royaumes pour les contrées riches et puissantes
5 L'indifférence des souverains pour se préoccuper d'écouter
ou que la question politique ne se trouve plus entièrement liée
à la question religieuse



BW6366.5 .G12

Calvin a Geneve, ou, Appreciation de

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00048 3711